www.ledevoir.com

LE DEVOIR

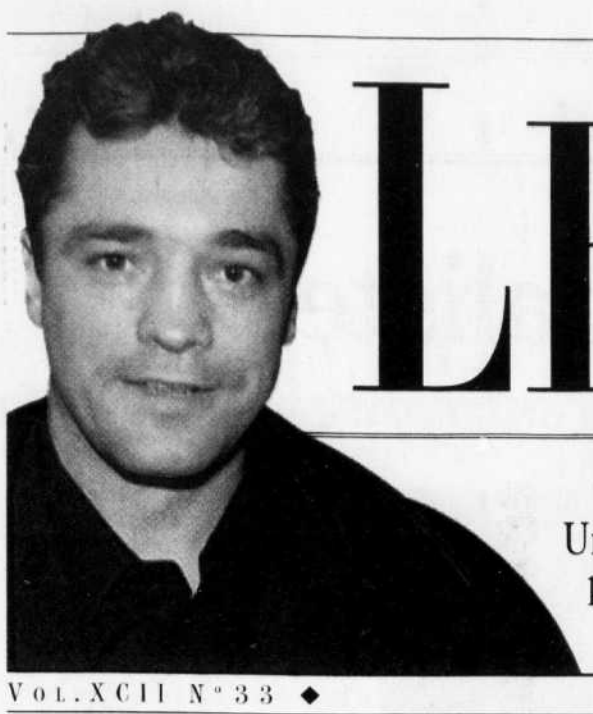

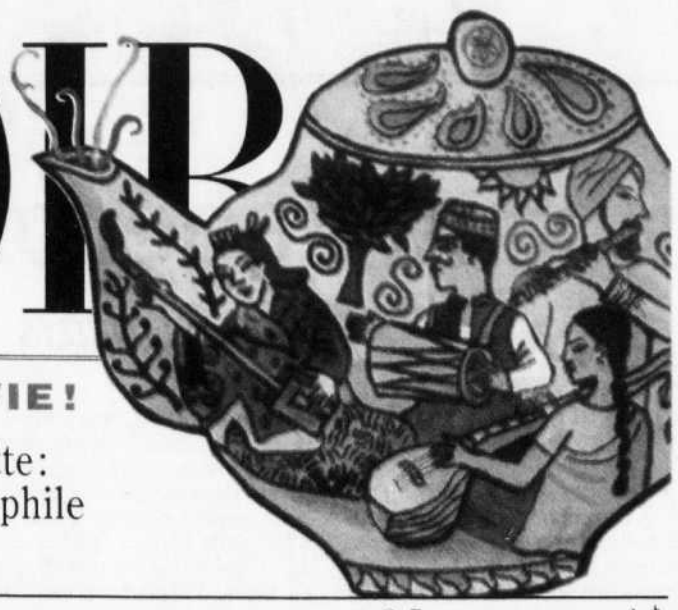

ACTUALITÉS

Un complot diabolique, prétend Dave Hilton

Page A 3

C'EST LA VIE!

Josée Blanchette: Autopsie du théophile

Page B 1

Vol. XCII N° 33 ◆ LE VENDREDI 16 FÉVRIER 2001 87 c + TAXES = 1$

La peine de mort est «injuste», estime la Cour suprême

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La peine de mort est *«injuste»*, selon *«la vision canadienne de la justice fondamentale»*, et sauf *«circonstances exceptionnelles»*, le Canada doit, avant d'extrader une personne vers un pays où cette peine est imposée, obtenir l'assurance qu'elle ne sera pas appliquée. Ne pas le faire serait contraire à la Charte et inconstitutionnel, a tranché la Cour suprême du Canada hier dans une cause d'extradition.

Avant d'extrader une personne vers un pays où cette peine est imposée, le Canada doit obtenir l'assurance qu'elle ne sera pas appliquée

Bien qu'elle ait évité de se prononcer directement sur la constitutionnalité de la peine de mort au Canada, la Cour suprême a livré un jugement qui laisse peu de doute sur l'évolution de son point de vue sur la peine capitale.

Il y a dix ans, la cour, qui comptait dans ses rangs trois des juges actuels, avait maintenu deux décisions du ministre de la Justice d'extrader sans assurance deux personnes passibles de la peine de mort vers les États-Unis. Sans renier ces positions, la cour dit maintenant avoir constaté une évolution dont elle doit tenir compte dans la cause touchant deux Canadiens accusés d'un triple meurtre brutal et sanglant dans l'État de Washington, crime passible de la peine capitale.

«Les arguments défavorables à l'extradition sans les assurances prévues sont de plus en plus convaincants depuis que notre cour a rendu les arrêts Kindler et Ng en 1991», note la cour. Elle en veut pour preuve *«la tendance internationale en faveur de l'abolition de la peine de mort* [qui] *se dessine de plus en plus claire-*

VOIR PAGE A 10: **MORT**

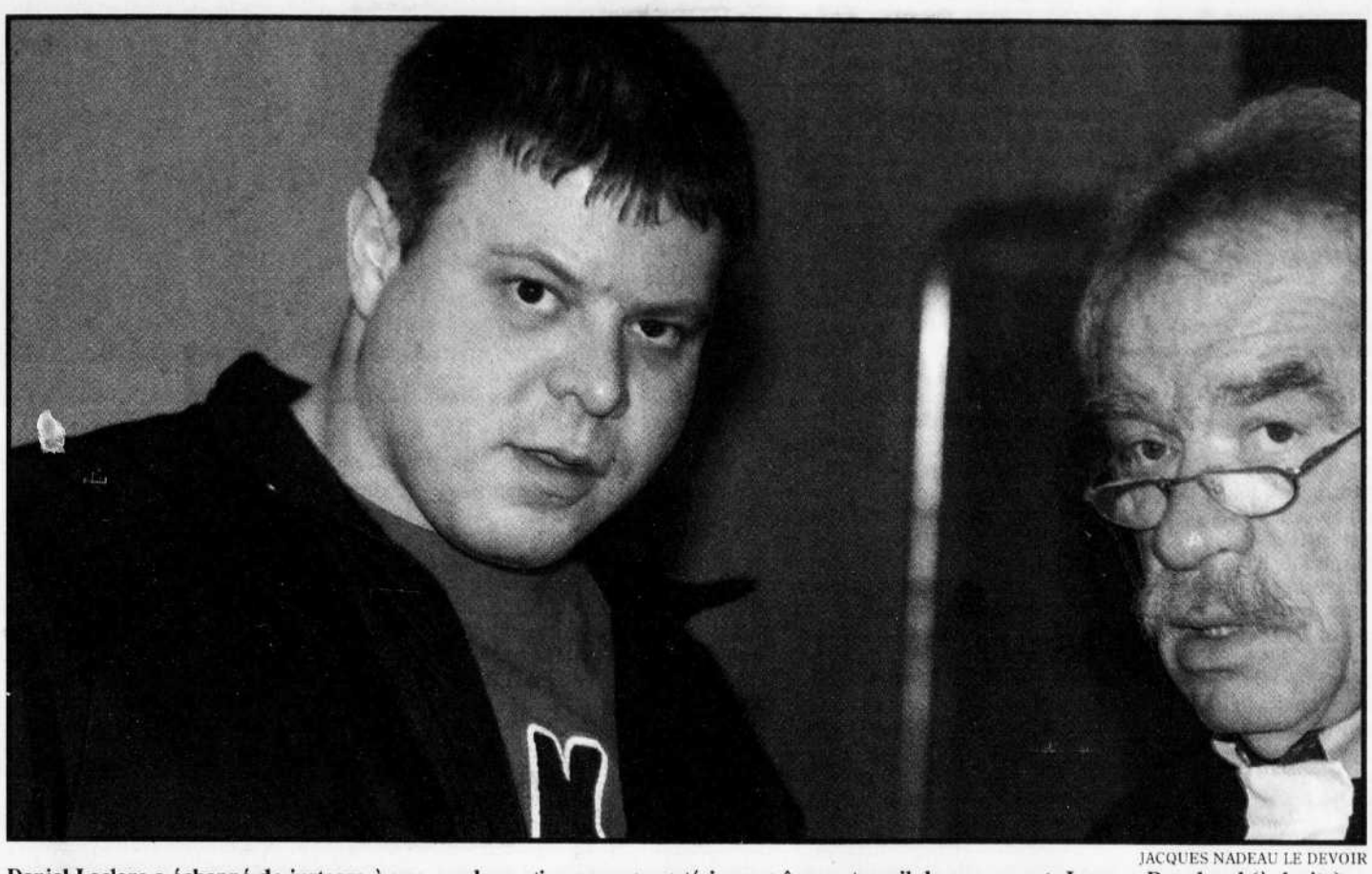

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Daniel Leclerc a échappé de justesse à une condamnation pour gangstérisme grâce au travail de son avocat, Jacques Bouchard (à droite).

La loi antigangs passe le test

■ *Quatre motards sont condamnés pour gangstérisme*
■ *La complexité de la loi décourage toutefois les procureurs*

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Une page de l'histoire de la justice s'est écrite hier avec la condamnation pour gangstérisme de quatre individus reliés au Rock Machine de Verdun tandis qu'un cinquième s'en est tiré grâce à son mutisme et son vocabulaire sophistiqué...

Dans une décision méthodique et fouillée de 157 pages, le juge Robert Sansfaçon a envoyé Mario Filion, Simon Lambert, Philippe Côté et Éric Leclerc en prison pour gangstérisme, assoyant du coup la première jurisprudence de la loi fédérale antigangs adoptée en 1997. Le quatuor est aussi coupable de complot et de trafic de cocaïne et de marijuana.

Jugée trop difficile d'application par les policiers et les procureurs, la loi controversée fait de la participation aux activités d'un gang criminel un acte punissable d'une sentence maximale de 14 ans de prison.

Peter Paradis est devenu le premier motard condamné en vertu de cette loi le 14 mars dernier, mais il a plaidé coupable sans subir de procès. Il a écopé d'une peine de sept ans pour gangstérisme à laquelle s'ajoute une sentence de cinq ans pour trafic de cocaïne. Chef des Rock Machine dans Verdun, Peter Paradis est devenu délateur. C'est grâce à son témoignage que le procureur Jean-Claude Boyer et sa collègue Hélène Morin ont pu remporter leur cause hier.

Le juge Sansfaçon affirme dans sa décision que le délateur Paradis *«a offert un témoignage tout à fait crédible»*. *«Je n'ai noté aucune agressivité, aucune tentative d'influencer indûment ou d'en ajouter à dessein,* écrit-il. *Il n'a été contredit sur aucun sujet.»*

La version de M. Paradis est confirmée par 282 conversations électroniques, 15 perquisitions menées entre août 1998 et mars 1999, de la filature et les témoignages de deux experts du SPCUM. L'enquête a duré un an. Le procès s'est étiré sur six mois et a coûté près de trois millions de dollars au ministère public. Et au bout du compte, quatre individus relégués à des rôles de second plan au sein des Rock Machine et isolés à Verdun sont condamnés. Au

VOIR PAGE A 10: **TEST**

■ **L'éditorial de Michel Venne en page A 8**

Gouvernement d'union nationale en Israël

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Le premier ministre israélien sortant, Ehoud Barak, et son successeur élu, Ariel Sharon, se sont mis d'accord hier soir pour créer un gouvernement d'union nationale, neuf jours après l'écrasante victoire du chef de file de la droite face à son prédécesseur travailliste.

«Le premier ministre sortant et son successeur élu se sont mis d'accord pour créer un gouvernement d'union nationale. La création de ce cabinet dépendra de la mise au point d'un programme de gouvernement et des divergences qui restent à combler à ce sujet», a indiqué un responsable du bureau de Barak.

Barak *«a exprimé l'espoir qu'au début de la semaine prochaine il pourra soumettre cet accord aux instances du Parti travailliste»*, a-t-il ajouté.

«Au cours de leur rencontre [hier soir au ministère de la Défense, à Tel-Aviv], *MM. Barak et Sharon ont*

VOIR PAGE A 10: **ISRAËL**

INDEX

Annonces	B 6	Monde	B 7
Avis légaux	B 8	Mots croisés	B 8
Bourse	A 6	Météo	B 3
Cinéma	B 10	Plaisirs	B 2
Culture	B 8	Sports	B 6
Éditorial	A 8	Télévision	B 9
Idées	A 9	Tourisme	B 4

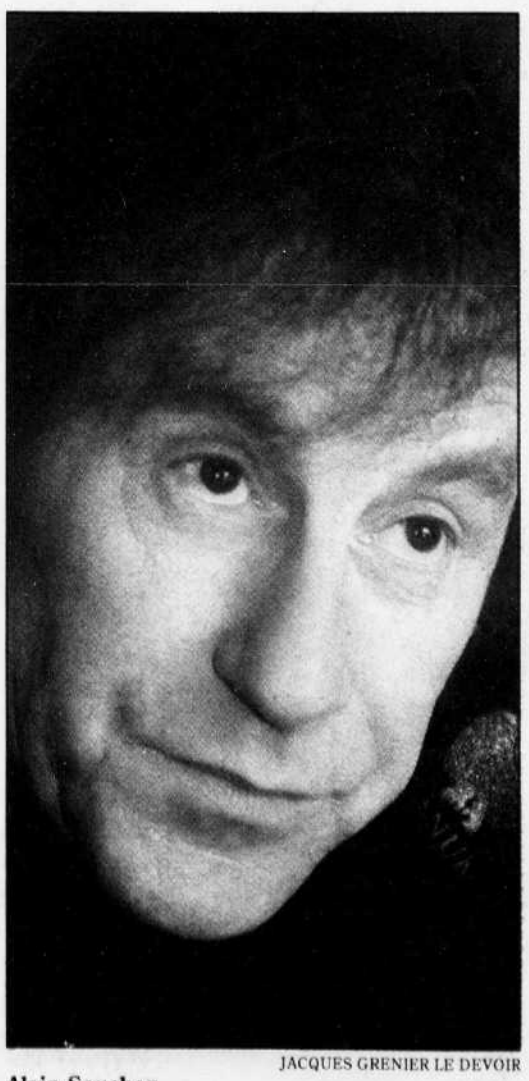

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Alain Souchon

ALAIN SOUCHON

Une guitare, un citoyen

Blitz promo du grand ébouriffé en ville, le temps de causer temps qui passe, Saint-Germain qui s'enlaidit et fonction bienfaitrice de la musique. Sans oublier les chemises à carreaux.

SYLVAIN CORMIER

«*C'est la dernière!*» soupire-t-il en souriant de son beau sourire éternellement ébouriffé. *Elle-Québec* a fait ses photos juste avant. Il ne reste plus que *Le Devoir* à l'agenda. Et une course. Tantôt, Alain Souchon reprend l'avion, mais il a une commande à remplir pour les fils Souchon. Je vous le donne en mille. Des chemises à carreaux. *«Ça vous fait rigoler, hein, vous, les Québécois!»* lâche-t-il, conscient de tomber à bras raccourcis, pour ne pas dire en manches courtes, dans le panneau touristique du bon bûcheron gossé dans le bois d'arbre.

Il m'assure ne pas avoir encore — qu'il sache — de réponses toutes faites, malgré le furieux blitz promo de la semaine, toutes radios, toutes télés, toutes revues, tous hebdos culturels, tous quotidiens inclus. *«Si on me demande comment je m'appelle, je réponds toujours Alain Souchon*, ironise-t-il. *Vous savez, c'est tout le temps comme ça. On n'a jamais le loisir...»* Petit silence. Pause sur le mot loisir. Avec oisif dedans. *«Là, je rentre à cause des Victoires de la musique* [sa-

VOIR PAGE A 10: **SOUCHON**

Les cas de troubles comportementaux ont triplé au primaire

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Phénomène troublant, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) constate que, malgré l'adoption de mesures administratives, pédagogiques et financières, le nombre d'élèves québécois en difficulté ne cesse d'augmenter. Dans un avis rendu public hier, l'organisme invite ministère, écoles et parents à rectifier le tir et à y investir de l'argent et, surtout, du temps.

Depuis 16 ans, le nombre d'enfants qui ont un trouble de comportement a triplé, passant de 0,78 % à 2,5 % de la clientèle du primaire. De plus, on compte une fille en difficulté de comportement pour 5,5 garçons et des enfants de plus en plus jeunes perturbent le déroulement des activités scolaires. Le Conseil note que, si les troubles perdurent à l'adolescence, ces élèves décrochent et sont plus nombreux que les autres non diplômés à ne pas travailler.

«L'école québécoise, qui s'est donné la mission de prendre le virage du succès, ne peut pas ignorer les en-

VOIR PAGE A 10: **TROUBLES**

ACTUALITÉS

Quebecor inquiète les journalistes

Page A 2

Commission parlementaire sur la concentration de la presse

Quebecor inquiète les journalistes

Agnès Maltais juge insatisfaisantes les réponses de l'entreprise

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Québec — La Commission parlementaire sur la concentration de la presse a connu hier sa journée la plus mouvementée: les journalistes de TVA et du *Journal de Montréal* ont vigoureusement dénoncé la transaction Quebecor-Vidéotron alors que la direction de Quebecor a refusé de promettre de changer ses pratiques de quelque façon que ce soit. *«Notre passé est garant de notre avenir»*, soutient Luc Lavoie, vice-président aux affaires corporatives de Quebecor.

Commentant le passage de Quebecor devant la commission, la ministre de la Culture, Agnès Maltais, a admis que l'entreprise *«n'a pas apporté de réponses satisfaisantes aux appréhensions exprimées»*.

«Plus j'entends les mémoires, ajoute-t-elle, *plus je me dis que le statu quo est difficile à vivre. Nous cherchons actuellement les moyens d'intervenir.»*

Il faut dire que les députés membres de la commission ont semblé plutôt secoués par les témoignages des journalistes en matinée. Le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (STIJM) est d'abord venu affirmer que *«Quebecor n'a pas la "conscience professionnelle" nécessaire pour assumer simultanément la propriété de médias d'information d'une part, et d'entreprises de divertissement de l'autre»*.

Le syndicat soutient que *Le Journal de Montréal* confond trop souvent information et divertissement et il a donné des exemples d'interventions de la direction du journal auprès d'une chroniqueuse de télévision pour tenter de mieux promouvoir TQS dans les pages du journal. Il a également donné plusieurs exemples d'articles complaisants vantant TQS ou les réalisations de l'empire Quebecor.

«Nous faisons un appel à l'aide, de dire Martin Leclerc, président du syndicat. *Il s'agit d'une situation sérieuse. Nous demandons aux députés de se serrer les coudes et de protéger l'intérêt du public québécois.»*

Le syndicat s'oppose fermement à l'achat de TVA par Quebecor, un achat *«qui irait à l'encontre du droit du public à l'information»*, dit-il. Martin Leclerc ne croit aucunement en un comité de surveillance qui serait mis en place par Quebecor pour surveiller l'étanchéité entre les salles de rédaction de TVA et des journaux Quebecor, sous le modèle de celui créé par le CRTC entre Quebecor et TQS.

La seule solution, dit-il, serait de se doter d'un *«code de conduite interentreprises»*, assorti d'un comité de surveillance indépendant doté d'un pouvoir de convocation, d'enquête et de sanction. Mais estimant que jamais Quebecor n'acceptera une telle structure, il est plus simple de combattre avec force la transaction, conclut-il.

Agnès Maltais

Après cette première salve, les journalistes du quotidien passaient le relais à ceux de TVA, qui se sont montrés tout aussi alarmistes.

Selon Armand Dubois, porte-parole du Syndicat des employés de TVA, l'acquisition de TVA par Quebecor représente *«un danger, une menace réelle à la liberté de l'information et à l'intérêt public»*.

M. Dubois soutient que l'association de deux numéros un (le journal le plus vendu et la station de télé la plus écoutée) permettrait *«un contrôle incroyable sur l'information»*. Déjà, dit-il, depuis l'annonce de cette transaction, on ne trouve à peu près pas de reportages à TVA sur le rôle de la Caisse de dépôt (qui est partie prenante à la transaction Quebecor-Vidéotron, rappelons-le).

Le nouvel empire ainsi créé sera tellement puissant qu'il pourra *«faire et défaire des carrières»*, soutient-il, autant chez les artistes que parmi les journalistes.

Le syndicat de TVA entend donc maintenant combattre cette transaction, annonçait hier Armand Dubois.

ARCHIVES PRESSE CANADIENNE

Les journalistes de TVA comme ceux du *Journal de Montréal* redoutent l'acquisition de Vidéotron par Quebecor.

Après une telle charge, inutile de dire que les représentants de Quebecor étaient attendus de pied ferme par les députés.

Essentiellement, la direction de Quebecor, représentée par deux hauts vice-présidents, Luc Lavoie et Monique Leroux, a fait valoir que la nouvelle structure Quebecor Média se voulait une réponse positive aux nouveaux enjeux mondiaux. *«La vraie question*, de dire Monique Leroux, *c'est de savoir si nous voulons que le Québec et le Canada participent au mouvement mondial de la convergence.»*

Luc Lavoie a plusieurs fois répété qu'il n'est aucunement dans l'intérêt de Quebecor d'uniformiser son message et ses contenus. L'indépendance de la salle des nouvelles de TQS a été respectée, a-t-il plusieurs fois martelé, et *«la haute direction de Quebecor ne se mêle pas du contenu du journal»*.

Les députés ont tout de même relayé plusieurs des craintes exprimées en tentant de savoir quelles mesures Quebecor pourrait mettre en œuvre pour calmer ces craintes.

Un code de conduite interentreprises à l'intérieur de Quebecor? *«Ça nous apparaît excessif»*, de dire Luc Lavoie, qui rappelle que les ondes sont régies par le CRTC, que les conventions collectives comprennent des clauses de protection professionnelle, qu'on dispose déjà de toutes les structures pour protéger l'indépendance des journalistes.

Un engagement pour soutenir les télévisions communautaires sur le réseau du câble? *«Nous ne connaissons pas grand-chose à cette question*, a-t-il répondu. *Pour le moment, c'est le dossier de Vidéotron.»*

Un fonds d'aide aux médias indépendants? *«Nous n'avons pas à participer à quelque fonds que ce soit, nous ne voulons pas d'une nouvelle taxe*, dit-il. *La liberté de la presse implique le moins d'intervention de l'État dans les affaires de la presse.»*

Luc Lavoie promet tout de même que Quebecor deviendra membre du Conseil de presse du Québec.

Les audiences se terminaient hier après-midi avec la comparution de certains spécialistes du monde des médias, et après trois jours la commission parlementaire fait relâche, pour tenir deux autres journées d'audience le 28 février et le 1er mars. C'est à cette occasion que l'entreprise Gesca (*La Presse*) viendra rencontrer la commission.

Maltais réaffirme son impuissance

La ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, a contredit hier un de ses fonctionnaires en affirmant que Québec n'aurait pas le pouvoir d'empêcher la propriété croisée des médias, c'est-à-dire qu'un propriétaire de journaux comme Quebecor puisse acquérir une chaîne de télévision comme TVA.

«Nous avons le pouvoir de légiférer en matière de presse écrite. Quand il s'agit de propriété croisée, aussitôt qu'on tombe dans le monde des télécommunications et de la radiodiffusion, c'est une compétence qu'un autre ordre de gouvernement peut exercer. Nous avons un demi-pouvoir — c'est l'expression que j'avais —, donc nous n'avons pas compétence», a dit Mme Maltais à la Commission parlementaire sur la concentration dans la propriété des médias.

D'une façon étonnante, cette position exposée par Mme Maltais ne reposerait sur aucun avis juridique. *«Il n'existe aucun avis juridique sur cette question»*, a-t-elle soutenu.

Or, dans un article publié hier dans *Le Devoir*, le responsable des médias du ministère, Daniel Cloutier, faisait état de différents avis juridiques qui établissaient *«des assises solides»* pour la compétence du gouvernement du Québec en matière de presse écrite. C'était la *«compréhension»* du ministère que cette compétence pourrait servir théoriquement à empêcher la propriété croisée des médias.

Au cours d'un entretien accordé hier au *Devoir*, Mme Maltais a admis que son ministère avait fait les études nécessaires sur ses pouvoirs et prérogatives, particulièrement en matière de communications. Mais si le gouvernement s'avisait d'intervenir dans la propriété croisée des médias, *«immédiatement il y aurait contestation dans la demi-heure qui suit»*, estime la ministre. *«À chaque fois que nos deux compétences se sont rencontrées, ça s'est rendu jusqu'en Cour suprême et le gouvernement fédéral a toujours gagné»*, a dit Mme Maltais.

Rappelons que la Caisse de dépôt et placement du Québec, partenaire de Quebecor, serait partie prenante de cette contestation dans l'éventualité tout à fait improbable où le gouvernement interviendrait. La Caisse de dépôt, qui a investi 2,2 milliards dans Quebecor Media, le plus important investissement de son histoire, est un acteur de cette propriété croisée. Par l'entremise de Quebecor Media, la Caisse est propriétaire à hauteur de 45,3 % des quotidiens de Quebecor et de TVA, si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) autorise la mainmise de Quebecor sur TVA.

Robert Dutrisac

Cette année, pour votre REER, **achetez les obligations garanties à 100 %** par le gouvernement du Canada. Intégrées à votre REER, elles vous assurent flexibilité, rendement garanti, et ne comportent **aucuns frais.** Pour un maximum de souplesse, optez pour l'Obligation d'épargne du Canada, encaissable en tout temps. Pour un taux d'intérêt plus élevé avec possibilité d'encaissement ou de transfert annuel, choisissez l'Obligation à prime du Canada. Demandez-les à votre institution bancaire ou financière. **Pour en acheter directement† ou obtenir des précisions, composez le 1 888 773-9999.** Faites de votre REER un placement solide.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps. * Ces taux de 4,35 %, 4,45 % et 4,55 % s'appliquent aussi aux Obligations à prime du Canada de l'émission 2 datée du 1er mars 1998 pour les années commençant le 1er mars 2001, le 1er mars 2002 et le 1er mars 2003 respectivement. ** Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 58 et 64 datées du 1er mars 1999 et du 1er mars 2000 respectivement, pour l'année commençant le 1er mars 2001. † Les appels doivent être placés avant le 22 février 2001 pour obtenir un reçu officiel, applicable à l'année d'imposition 2000.

Radisson
Hôtel Québec
Centre

2 séjours =
1 nuit gratuite

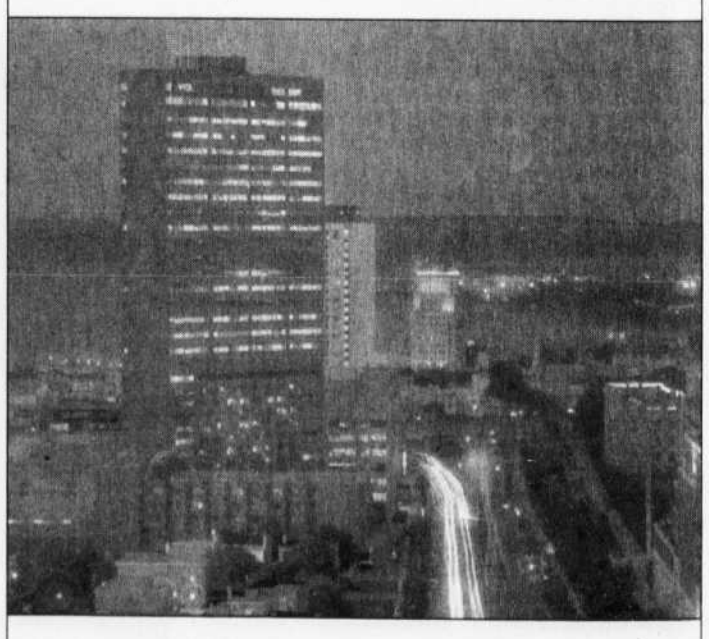

Le Radisson Hôtel Gouverneur Québec devient le Radisson Hôtel Québec Centre. Redécouvrez ce grand hôtel fraîchement rénové. Nouveau décor, nouveau nom, confort amélioré.

Faites des affaires d'or à Québec avec notre promotion spéciale de 10 000 « Gold Points ». Après deux séjours, vos points sont échangeables pour : une nuitée gratuite, 5000 milles Aéroplan, ou plus encore. **Adhérez au programme Gold Rewards. Nuitées gratuites. Des primes en or.**

Radisson

CENTRE-VILLE DE QUÉBEC
Radisson Hôtel Québec Centre
690, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) Canada G1R 5A8
Téléphone : (418) 647-1717
Télécopieur : (418) 647-2146
www.radisson.com/quebeccityca
1-800-333-3333 ou communiquez avec votre agence de voyage

*Selon disponibilité, en vigueur jusqu'au 31 mars 2001.
*Recevez 10 000 points Gold Rewards par séjour.
Informez-vous pour connaître les détails de la promotion.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Christian Rioux

Les conditions gagnantes

Des *«conditions gagnantes»*, un *«référendum imminent»*, *«après la prochaine élection»*... L'air semble connu et les paroles aussi. Je me suis frotté les yeux pour voir si je n'avais pas été téléporté à mon insu sur la Grande Allée.

J'avais pourtant bien lu. C'était écrit noir sur blanc. Il s'agissait bien de *«conditions gagnantes»*, et je sais encore lire le mot référendum. Quand j'ai vu le crachin tomber sur les lions de Trafalgar Square, j'ai compris ma méprise.

Non, il ne s'agissait pas de la énième incantation référendaire québécoise. Car en Grande-Bretagne, l'homme qui cherche à réunir les conditions d'un référendum gagnant ne s'appelle pas Bernard Landry, mais Tony Blair.

La preuve que je n'avais pas rêvé, c'est que le sujet faisait la une de tous les journaux londoniens. Les premiers ministres n'aiment pas dire trop précisément quand ils en appelleront au peuple. Tony Blair ne fait pas exception à la règle. C'est presque un concours de circonstances qui l'a forcé la semaine dernière à mettre un chiffre sur sa promesse référendaire.

◆ ◆ ◆

Le chef du gouvernement avait souvent répété que le référendum sur l'euro se tiendrait peu (*«early»*) après la prochaine élection, laquelle devrait avoir lieu en mai. La semaine dernière, le chef de l'opposition, William Hague, lui demanda à l'improviste si *«early»* voulait bien dire dans les deux premières années d'un nouveau mandat. *«Of course!»*, répondit le premier ministre, sans se douter de la petite bombe qu'il venait de lancer.

Tony Blair

L'opposition n'attendait que cette occasion pour annoncer que les jours de la livre sterling, si chère au cœur des sujets britanniques, étaient comptés.

Blair est *«déterminé à tuer la livre d'ici deux ans»*, titrait le sensationnaliste *Sun* alors que le sévère *Daily Telegraph* annonçait que le premier ministre avait *«sonné le glas»* des billets de Sa Majesté. *«Les Britanniques savent maintenant qu'en votant travailliste, ils votent pour un parti déterminé à se débarrasser de la livre sterling»*, renchérit le chef de l'opposition.

Selon *The Independent*, la déclaration de Tony Blair serait le fruit d'une opération soigneusement coordonnée entre les pro-euro Robin Cook, ministre des Affaires étrangères, et Stephen Byers, secrétaire au Commerce. Dérapage ou pas, il n'y a rien comme les chiffres pour faire paniquer les députés et exciter les médias. *«Early»*, cela n'entre pas dans une calculatrice. Alors que tout le monde sait compter le nombre de jours que contient une année non bissextile.

L'éditorialiste du *Daily Telegraph* s'inquiète déjà de la question qui sera inscrite sur les bulletins de vote. Il craint que le gouvernement en pose une alambiquée. Du genre: souhaitez-vous que la Grande-Bretagne adopte la très moderne et très prospère monnaie unique européenne afin d'accroître son commerce et sa prospérité?

Récemment, une délégation de chefs de très grandes entreprises, comme Unilever, Vodafone, Marconi, Ford, Nissan et quelques banques, a rencontré le premier ministre pour lui faire part de ses inquiétudes de voir la Grande-Bretagne se tenir loin de l'euro.

Mais une fuite au sein de l'organisme pro-euro Leaders of Britain in Europe révélait que ses membres s'avouent impuissants à susciter le moindre soutien populaire à leur cause.

La popularité de la monnaie unique est au plus bas. Avec seulement 21 % d'opinions favorables, l'euro est un sujet que fuient la plupart des travaillistes, pourtant engagés depuis longtemps à tenir un référendum. L'augmentation du nombre d'indécis à 35 % ne leur a pas redonné espoir. La démission récente de Peter Mandelson, un chaud partisan de l'Europe, n'aide pas non plus la cause.

◆ ◆ ◆

La plupart des ministres du gouvernement ne souhaitent pas faire de la monnaie européenne un thème de la prochaine campagne électorale. Avec une popularité autour de 48 %, contre 18 % pour William Hague, Tony Blair sait très bien que l'intégration monétaire est à peu près sa seule pomme de discorde avec l'électorat.

C'est là qu'interviennent les fameuses conditions gagnantes.

Au nombre de cinq, elles ont été définies par le chancelier de l'échiquier Gordon Brown. Selon elles, la Grande-Bretagne ne devrait rejoindre l'euro que si les cycles économiques britanniques et européens convergent, si la flexibilité de l'économie est suffisante pour lui permettre de s'adapter, si l'euro favorise les investissements à long terme, s'il ne porte pas préjudice au rôle de la City et s'il favorise la croissance et l'emploi.

On ne sait pas si ces conditions seront évaluées par le seul chancelier ou le conseil des ministres. En attendant, ces savantes conditions ont depuis longtemps été oubliées par la plupart des Britanniques. Elles ne parviennent surtout pas à cacher que la décision finale sera éminemment politique.

Parions que la prochaine élection se jouera sur d'autres thèmes. L'éducation et la réforme des écoles anglaises seront au cœur de la campagne.

Les électeurs pourraient donc choisir de réélire les travaillistes tout en se réservant le droit de rejeter l'euro deux ans plus tard. Le scénario est connu. À moins bien sûr qu'il n'y ait pas de référendum, les *«conditions gagnantes»* n'étant pas encore réunies...

crioux@ledevoir.com

Accusé d'agressions sexuelles

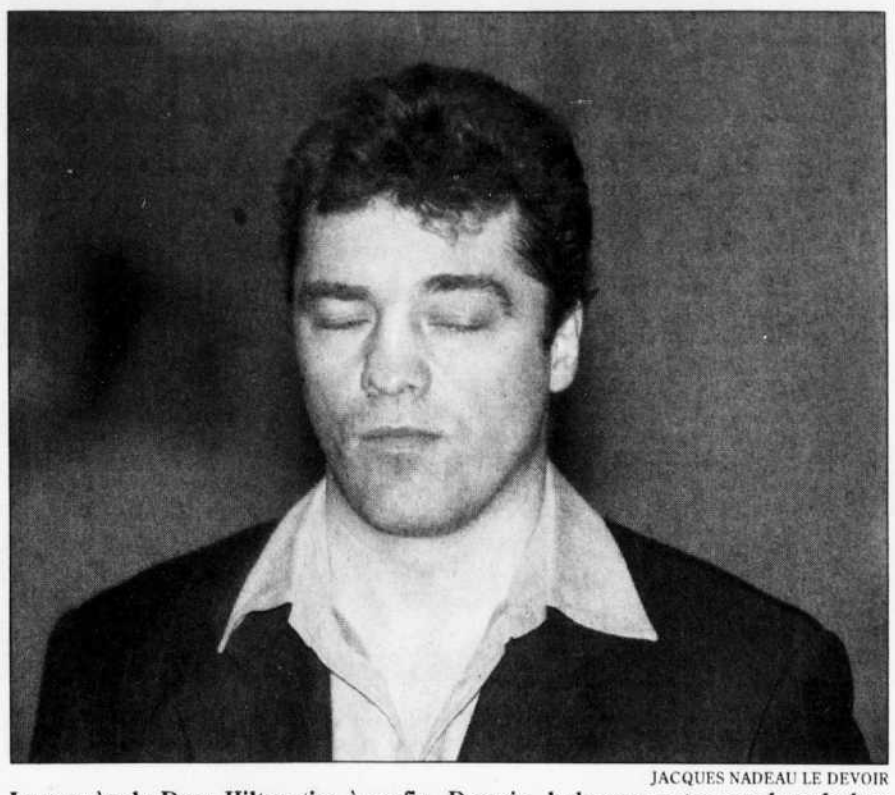

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le procès de Dave Hilton tire à sa fin. Demain, le boxeur retourne dans le box des témoins pour la troisième journée consécutive.

C'est un complot, se défend Hilton

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Dave Hilton n'a aucune idée des raisons ayant poussé deux jeunes filles et leur mère à monter de toutes pièces un complot d'agressions sexuelles contre lui.

C'est du moins ce que le boxeur a soutenu en cour hier lors de son contre-interrogatoire. Il a répété qu'il s'agissait de la chose la plus mesquine et diabolique (*«meanest and evilest»*) qu'une personne pouvait faire.

L'accusé a quand même formulé une théorie. Les trois femmes auraient comploté ensemble dans le but de l'écarter complètement de leurs vies respectives. Il croit que la mère des fillettes s'était fait un copain et ne voulait plus le voir dans son entourage.

Dave Hilton est accusé de neuf chefs d'agressions sexuelles survenues entre 1995 et 1998 sur des fillettes âgées de 12 et 14 ans à l'époque. Il risque une peine d'emprisonnement maximale de dix ans s'il est reconnu coupable.

M. Hilton a entrepris mercredi un témoignage constituant la pièce maîtresse de la défense. Son contre-interrogatoire se poursuit aujourd'hui. Après coup, les deux parties présenteront leurs plaidoiries finales.

Le procès ayant entamé son dernier droit, il apparaît clair que les déclarations des deux présumées victimes et le déni catégorique exprimé par Dave Hilton constituent les principales preuves présentées devant la juge Rolande Matte. La crédibilité des fillettes est donc mise en opposition avec celle de Dave Hilton. Si la juge Matte croit la version du boxeur, elle devra l'acquitter comme le commandent les principes élémentaires de la justice.

Dave Hilton a indiqué hier, lors de son contre-interrogatoire, qu'il porte toujours un élastique à la base du pénis depuis 1983 lorsqu'il a des relations sexuelles. En raison d'une malformation, un de ses testicules remonte hors du scrotum lorsqu'il se livre à une activité physique quelconque. Le boxeur porte même l'élastique lors de ses combats par mesure de sécurité.

Le détail n'est pas anodin. Les deux mineures qui sont venues raconter trois ans de sévices sexuels aux mains de Dave Hilton ont affirmé qu'elles n'avaient jamais vu l'accusé recourir à un tel procédé. Deux femmes adultes qui ont partagé le lit de l'accusé pendant plusieurs années ont dit la semaine dernière qu'il ne portait pas toujours l'élastique.

Dave Hilton a enfin éprouvé plusieurs difficultés à se souvenir de dates ou de faits significatifs à la cause. Il a mis la plupart de ces oublis sur le compte de son alcoolisme.

Ottawa veut protéger les enfants contre les cyberpédophiles

STEPHEN THORNE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un projet de loi fédéral contre les prédateurs qui s'attaquent aux enfants par le biais d'Internet sera déposé en mars et devrait entrer en vigueur en juin, a déclaré hier la ministre de la Justice, Anne McLellan.

«L'importance de combattre le cybercrime est cruciale, voire évidente en elle-même, particulièrement lorsque les victimes en sont les membres les plus vulnérables de notre société: nos enfants», a affirmé la ministre lors d'une conférence de presse au cours de laquelle le ministre de l'Industrie, Brian Tobin, a aussi annoncé des mesures visant à rendre Internet plus sécuritaire.

«Je prévois amender le Code criminel afin que la sollicitation perfide d'enfants par le biais d'Internet devienne un crime», a ajouté Mme McLellan. Ce nouvel article de loi prévoirait, a-t-elle précisé, *«toutes les dispositions nécessaires pour identifier, accuser et poursuivre ceux qui abusent des possibilités d'Internet»*.

Les autorités détiennent peu de données statistiques sur le phénomène de cybersollicitation perfide. Mais la police a fait connaître son inquiétude quant à la possibilité que des pédophiles puissent se servir de l'anonymat commode des sites de clavardage en ligne pour attirer dans leurs griffes des enfants trop naïfs.

La ministre McLellan a indiqué que cette éventuelle loi voulait dissiper tout doute quant au fait que certains gestes commis par le biais d'Internet constituent une activité criminelle lorsqu'ils sont orientés vers des enfants.

Les ministres de la Justice des provinces et territoires canadiens ont unanimement affirmé, en septembre, que la loi devait être ajustée aux récentes avancées technologiques, une position endossée par les groupes d'aide aux victimes, l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des chefs de police.

Des juges, des avocats et des juristes ont approuvé, lors d'une conférence tenue l'été dernier à Ottawa, la mise en place d'une loi rendant illégal de communiquer à des fins sexuelles avec qui on croit être un enfant.

EN BREF

Un véhicule officiel du Canada atteint d'un coup de feu en Israël

(PC) — La police israélienne a entrepris une enquête pour déterminer l'origine du coup de feu qui a atteint, hier, un véhicule de l'ambassade canadienne dans un secteur de la Cisjordanie où sont rapportés quotidiennement des tirs palestiniens isolés. Les Palestiniens ont nié toute implication dans cette affaire. Une porte-parole de l'ambassade canadienne à Tel-Aviv a indiqué que le véhicule blindé avait été atteint par une seule balle, dans la porte du passager. Le chauffeur n'a pas été blessé.

Le véhicule portait des plaques minéralogiques diplomatiques mais n'était identifié d'aucune autre manière, a indiqué la porte-parole, Natalie Amar. *«Nous n'avons aucune raison de croire que le véhicule était ciblé. Nous considérons cela comme un incident isolé.»* Valerie Noftle, porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Ottawa, a décrit l'incident comme un *«acte de violence commis au hasard»*. Aucun diplomate canadien ne se trouvait dans le véhicule, a-t-elle précisé. Le chauffeur était un Palestinien qui travaillait pour le bureau de liaison de l'ambassade à Ramallah, en Cisjordanie, précise Mme Amar. Le Canada administre des programmes d'aide et de coopération destinés aux Palestiniens, par l'intermédiaire de ce bureau de Ramallah.

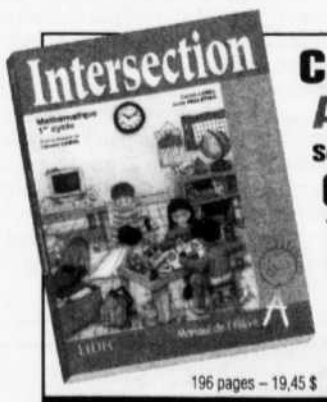

Carrole LEBEL
Annie PELLETIER
Sous la direction de
Carrole LEBEL
Intersection
Manuel de l'élève A
Mathématiques au primaire.
196 pages – 19,45 $
LIDEC inc. (514) 843-5991
En vente dans toutes les librairies

Réginald HAMEL
CÉLÉBRITÉS/Collection biographique
Charles Gill
Un poète talentueux.
64 pages – 9,95 $
LIDEC inc. (514) 843-5991
En vente dans toutes les librairies

Québec
Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9e étage, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9067-3658 Québec inc. ROUTE 66 4171, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1Z 2H5 Dossier: 189-456	1 Bar 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	4171, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1Z 2H5
Les Productions Populaires inc. PIANO-BAR LE NICOLAS II 1421, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E4 Dossier: 197-103	1 Bar et addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité (suite à une cession)	1421, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E4
Les Restaurants Lorient inc. LES RESTAURANTS LORIENT INC. 1473, boul. René-Lévesque Montréal (Québec) H3G 1T8 Dossier: 208-116	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar avec danse existant	1473, boul. René-Lévesque Montréal (Québec) H3G 1T8
Les Immeubles Agrion inc. COMPLEXE SPORTIF LONGUEUIL 550, boul. Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4J 2H6 Dossier: 279-117	Changement de catégorie de 2 Bars à 2 Bars dans Centre sportif Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar dans Centre sportif (demande amendée)	550, boul. Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4J 2H6
9094-9058 Québec inc. RISTORANTE VIA DEL PARCO 3458, avenue du Parc Montréal (Québec) H2X 2H5 Dossier: 301-218	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à une cession)	3458, avenue du Parc Montréal (Québec) H2X 2H5
9055-8362 Québec inc. LES PETITS CAPRICES DE GILBERT 2, rue Le Royer Montréal (Québec) H2Y 1E2 Dossier: 385-328	1 Restaurant pour vendre	2, rue Le Royer Montréal (Québec) H2Y 1E2
9098-1093 Québec inc. BAR L'AGORA 2001 1160, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H4 Dossier: 400-028	2 Bars (suite à une cession)	1160, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H4
2970-2057 Québec inc. ELZAZIUMMM 4525, avenue du Parc Montréal (Québec) H2L 3A6 Dossier: 512-723	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4525, avenue du Parc Montréal (Québec) H2L 3A6
9098-8353 Québec inc. BISTRO ST-CHARLES 2000 141, rue Saint-Charles, 1er étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9 Dossier: 548-503	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	141, rue Saint-Charles, 1er étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9
9082-7130 Québec inc. BORA BORA CAFÉ 4401, rue Wellington Verdun (Québec) H4G 1W6 Dossier: 772-954	2 Bars dont 1 sur terrasse	4401, rue Wellington Verdun (Québec) H4G 1W6
Club de golf J.G.F. inc. GOLF DES ILES Parc des Îles de Boucherville Boucherville (Québec) A1A 1A1 Dossier: 866-269	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar dans Centre sportif Permis additionnels 1 Restaurant pour vendre et 2 Bars sur terrasse (suite à une cession)	Parc des Îles de Boucherville Boucherville (Québec) A1A 1A1
142525 Canada inc. RESTAURANT PIZZELLI COQ 7614-7618, rue St-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N6 Dossier: 942-078	1 Restaurant pour vendre 1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar	7614-7618, rue St-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N6
Phosavath Sayboury RESTAURANT PRA-KEO 4245, boul. Ste-Rose Laval (Québec) H7R 1V5 Dossier: 957-001	Changement de catégorie 1 Restaurant pour servir à 1 Bar et addition d'autorisation de spectacles sans nudité Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	4245, boul. Ste-Rose Laval (Québec) H7R 1V5
9090-8757 Québec inc. CAFÉ SPOOR 2305, chemin Rockland, Local 216 Mont-Royal (Québec) H3P 3E9 Dossier: 1066-414	1 Restaurant pour vendre	2305, chemin Rockland, Local 216 Mont-Royal (Québec) H3P 3E9
9097-7786 Québec inc. RESTAURANT SAM WOR 8080, boul. Taschereau, Local A11-A15 Brossard (Québec) J4X 1C2 Dossier: 1067-610	2 Restaurants pour vendre	8080, boul. Taschereau, Local A11-A15 Brossard (Québec) J4X 1C2
9097-7489 Québec inc. RESTAURANT NICKELS 1991, Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4R 1K4 Dossier: 1162-445	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à cession)	1991, Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4R 1K4
9073-0425 Québec inc. LE CLUB S. I. S. T. E. R. S. 1333, rue Ste-Catherine Est, 2e étage Montréal Dossier: 1320-753	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	1333, rue Ste-Catherine Est, 2e étage Montréal
3833461 Canada inc. PARIS CAFÉ 1333, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3G 1P7 Dossier: 1498-567	2 Restaurants pour vendre	1333, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3G 1P7
Normand Noel NAVARK CROISIÈRES 772, rue Saint-Alexandre Longueuil (Québec) J4H 3G6 Dossier: 1794-684	1 Bar avec danse dans transporteur public (bateau)	772, rue Saint-Alexandre Longueuil (Québec) J4H 3G6
383625 Canada inc. ESTASIE 1320, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H5 Dossier: 1794-788	2 Restaurants pour vendre	1320, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H5
Corporation D-Trois-Pierres CORPORATION D-TROIS-PIERRES 183, chemin du Cap St-Jacques Pierrefonds (Québec) H9K 1C6 Dossier: 1794-791	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	183, chemin du Cap St-Jacques Pierrefonds (Québec) H9K 1C6
9095-9727 Québec inc. RESTAURANT GROSSE NOUILLE 7500, boul. Galerie d'Anjou, Local 34 Anjou (Québec) H1M 3M4 Dossier: 1794-973	1 Restaurant pour vendre	7500, boul. Galerie d'Anjou, Local 34 Anjou (Québec) H1M 3M4
9069-4340 Québec inc. L'ENDROIT 3962, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3 Dossier: 1795-012	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité	3962, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3
9083-3088 Québec inc. VARGAS COCKTAILS GRILL 1800, boul. St-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 1M9 Dossier: 1795-038	2 Restaurants pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	1800, boul. St-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 1M9
3852091 Canada inc. (A/s: Me André Dugas LEDUC, LEBLANC, AVOCATS 1130, rue Sherbrooke Ouest, 11e étage Montréal (Québec) H3A 2M8	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	1601 et 1645 rue Cunard Laval (Québec) H7S 2B4
3852091 Canada inc. A/s: Me André Dugas LEDUC, LEBLANC, AVOCATS 1130, rue Sherbrooke Ouest, 11e étage Montréal (Québec) H3A 2M8	Permis de distributeur de bière	1700, Autoroute Laval Laval (Québec) H7S 2E7

•LES ACTUALITÉS•

EN BREF

Bibliothèque virtuelle

(Le Devoir) — Le collège Ahuntsic a inauguré hier sa bibliothèque virtuelle. Le réaménagement du centre de référence a coûté 2,4 millions, dont deux viennent du gouvernement du Québec. Quelque 580 places ont été ajoutées pour la consultation, de même que 24 postes micro-informatiques et la création du Centre des technologies de l'information comprenant 115 ordinateurs.

Québec perd un économiste émérite

(Le Devoir) — L'économètre de réputation internationale Marcel G. Dagenais est décédé d'un cancer mercredi à l'âge de 65 ans. Professeur émérite en sciences économiques de l'Université de Montréal, M. Dagenais avait obtenu en novembre 1999 le prix Léon-Gérin des Prix du Québec, qui récompense un chercheur œuvrant dans le domaine des sciences humaines et sociales. Enseignant depuis 1961 et détenteur d'un Ph.D. en économique de l'université Yale, Marcel G. Dagenais aura dévoué quarante années à l'économétrie. Ses récentes recherches étaient axées sur les problèmes d'estimation en présence d'erreurs dans les variables ainsi que sur l'analyse des incitations fiscales à la recherche et développement. Il laisse dans le deuil son épouse et ses trois enfants.

Les petits partis garderont leur nom

(Le Devoir) — Le gouvernement fédéral modifiera sa loi électorale afin d'abaisser de 50 à 12 le nombre minimum de candidats qu'un parti politique doit présenter à une élection afin que le nom de la formation apparaisse sur le bulletin de vote. Le seuil de 12 se veut un arrimage à la règle voulant qu'un parti politique doit compter au moins 12 députés à la Chambre des communes pour avoir son statut de parti officiel. Dans une poursuite intentée par le Parti communiste du Canada, la Cour d'appel de l'Ontario avait suspendu l'application de cette disposition de la loi électorale l'été dernier. Ottawa avait jusqu'à aujourd'hui pour se conformer au jugement. Le Parti communiste s'est réjoui de cette décision, lui qui n'avait pas réussi à atteindre la barre des 50 candidats en 1993 et en 1997 et avait ainsi vu son nom disparaître des bulletins de vote.

70 musées de qualité de plus

(Le Devoir) — Le ministère de la Culture attribue un «sceau de qualité» à 70 institutions muséales du Québec. Cette mesure découle de l'adoption de la Politique muséale, l'an dernier. Les 70 établissements, «qui font preuve d'une grande qualité muséologique», s'ajoutent aux 112 autres qui détiennent déjà le statut privilégié. Les détenteurs du «sceau de qualité» ont accès à des programmes de financement spéciaux, notamment pour le renouvellement des expositions permanentes. Les demandes doivent être déposées avant le 12 mars prochain. La nouvelle reconnaissance découle des travaux d'un comité d'évaluation qui a examiné les candidatures de 138 établissements au cours des derniers mois.

loto-québec *résultats*

649 — Tirage du 2001-02-14

12 13 14 32 41 43

Numéro complémentaire: 06

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	5 000 000,00 $
5/6+	8	90 830,50 $
5/6	253	2 297,70 $
4/6	14 536	76,60 $
3/6	277 638	10,00 $

Ventes totales: 16 934 830 $
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 $

Quebec 49 — Tirage du 2001-02-14

20 25 32 38 46 49

Numéro complémentaire: 12

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	1	50 000,00 $
5/6	19	500,00 $
4/6	888	50,00 $
3/6	16 239	5,00 $

Ventes totales: 609 206,00 $

Extra — Tirage du 2001-02-14

NUMÉROS	LOTS
568633	100 000 $
68633	1 000 $
8633	250 $
633	50 $
33	10 $
3	2 $

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Maladie de la vache folle

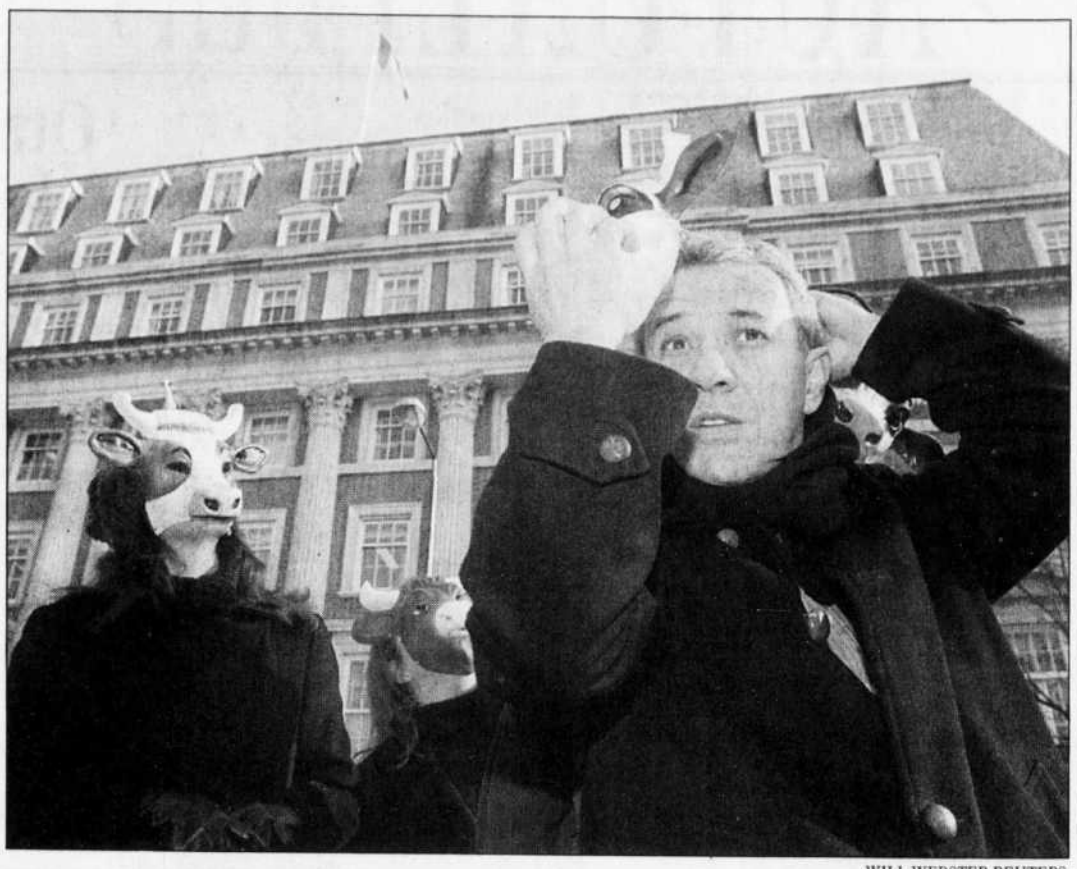

WILL WEBSTER REUTERS

L'artiste brésilien Siron Franco enlève son masque pour expliquer aux journalistes britanniques la frustration des citoyens de son pays à l'égard du Canada. Les manifestants ont défilé hier devant l'ambassade canadienne à Londres.

L'embargo sur le bœuf brésilien serait levé la semaine prochaine

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le principal enquêteur canadien sur la possible contamination du bœuf brésilien par la maladie de la vache folle a laissé entendre, hier, que l'embargo contre l'importation de bœuf de ce pays pourrait être levé dès la semaine prochaine.

Dans un appel téléconférence du Brésil, Brian Evans, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, s'est montré pressé de mettre un terme à l'affrontement entre le Canada et le Brésil sur cette question.

M. Evans a précisé que les inspecteurs — du Canada, des États-Unis et du Mexique — retourneront dans leur pays dimanche et lundi. Ils auront ensuite des discussions avec leur gouvernement respectif et travailleront à un rapport de synthèse mardi.

«Je pourrai alors partager mes conclusions avec mes vis-à-vis américains et mexicains et, si possible, réévaluer la nécessité de maintenir l'embargo», a indiqué M. Evans.

Presque tout le bœuf importé du Brésil arrive au Canada sous forme de *«corned-beef»* en conserve.

L'embargo canadien contre le bœuf brésilien a été décrété le 2 février, après qu'Ottawa eut conclu qu'il existait un risque que les troupeaux de ce pays aient été contaminés par la maladie de la vache folle, en raison de milliers de têtes de bétail importées d'Europe au cours des dernières années. Les États-Unis et le Mexique se sont ensuite joints à l'embargo canadien en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Aucun cas de la maladie de la vache folle n'a encore été signalé

M. Evans s'est notamment dit encouragé d'apprendre que le gouvernement brésilien s'efforcerait d'acquérir les bovins importés d'Europe pour les placer sous son contrôle.

La maladie de la vache folle serait à l'origine d'une forme de la maladie de Creutzfeldt Jakob chez l'homme. Il s'agit d'une maladie dégénérative très grave qui demeure incurable.

Jusqu'à présent, le Brésil n'a jamais signalé un seul cas de maladie de la vache folle sur son territoire, et le gouvernement de ce pays soutient que toute l'affaire est liée au différend canado-brésilien sur les subventions à l'industrie aéronautique.

Bactéries pathogènes

Les poissons du fleuve sous l'œil des chercheurs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Environnement Canada a lancé trois études pour déterminer les impacts des bactéries pathogènes sur les poissons du Saint-Laurent pour déterminer notamment dans quelle mesure les interventions humaines sur le niveau du fleuve, dont la gestion du chenal maritime par les autorités canado-américaines, aggravent les problèmes de santé des espèces aquatiques.

L'étude sur les impacts des fluctuations des niveaux et débits du Saint-Laurent est d'autant plus importante que certains organismes fédéraux songent à creuser une fois de plus le chenal maritime pour faciliter le passage des navires, éventuellement rendu plus difficile en raison du réchauffement du climat.

Le chenal, creusé par Ottawa au début des années 60, draine environ la moitié du débit fluvial. Or le Saint-Laurent pourrait perdre l'autre moitié de son débit d'ici la moitié du prochain siècle en raison de précipitations de moins en moins abondantes dans le bassin des Grands Lacs, ce qui transformerait le fleuve actuel en un canal dominé par la circulation maritime. Le creusage du chenal, il y a 40 ans, a concentré l'essentiel du courant dans le centre du fleuve, provoquant un ralentissement marqué des eaux en rives et dans les baies, qui n'arrivent plus à s'autonettoyer comme auparavant.

Les bateaux sont-ils responsables de la cécité des poissons?

Chercheurs et pêcheurs notent depuis quelques années une augmentation des maladies causées par des parasites chez les poissons du Saint-Laurent. Or, de bas niveaux d'eau et de faibles courants favorisent les infections et augmentent les concentrations de parasites. Les courants lents augmentent aussi le parasitisme chez les poissons en gardant captifs les parasites infectieux rendus au stade libre. Ils créent aussi un milieu favorable à la prolifération des escargots, les hôtes intermédiaires de plusieurs parasites comme les trématodes.

Par cette étude, Environnement Canada veut identifier les scénarios qui empêcheraient le développement de ces parasites souvent fatals aux poissons, que devrait adopter la Commission mixte internationale, responsable des niveaux du fleuve.

Une autre étude tentera de déterminer si les infections de poissons par un parasite déclencheur de cataractes, le diplostomum, varient selon les secteurs du fleuve. D'autres études ont déjà démontré que, dans la région de Québec, 100 % de tous les poissons capturés quotidiennement par l'Aquarium étaient affectés par le diplostomum à des degrés divers. Une proportion importante des poissons touchés deviennent totalement aveugles.

Les chercheurs veulent d'autre part déterminer par une troisième étude l'impact des eaux usées urbaines, riches en parasites de toutes sortes, sur la santé des poissons du fleuve, en vérifiant s'il y a un lien entre le taux d'infection et les concentrations de pathogènes.

Un grand nombre d'usines d'épuration québécoises ne sont pas équipées de traitements dits tertiaires, qui servent essentiellement à réduire le nombre de pathogènes dans les eaux rejetées au fleuve.

Info-Santé

L'Ontario s'inspire de l'expérience québécoise

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Depuis hier, six millions d'Ontariens ont accès 24 heures sur 24 à des conseils de santé au bout du fil, l'Ontario ayant décidé d'emboîter le pas au Québec et de créer un service calqué sur Info-Santé-CLSC.

Destiné à améliorer l'accès des Ontariens à des services de santé de jour et de nuit, le nouveau service «Télésanté Ontario» se veut aussi une réponse directe aux engorgements monstres observés dans les urgences ces dernières années dans les régions urbaines de cette province.

«C'est une des mesures que nous avons choisies pour désengorger les urgences, mais nous pensons surtout que cela permettra aux gens de trouver le service de santé le plus approprié pour répondre à leurs besoins», a fait valoir hier David Jansen, porte-parole pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En plus de cette ligne d'information, l'Ontario a aussi misé sur des programmes massifs de vaccination et offre gratuitement, depuis cette année, le vaccin contre l'influenza à l'ensemble de sa population.

Gratuit et confidentiel, ce service d'information-santé sera assuré par 144 infirmières d'au moins cinq années d'expérience, qui pourront acheminer directement les appels d'urgence au 911 ou télécopier des informations pertinentes sur certains patients à une salle d'urgence.

Pour chaque appel, les infirmières évalueront la gravité des cas et décideront si les personnes peuvent se soigner elles-mêmes, se rendre directement à l'urgence ou attendre au lendemain pour consulter un médecin. En aucun cas elles ne pourront poser un diagnostic. Ces dernières pourront toutefois aussi renseigner les patients sur certaines maladies chroniques, sur la nutrition, sur le mode de vie et sur la santé des adolescents. Les appels reçus pourront aussi être transférés au Centre anti-poison de l'Ontario ou à une ligne téléphonique desservie par des pharmaciens lorsqu'une question portera sur la consommation de médicaments.

À la différence du Québec, la gestion de ce nouveau service sera confiée à une compagnie privée, CliniData, déjà responsable de l'instauration d'un système similaire au Nouveau-Brunswick. Les infirmières embauchées ne sont pas des employées du système public de santé, comme c'est le cas au Québec.

On prévoit recevoir 800 000 appels dès la première année et relier l'ensemble des Ontariens à Télé-Santé dès la fin de 2001.

Les chargés de cours de l'UQAM s'entendent avec la direction

LE DEVOIR

Les étudiants de l'UQAM n'ont plus à craindre une grève de leurs chargés de cours: les membres du syndicat des chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) ont ratifié à 71 % l'offre patronale qui leur a été soumise hier après-midi, lors d'une assemblée générale.

Deux éléments ont fait pencher la balance: une augmentation du budget alloué aux dépenses liées au cheminement pédagogique, qui se chiffre dorénavant à 150 000 $ par année, et l'établissement d'une échelle salariale qui tiendra compte de l'ancienneté et de la diplomation, une première pour les chargés de cours de l'UQAM.

Ces derniers quittent donc le mode de rémunération forfaitaire de 5434 $ par cours pour un régime, rétroactif à janvier 2001, qui situera leur salaire entre 5170 $ et 6063 $ par cours donné. *«Ce n'est pas le règlement du siècle»*, a déclaré Jocelyn Gamache, premier vice-président et responsable de la convention collective.

M. Gamache se dit tout de même satisfait de l'entente, d'autant plus que la nouvelle convention sera de courte durée: elle prend fin en décembre 2002. *«Ça va nous permettre de reprendre plusieurs dossiers qui n'ont pu être réglés dans les présentes négociations»*, a-t-il dit.

Le loup, le pognon

Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui ?

et le prêt REER.

Profitez de nos prêts REER pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,35 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 % pour les nouveaux fonds REER. Renseignez-vous aussi sur notre gamme de produits de retraite.

REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

1 800 463-5229

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Le coût de l'énergie dope les prix

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — En janvier, l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC) a augmenté au rythme annuel de 3 %, rapportait hier Statistique Canada.

Cette hausse se compare à celles de 3,2 % calculées pour novembre et décembre 2000. Depuis avril 1999, les coûts de l'énergie restent le principal facteur d'inflation, note l'agence qui leur attribue *«presque le tiers de la hausse de l'IPC de janvier 2000 à janvier 2001»*.

Sur la même période, l'indice de base (excluant l'énergie) n'est monté que de 2,3 %; le seul secteur de l'énergie a grimpé de 10,4 % et encore, ce gain sur 12 mois est le plus petit depuis août 1999.

Toutes ses composantes ont contribué à la hausse du secteur de l'énergie, sauf l'électricité qui a diminué de 0,7 %, ceci tenant à l'effet d'un crédit de 40 $ de l'Alberta, consenti en janvier à tous les ménages et qui sera accordé chaque mois en 2001.

Bond de 11,4 % du gaz naturel au Québec

Au Québec, le secteur a notamment vu un bond de 11,4 % du gaz naturel, contre 8,4 % en Ontario. Selon l'agence, les hausses dans ces provinces et ailleurs au Canada sont une *«réaction aux conditions du marché nord-américain»* où *«l'offre ne suffit plus à combler la demande»*.

L'indice d'ensemble, au Québec, a crû en janvier de 2,8 % en rythme annuel; il atteignait 111,7 pour un recul de 0,1 % sur le mois précédent. En Ontario, il était de 115,9, soit 0,1 % de moins en écart mensuel, 3,6 % de plus sur un an. Au Nouveau-Brunswick, il s'établissait à 113,4 en diminution de 0,4 et en progression de 2,8 % durant les deux mêmes périodes.

À l'échelle nationale, l'IPC a diminué en janvier de 0,3 % par rapport à décembre, l'automobile, le gaz naturel, l'essence et les voyages en groupe étant les principaux facteurs de baisse.

Toutefois, les boissons non alcoolisées, l'alimentation au restaurant et le bœuf ont eu un effet à la hausse sur la variation mensuelle.

EN BREF

Hausse des ventes de véhicules

(PC) — La vente de 131 151 véhicules neufs, en décembre, a résulté en une hausse de 2,5 % par rapport au mois précédent, indiquait hier Statistique Canada; en novembre, l'agence fédérale avait constaté un gain mensuel de 3,3 %. Toutefois, ces deux hausses mensuelles n'ont pu rattraper toute la baisse de 12 % observée en octobre. Malgré ce recul net des derniers mois, les ventes ont atteint *«un niveau record»* pour toute l'année 2000, avec 1 587 600 véhicules écoulés. Ce chiffre surpasse de 1,5 % la marque établie en 1988; par contre, la progression de 3 % en 2000 reste *«bien en deçà de la hausse de 7,9 % enregistrée en 1999»*.

Produits forestiers Alliance renoue avec la rentabilité

(PC) — Produits forestiers Alliance a renoué avec la rentabilité en 2000 avec un bénéfice net de 21,3 millions. En 1999, la société forestière avait enregistré une perte nette de 16,2 millions pour l'exercice précédent, soit 0,44 $ par action. La différence entre les deux exercices est encore plus frappante si l'on considère que le bénéfice net avant éléments inhabituels s'est élevé à 53,1 millions en 2000, soit 1,70 $ par action. Le chiffre d'affaires de Produits forestier Alliance n'a augmenté que de 3 % en 2000 par rapport à l'exercice précédent, passant de 1,05 milliard à 1,08 milliard.

Nortel rate sa cible de moitié et se prépare au pire

Le nombre d'employés sera réduit de 10 000 plutôt que de 4000

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Moins d'un mois après avoir prédit une bonne année 2001, les dirigeants de Nortel se sont ravisés et ont fait savoir hier que le ralentissement économique *«plus rapide et plus sévère»* de l'économie américaine se traduira par moins de revenus, moins de profits et davantage de mises à pied.

En 2001, les revenus de Nortel devraient augmenter de 15 % et ses profits de 10 %, a fait savoir hier le président John Roth lors d'une conférence téléphonique avec des analystes financiers. Il s'agit d'une réduction abrupte des prévisions d'il y a un mois, alors que la compagnie prévoyait que ses revenus et ses profits augmenteraient chacun de 30 % cette année.

Le marché devrait accuser le coup ce matin à l'ouverture des Bourses. Déjà hier soir, le titre de Nortel plongeait sur le marché électronique hors cote, où il est passé de 29,75 $US à 24 $US. Les transactions ont été suspendues sur le titre de Nortel à la Bourse de Toronto avant l'annonce de la compagnie. En octobre dernier, les résultats trimestriels jugés décevants de Nortel avaient entraîné la débandade de la Bourse de Toronto, dont l'indice TSE 300 avait perdu 8 % dans une seule journée.

Hier, le président de Nortel a expliqué que la conjoncture économique avait forcé le géant des télécommunications à envisager l'année 2001 avec moins d'optimisme. Cette vision plus *«réaliste»* de l'exercice qui vient de commencer entraînera une réduction plus importante de l'effectif de Nortel, a-t-il annoncé. Plutôt que 4000, le nombre de mises à pied dans les usines atteindra 10 000, a fait savoir hier John Roth. Il n'a pas précisé où se feront les mises à pied. Environ 1000 des 4000 réductions d'emplois déjà annoncées étaient dans les usines canadiennes de Nortel.

Le ralentissement économique a déjà commencé à affecter les résultats de Nortel. Pour le premier trimestre, la compagnie prévoit des revenus inchangés par rapport à la même période de l'exercice précédent, à 6,3 milliards $US, et une perte nette de 0,04 $US par action. C'est loin des prévisions de certains analystes, qui s'attendaient à des revenus de huit milliards et à des profits de 0,16 $US par action.

Le président de Nortel a expliqué que la compagnie avait dû rajuster son tir devant le ralentissement rapide de l'économie américaine. *«L'Amérique du Nord compte pour 65 % du marché de Nortel»*, a-t-il rappelé. Selon lui, la croissance solide des marchés de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique latine compensera un peu, mais pas entièrement, l'impact du ralentissement aux États-Unis.

Selon lui, les clients de Nortel s'emploieront à rentabiliser les infrastructures existantes, ce qui réduira la demande pour les nouveaux réseaux de télécommunications. D'autres entreprises du secteur, comme Lucent et JDS Uniphase, ont elles aussi révisé à la baisse leurs prévisions de croissance et annoncé des mises à pied.

Le titre de Nortel avait clôturé à 46,15 $ hier à la Bourse de Toronto, en hausse de 1,14 $.

Les tensions restent vives autour du bois d'œuvre

Le patron d'une compagnie américaine faisant des usines au Canada ne perçoit pas de diminution du sentiment protectionniste chez ses compatriotes

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Mark Suwyn, président de Louisiana-Pacific, une compagnie américaine qui possède désormais des usines des deux côtés de la frontière dont une au Québec, comprend maintenant que le bois extrait des forêts canadiennes n'est pas plus subventionné que celui des États-Unis. Il est de plus convaincu que le libre-échange est une bonne chose, mais ne croit pas que les poussées protectionnistes de certains de ses compatriotes vont prendre fin en même temps que l'accord sur le bois d'œuvre le 31 mars prochain.

M. Suwyn était le conférencier hier midi au congrès de l'Association canadienne de l'industrie du bois, qui s'intéresse particulièrement cette année aux rapports commerciaux canado-américains dans le domaine des produits forestiers. Et pour cause, car dans 45 jours l'entente sur le bois d'œuvre, qui imposait des quotas aux provinces productrices, prendra fin. Qu'arrivera-t-il ensuite? Il y a quelques semaines, l'Association des pâtes et papiers se posait la même question et faisait venir un ancien conseiller du président Clinton pour en parler.

Même si l'industrie canadienne des produits forestiers a décidé récemment de parler d'une seule voix pour faire contrepoids au lobby protectionniste américain, M. Suwyn, dont l'entreprise participe à cette alliance canadienne, est convaincu que dès le 1er avril la coalition américaine dont il faisait partie dans le passé va à nouveau demander l'imposition de mesures compensatoires, prétextant que la ressource forestière canadienne est subventionnée, ce qui est injuste pour les concurrents américains.

Poursuite contre les producteurs de l'Atlantique

Qui plus est, la semaine dernière, l'industrie américaine a fait des représentations auprès de la nouvelle administration Bush pour obtenir de sa part une poursuite légale antidumping contre les exportations de bois d'œuvre venant des provinces de l'Atlantique, lesquelles échappent à l'entente sur les quotas. En somme, c'est le même vieux scénario qui va se répéter, croit M. Suwyn. La cause sera débattue devant les instances prévues par l'Accord sur le libre-échange et le Canada gagnera encore. Mais cela aura coûté beaucoup de temps et d'argent du côté canadien, alors que l'industrie américaine aura pu gagner pendant cette période quelques centaines de millions, qu'elle n'aurait pas pu obtenir autrement.

M. Suwyn explique l'attitude américaine par le fait que leurs usines n'ont pas été modernisées comme celles du Canada et qu'elles sont en conséquence incapables de soutenir la concurrence. Pourquoi n'ont-elles pas été modernisées? Parce que celles qui ne sont pas propriétaires de grands domaines privés n'ont pas l'assurance d'avoir accès à la ressource pendant 20 ou 40 ans, comme c'est le cas ici. Sans cette assurance, il devient très risqué d'investir dans de nouveaux équipements.

Comment alors réconcilier les intérêts des industries canadiennes et américaines? Il faudrait des concessions des deux côtés, suggère M. Suwyn. Du côté canadien, on pourrait avoir un système des droits de coupe plus transparent et permettre aussi l'exportation aux États-Unis de billots bruts. Ce sont là des suggestions qui visent particulièrement la Colombie-Britannique.

Au lieu de se déchirer, les industries forestières canadiennes et américaines auraient tout intérêt à se réunir pour défendre leurs intérêts communs et livrer bataille contre des industries concurrentes comme celles de l'acier et du ciment, ou encore pour répondre aux offensives des environnementalistes.

Paul Martin prédit une reprise économique au deuxième semestre

PRESSE CANADIENNE
REUTERS

Le ministre des Finances, Paul Martin, ne perçoit pas de menace de récession au Canada et il anticipe un deuxième semestre plus vigoureux que le premier, une fois que les entreprises auront réduit leurs inventaires.

Lors d'une allocution prononcée hier devant un groupe de gens d'affaires britanniques et canadiens, M. Martin a prédit que le Canada ne souffrirait pas d'un ralentissement économique prolongé, grâce à une reprise de l'activité manufacturière une fois que les inventaires auront été écoulés, notamment dans l'industrie automobile. *«Je ne vois aucun des facteurs d'une récession. Nous ne sommes pas aux prises avec une forte inflation ou un taux de chômage élevé»*, a-t-il déclaré.

M. Martin était de passage à Londres, en route vers Palerme, en Italie, où il arrivera demain pour une réunion des ministres des Finances du G7.

«S'il fallait déterminer la raison première du ralentissement économique, ce serait la correction des inventaires. Et nous constatons présentement une correction de ces inventaires. Les économistes nous disent que l'économie retrouvera sa vigueur en deuxième moitié d'année, au fur et à mesure que les inventaires seront réduits», a-t-il ajouté.

Le nouveau gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, s'est dit du même avis que le ministre Martin. *«Il est très important d'expliquer que la faiblesse de l'économie réside dans le processus des inventaires, et dans l'ajustement de ceux-ci au premier semestre. Nous sommes passablement optimistes en ce qui concerne le deuxième semestre et l'année 2002.»*

Les prévisions de croissance économique pour le Canada en 2001 ont récemment été révisées à la baisse, sous les 3 %, en raison du ralentissement de l'économie américaine.

Pour M. Martin et les autres ministres des Finances des pays du G7, la réunion de Palerme sera la première à laquelle participera le nouveau secrétaire au Trésor des États-Unis, Paul O'Neill. M. Martin a pu le rencontrer à Washington, plus tôt cette semaine, et il s'est dit impressionné par son homologue américain. *«Sa vision des choses ne me pose aucun problème»*, a dit le ministre Martin.

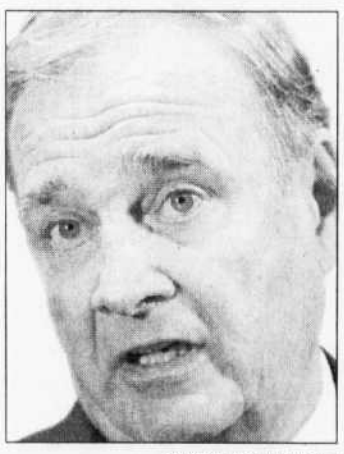

ARCHIVES LE DEVOIR

Paul Martin

Dans la foulée, M. Martin a invité l'Europe à stimuler la croissance. *«Il faut se prononcer sur la performance de la BCE et dire si elle a fait suffisamment»*, a-t-il lancé aux journalistes à la sortie du dîner-conférence. *«Nous croyons que l'Europe est un pilier fondamental de l'économie mondiale. S'il y a un ralentissement ailleurs, l'Europe doit en absorber une partie.»*

Même si la question japonaise sera abordée au cours des discussions du G7 prévues cette fin de semaine, M. Martin a précisé que le Japon ne serait pas le seul visé. *«Nous sommes préoccupés par l'incapacité de l'économie japonaise à retrouver un rythme raisonnable de croissance»*, a-t-il dit.

M. Martin soutient que les discussions pourront difficilement éviter la question des taux de change même si les devises ne figurent pas officiellement au menu des débats.

Le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill, est venu renforcer les propos de M. Martin en prévenant hier ses partenaires des pays du G7 qu'il ne fallait pas compter sur les États-Unis pour soutenir la croissance dans le monde. *«Le monde ne doit pas compter sur les États-Unis pour être le moteur de la croissance mondiale»*, a-t-il indiqué au cours d'une conférence de presse.

Dans un contexte de ralentissement économique à travers le monde, *«les politiques centrées sur la croissance sont plus importantes que jamais»*, a ajouté le secrétaire au Trésor, qui assistera demain à sa première réunion des ministres des Finances des sept pays les plus riches.

Haemacure accroît ses ventes annuelles

PRESSE CANADIENNE

La compagnie pharmaceutique Haemacure, spécialisée dans les adhésifs biologiques pour le traitement des plaies chirurgicales, a vu ses ventes croître de 135 % au cours de l'exercice clos le 31 octobre dernier, grâce à son produit Hemaseel, dont c'était la deuxième année de commercialisation.

Les revenus annuels de la société montréalaise ont atteint 12,9 millions, comparativement à 5,5 millions lors de l'exercice précédent. Haemacure a cependant inscrit une perte nette de 12,3 millions, ou 0,66 $ par action, comparativement à 16,9 millions, ou 1,26 $ par action, en 1999.

La Capitale
assurances MFQ inc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Veuillez prendre avis de la tenue de l'assemblée générale annuelle de La Capitale assurances MFQ inc. le 2 avril 2001, à 11 h, au siège social de la compagnie, 625, St-Amable, Québec.

Donné à Québec, le 16 février 2001.

LE SECRÉTAIRE,
Robert Giroux

UN PLACEMENT SOLIDE.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA
4,35 %	4,45 %	4,55 %	3,85 %
An 1	An 2	An 3	An 1
Émission 19 – Taux annuel composé de 4,44 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.			Émission 70

Émissions 19 et 70 en vente jusqu'au 1er mars 2001

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec
corporation de gestion

AVIS AUX MEMBRES

Veuillez prendre avis :

1- Que conformément à son règlement, la Mutuelle des Fonctionnaires du Québec, corporation de gestion, tiendra l'assemblée générale annuelle de ses membres le lundi 2 avril 2001, à Québec, à l'hôtel Loews Le Concorde, 1225, Place Montcalm, Québec, à 17 heures.

2- Qu'à cette assemblée, il y aura élection d'administrateurs aux postes 1, 2, 3, 10 et 14; ainsi qu'aux sièges 1, 2 et 3 de La Capitale assurances MFQ inc., en vertu de la Loi concernant Mutuelle des Fonctionnaires du Québec (L.Q. 1991, c.103)

La candidature d'un membre éligible doit être présentée au moyen d'un bulletin de présentation disponible auprès du Secrétaire. Ce bulletin dûment rempli doit être retourné au siège social, avant 16 h, le 23 février 2001.

Donné à Québec, le 16 février 2001.

LE SECRÉTAIRE,
Robert Giroux
Siège social
625, St-Amable
Québec (Québec)
TÉL.: 418-644-4279

LE MARCHÉ BOURSIER

A B

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Acd sys	9360	6,000	5,350	5,520	+0,020
AD Opt	2900	4,150	4,000	4,150	+0,050
ADF Gr f	500	9,000	9,000	9,000	+0,100
ADS Inc A	12000	0,750	0,750	0,750	+0,010
Agf B F	101955	26,500	26,000	26,300	+0,250
AIC Diver	1525	34,000	33,550	33,550	+0,050
AIC Dive p	80	0,000	0,000	0,000	0,000
AIT adv	10400	1,350	1,300	1,350	+0,050
ALI Tech	9165	3,750	3,710	3,710	+0,010
AMR Tech	6760	1,760	1,740	1,760	+0,030
AMT Intl o	6700	0,100	0,100	0,100	+0,020
ARC Res I	1200	11,920	11,900	11,900	-0,200
Art adv o	10975	5,550	5,200	5,200	-0,350
AT plastics	18350	2,590	2,450	2,500	0,000
At T can	45581	45,400	45,010	45,010	-0,110
ATI tech	608596	9,000	8,500	8,550	-0,070
ATS Auto	625632	25,790	24,300	25,350	+1,750
Aastra T	17640	11,490	11,000	11,490	+0,490
Aber dm	87834	13,100	12,550	13,000	+0,400
Abitibi C	3172524	11,900	11,750	11,900	+0,100
Acetex	25000	6,250	6,250	6,250	-0,250
Adrian o	1500	0,110	0,110	0,110	-0,010
Advantx o	102255	1,020	0,960	0,990	+0,010
Aeterna f	182964	11,300	10,150	10,350	+0,050
Afton o	13700	1,050	1,030	1,050	+0,020
Agnico E	87020	8,350	7,970	8,010	-0,340
Agrium	372213	20,950	20,000	20,950	+0,630
AimGlobl	48740	5,490	4,900	5,400	+0,200
Ainsworth	4600	4,250	4,250	4,250	0,000
Air Canada	708125	10,250	9,900	10,020	-0,050
Air Can a f	275631	8,350	8,100	8,110	+0,010
Airboss o	1387	1,250	1,210	1,210	0,000
Akita A f	8900	11,800	11,600	11,650	-0,150
AlarmF o	6000	0,840	0,830	0,830	-0,070
Alt Energy	264816	66,970	64,450	65,000	-1,330
Alt Ener p	10440	26,800	26,550	26,800	+0,250
Alcan	2032270	60,000	57,000	60,000	+3,100
Alcan C p	6750	25,500	25,400	25,400	0,000
Alcan E p	1500	21,000	20,910	21,000	0,000
Alcatel c	30012	79,400	76,750	76,750	+1,750
Aldeavisn o	39740	0,370	0,310	0,370	+0,030
Algo Cent	300	22,750	22,750	22,750	+1,750
Alg steel	23641	0,540	0,500	0,520	-0,020
Aliant	36515	35,300	35,000	35,100	-0,200
Alimenta A	100	28,000	28,000	28,000	-1,250
Alimenta B f	525	26,000	25,500	25,500	0,000
Allbanc Sp	18979	50,000	48,350	49,000	-0,920
Allbanc Sp p	2785	25,400	25,150	25,150	-0,350
All Alt A	100	21,000	21,000	21,000	+1,000
All Alt Bf	76625	17,400	17,100	17,100	-0,150
Alli Forest	65190	17,110	16,300	16,300	-0,200
Allied Oil	61551	1,440	1,280	1,380	+0,070
Altagas	4768	4,900	4,900	4,900	-0,100
Altarex o	41590	2,150	2,100	2,100	+0,030
Am Leduc	5000	0,420	0,420	0,420	+0,020
Amisco I	2500	6,250	6,150	6,200	+0,150
Amisk A	8000	2,150	2,010	2,010	-0,130
Amves	3670	32,400	31,760	32,000	-0,500
Anadime o	5922	0,400	0,400	0,400	0,000
Anderson	435020	33,900	32,980	33,400	0,000
Andrs WA f	8450	11,050	10,800	11,000	0,000
Angiotec o	15783	65,000	63,000	65,000	+0,500
AnorMed o	21520	17,100	15,750	15,900	-1,100
Anthem P	3100	6,690	6,510	6,690	+0,190
Anthony o	3100	6,150	5,600	6,150	-0,130
Apex A	5100	1,730	1,710	1,710	+0,030
Arcis o	13325	2,090	2,050	2,050	0,000
Arcis w	1250	0,200	0,200	0,200	-0,050
Arctic Gr o	1000	0,630	0,630	0,630	0,000
Armbro En	11525	3,050	2,950	3,000	+0,080
Asbestos	750	18,500	18,250	18,250	-1,750
Ashton	2000	0,820	0,820	0,820	-0,030
Asia o	3000	0,990	0,980	0,990	+0,040
Assante c	6833	5,400	5,150	5,150	-0,250
Astral A f	8486	49,500	48,900	48,900	-0,600
Atco I f	18238	47,500	47,000	47,500	+0,500
Atna o	9100	0,500	0,500	0,500	-0,010
Aur Res	180825	2,100	2,000	2,100	+0,100
Aurado Ex o	53000	0,140	0,135	0,140	0,000
Aurizon o	2950	0,610	0,610	0,610	-0,030
Avcorp I	1000	1,270	1,270	1,270	+0,020
Avid OG Ao	31926	4,210	4,000	4,050	-0,250
Avid OG Bo	930	5,850	5,850	5,850	0,000
Axcan P	34720	17,400	16,500	16,800	-0,550
Axia Net o	5658	3,400	3,300	3,300	-0,010
Axxent B of	42700	1,200	1,150	1,200	0,000
Azcar Tec	7600	1,080	1,000	1,000	0,000
Azco Mng o	1082	1,080	1,060	1,080	-0,020
B Split	1414	88,000	82,000	82,000	+0,150
B Split	100	27,250	27,250	27,250	+0,100
B Split II	4200	21,750	21,560	21,750	+0,450
B Split IIp	3300	18,400	18,400	18,400	-0,200
BAE Sys	50300	24,880	24,830	24,830	0,000
BCE Emer	72528	46,500	45,030	45,040	+0,040
BCE Inc	1325764	40,650	40,300	40,400	+0,120
BCE I P	104610	25,900	25,800	25,820	+0,020
Bce i r	900	25,650	25,600	25,650	+0,050
BCE I Y	1100	24,750	24,500	24,750	0,000
BC Gas	28986	31,100	30,800	31,000	0,000
BFS Ent o	3500	0,290	0,290	0,290	-0,010
BMTC A f	1490	9,700	9,700	9,700	+0,200
BW Tech o	3330	7,750	7,500	7,750	+0,500
BXL Enr	65555	2,400	2,280	2,350	-0,040
Badger	243100	0,910	0,880	0,900	-0,030
BakBone o	45226	8,250	7,850	7,850	+0,040
Ballard	103921	106,610	102,460	103,370	+2,870
Band ore o	48270	0,600	0,530	0,590	-0,010
Bank Mtl	400511	87,450	86,000	86,000	-1,250
Bk Mtl B	2400	25,000	24,900	25,000	+0,100
Bk Mtl 3p	6240	25,950	25,610	25,950	+0,100
BkMtl b4	823	24,950	24,950	24,950	-0,050
BkMtl b 5	2804	24,060	23,750	23,810	-0,290
Bk Mtl b6	1400	25,000	25,000	25,000	0,000
Bank N S	832669	46,500	46,000	46,300	+0,350
Bk NS 6p	81800	26,490	26,300	26,490	+0,190
Bk NS 7p	88000	27,250	27,250	27,250	-0,050
Bk NS 8p	1000	27,400	27,350	27,350	-0,150
Bk NS 9p	800	27,250	27,150	27,250	+0,100
Bk NS 11p	400	26,750	26,750	26,750	+0,300
BK NS 12 P	7300	23,490	23,350	23,490	+0,140
Barick gld	583956	21,850	21,100	21,690	+0,140
Baringtn	2800	1,140	1,140	1,140	0,000
Basis100 o	92278	1,880	1,750	1,800	0,000
Battery	39850	0,450	0,410	0,430	0,000
Baytex	187398	12,450	11,550	12,000	-0,600
Beamscpe	20085	0,670	0,570	0,590	-0,010
Becker B f	328	4,750	4,750	4,750	0,000
Belair e o	23299	3,180	3,100	3,180	+0,030
Bell C 15p	7000	25,350	25,250	25,350	-0,050
Bell C intl	13318	27,750	27,310	27,310	+0,010
Beizberg o	100	12,000	12,000	12,000	0,000
Bema Gl o	30500	0,370	0,370	0,370	0,000
Benet E o	5800	4,500	4,500	4,500	0,000
Benson	104030	2,900	2,850	2,880	0,000
Bentall	119036	19,650	19,500	19,500	0,000
Benvest C f	1200	2,450	2,450	2,450	0,000
Berkly P	736294	11,400	11,330	11,400	+0,010
Best Pac	29200	1,230	1,190	1,190	-0,050
Bestar	200	1,510	1,510	1,510	0,000
Bidcom I o	27000	1,330	1,250	1,280	-0,010
Big Horn o	10400	0,850	0,800	0,800	-0,030
Big Rock	1000	4,600	4,600	4,600	+0,050
Bioch Phar	321754	54,150	53,800	54,050	+0,300
Biomira	35339	11,350	11,000	11,130	+0,220
Bioniche o	1539	3,490	3,400	3,400	0,000
Biovail C	245198	69,000	66,550	67,470	-0,530
Birim A o	4500	0,220	0,210	0,210	0,000
Bitech	13300	1,140	1,050	1,100	-0,050
Bl Hawk o	208710	0,075	0,065	0,075	0,000
Blk Swan	160850	0,360	0,340	0,350	0,000
BlkRock c	29830	1,000	0,990	1,000	+0,010
Boardwl	494960	11,200	10,800	11,050	+0,050
Bocenor Gr	1000	0,590	0,590	0,590	+0,030
Boliden	53500	1,010	1,000	1,010	+0,030
Bombdr A	83874	23,000	22,750	22,940	+0,440
Bombdr B f	3871320	22,820	22,510	22,650	+0,350
Bmbdr 2 p	2600	24,950	24,800	24,800	0,000
Bonavist	11673	31,400	31,000	31,400	+0,250
Bonus Res	602634	3,950	3,850	3,870	-0,030
Boomrng o	84148	5,200	5,000	5,150	+0,250
Boralex A	117095	7,000	6,450	7,000	+0,700
Bovar A	1000	0,170	0,170	0,170	0,000
Bow Val j	32695	1,000	0,950	0,960	+0,010
Bowater C	266	77,500	76,500	77,500	+2,500
Bowridge	4900	0,800	0,800	0,800	0,000
Boyd Gr Ao	2300	1,850	1,840	1,850	+0,010
Bracknel	362126	8,750	8,600	8,660	+0,100
Brmptn A f	7270	5,750	5,750	5,750	+0,100
Brascad B	406	43,150	43,000	43,000	-0,150
Brascan a	542180	25,600	25,050	25,400	-0,100
Brascan 2	1000	18,250	18,250	18,250	-0,250
Brascan B	1400	24,200	24,100	24,100	-0,050
Breakwtr	45567	1,340	1,280	1,340	+0,070
Bridgept	49700	0,570	0,540	0,560	+0,070
Bridge C o	2600	2,800	2,750	2,800	+0,090
Brookfld P	24995	26,400	26,200	26,200	-0,150
Budd Can	1000	9,800	9,800	9,800	0,000
Buhler	1000	3,400	3,400	3,400	0,000
Burlington	1075	70,000	69,900	70,000	-3,000
Burntsan o	147445	4,800	4,510	4,510	-0,290

C D

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
CAE	92483	24,000	23,550	23,850	+0,300
CCL A	100	7,450	7,450	7,450	+0,100
CCL B f	31728	8,000	7,500	7,850	+0,350
Ccr tech o	1500	0,400	0,400	0,400	0,000
CD Plus o	11650	0,040	0,035	0,040	0,000
CDI Educ	1100	7,500	7,500	7,500	0,000
CFM Maj	22960	8,500	8,250	8,250	-0,250
CGI A f	251518	9,100	8,700	8,900	+0,200
CHC H a f	49675	11,400	10,550	11,150	+0,550
CI Fund	289734	16,000	15,500	15,500	-0,300
Cmac ind	1113383	70,950	69,000	70,000	+1,760
CML Glob	17000	1,500	1,500	1,500	0,000
CPI Plast o	3575	4,900	4,900	4,900	0,000
Crs Nt u	5400	23,150	23,100	23,100	-0,050
CRS Robot	2600	2,860	2,860	2,860	0,000
CSI wrlss o	61266	3,550	3,350	3,500	+0,150
Cable Sat of	27200	6,000	5,650	5,950	+0,200
Cabletel	2600	3,050	3,050	3,050	0,000
Calader o	15000	0,100	0,085	0,085	-0,010
Caldwel A f	14829	1,700	1,610	1,700	+0,090
Calian tech	54707	3,200	3,000	3,100	0,000
CallNet	121770	1,380	1,080	1,100	-0,100
CallNet B f	102490	1,080	0,960	0,960	-0,070
Cambior	26974	0,520	0,500	0,510	0,000
Camco Inc	6000	2,900	2,900	2,900	-0,100
Cameco	277599	29,200	28,500	28,500	-0,440
Camp Res	119	0,000	0,000	0,000	0,000
Camvec	20186	2,000	1,900	2,000	+0,250
Can 3000	10615	8,810	8,600	8,810	+0,210
Can Bread	3440	10,800	10,250	10,700	-0,050
Can Life F	247929	43,300	42,400	43,160	+0,230
CS Pete	700	8,140	8,000	8,140	+0,960
Canadex	1500	1,330	1,330	1,330	0,000
C 88 Eng	169565	4,350	4,150	4,150	-0,180
Cdn fin	10770	36,000	35,000	35,000	-1,000
Cdn fin a	400	15,200	15,200	15,200	0,000
CG invest	17191	9,150	8,950	9,050	+0,050
CG inv w	1700	4,000	4,000	4,000	0,000
CG inv 1p	1000	25,180	25,180	25,180	0,000
C Hunter	393162	40,650	39,500	39,650	-0,650
C hydro o	13645	2,950	2,900	2,900	+0,050
CI Bk Com	754357	51,600	51,000	51,450	0,000
CIBC 14	4300	26,750	26,200	26,200	-0,300
CIBC 15	1000	26,050	26,050	26,050	-0,450
CIBC 17	940	26,300	25,800	25,800	-0,500
CIBC 18	9730	24,700	24,500	24,500	-0,010
CIBC 19	2600	24,550	24,150	24,150	-0,100
CIBC 21	800	26,950	26,750	26,750	-0,200
CIBC 23	35839	25,350	25,260	25,350	+0,050
C Medical	92485	19,050	18,600	18,650	-0,400
CN Rail	1577406	56,000	55,000	55,000	-1,150
Cdn Nat Res	360298	47,300	45,300	46,000	-1,400
C Nthstar	200	16,000	16,000	16,000	+0,200
CP Ltd	3380059	58,350	56,850	57,670	-0,830
CP Ltd p	10681	24,750	24,550	24,600	-0,150
Cdn Tire	100	38,250	38,250	38,250	-0,750
CTire A f	279028	21,040	20,600	20,900	+0,150
CUtil A f	61417	53,500	52,750	53,000	+0,100
C Util B	515	52,950	52,950	52,950	-0,050
CUtil Ser q	200	24,800	24,800	24,800	-0,150
CUtil ser r	4161	22,450	22,300	22,450	0,000
Cdn Ws Bk	14618	27,700	27,250	27,700	+0,150
Cdn World	749	3,800	3,800	3,800	0,000
Cdn Z o	21300	0,350	0,330	0,350	+0,030
Canam A f	5818	7,600	7,570	7,600	+0,040
Canarc o	5000	0,150	0,150	0,150	-0,015
Canbras	75800	4,400	4,400	4,400	+0,100
Canbras r	415200	0,100	0,080	0,080	0,000
CanCap p	5000	25,200	25,200	25,200	0,000
Cancor o	1500	0,400	0,400	0,400	-0,050
Canfor	522823	10,500	10,000	10,240	+0,140
Cangene	8850	7,600	7,500	7,600	-0,100
Canmine o	18010	0,630	0,580	0,630	+0,030
Canutil p	2000	25,160	25,160	25,160	0,000
Canwst n v	15706	14,400	13,760	13,950	-0,550
Canwest G f	36291	14,250	13,800	14,000	-0,200
Cara	4600	5,500	5,210	5,300	-0,150
Cara A f	540800	5,400	5,300	5,350	+0,050
Caribgld o	1000	0,150	0,150	0,150	-0,020
Cars4u	2000	0,550	0,550	0,550	+0,100
Cascades I	219501	6,590	6,520	6,590	+0,070
Cassiar o	10700	0,300	0,300	0,300	0,000
Cathedrl o	3400	1,160	1,150	1,150	-0,090
Causeway o	31500	1,720	1,660	1,720	0,000
Cavell En	17000	0,680	0,660	0,680	+0,010
Cedara sft	53540	2,600	2,470	2,550	+0,100
Celestica	588715	107,900	101,000	107,800	+7,150
Cell Loc o	68650	3,500	3,350	3,400	0,000
CFund A f	500	4,580	4,580	4,580	0,000
Centrfund	1345	9,200	9,200	9,200	+0,060
Centrinty o	62832	21,500	20,100	21,500	+0,300
Centurion o	79850	0,740	0,720	0,740	+0,010
Certcm C J	164788	26,800	25,150	26,000	+1,300
Chai na ta	1633	0,380	0,380	0,380	-0,070
Chain e o	60000	0,550	0,530	0,530	+0,020
Chapter I	21658	10,200	9,600	9,600	-0,100
Chaptr D o	100286	3,060	2,990	3,030	-0,010
Chesbar o	21000	0,075	0,070	0,070	-0,010
Chief Int I	14700	36,750	36,600	36,660	-0,140
Chromo o	2900	5,850	5,650	5,650	-0,150
CHUM B f	3100	62,000	61,500	61,500	-0,500
Churchill	23797	2,000	2,000	2,000	0,000
Cinram	28274	2,900	2,790	2,790	-0,070
Circuit W	9800	4,000	3,650	3,900	+0,300
Clairvest	5000	4,500	4,400	4,500	-0,050
Clarica	68425	41,640	40,600	41,600	+0,400
Clarica p	4320	27,000	26,960	27,000	+0,010
Clarke I	7000	8,350	8,350	8,350	-0,100
Claude R	11485	0,610	0,610	0,610	-0,040
Clearly C	5300	1,400	1,130	1,150	+0,150
Clublink	20300	6,100	5,900	5,900	+0,090
Co Oper A	530	23,900	23,900	23,900	+0,010
Co Steel	11383	6,150	5,860	6,000	-0,050
Cogco cble f	36180	33,500	32,750	33,400	-0,100
Cogeco f	9990	29,900	28,250	28,900	-0,250
Cognicase	24851	11,850	11,700	11,780	+0,080
Cognos	222070	42,500	40,500	42,000	+1,250
Collicutt	1100	7,250	7,050	7,250	-0,050
Colony P o	26440	0,470	0,420	0,470	+0,050
Com Dev	90387	14,150	13,800	14,050	+0,250
Comapix	22500	0,890	0,850	0,890	+0,080
Cominco L	669640	24,200	23,660	23,660	-0,250
Command	79400	1,960	1,910	1,950	-0,010
Comand w	1250	0,110	0,110	0,110	0,000
Comunic o	65	0,000	0,000	0,000	0,000
Compton	401585	4,300	4,010	4,150	-0,150
Comstate	6000	2,200	2,150	2,200	+0,140
Concert i	47580	6,450	6,350	6,450	+0,200
Concord p	20123	0,870	0,850	0,850	0,000
C onjuch o	1400	8,100	7,900	7,900	+0,300
Conor Pac o	10000	0,030	0,030	0,030	0,000
CC Expr f	1279	0,640	0,640	0,640	0,000
C Mercntl	100	4,100	4,100	4,100	+0,600
Con Pkg	400	1,150	1,150	1,150	0,000
Continentl o	2300	0,590	0,500	0,500	-0,050
Contrns A f	3100	12,000	12,000	12,000	0,000
Coolbrnd	47851	1,700	1,630	1,700	+0,020
Corby	3265	47,250	47,000	47,250	+0,250
Corby B f	675	46,500	46,500	46,500	-1,000
Corel	99086	4,240	3,960	4,050	-0,040
Coretec	14300	8,150	8,100	8,140	+0,040
Crner Bay o	38000	1,650	1,550	1,550	-0,050
Corona G o	400	1,590	1,590	1,590	-0,010
Corrente o	18342	1,360	1,350	1,350	0,000
Corus B f	13757	42,500	41,750	41,760	-0,740
Cossette f	10972	15,500	15,350	15,490	+0,090
Cott	51419	14,550	14,310	14,550	+0,150
Counsel	3650	3,100	3,000	3,100	+0,100
Courage E	19500	3,500	3,350	3,350	-0,100
Creo Prod	12389	33,000	31,760	33,000	+0,470
Crew D o	91700	1,150	1,080	1,140	+0,040
Cros Lke o	17000	0,100	0,090	0,100	0,000
Croskey S	28400	1,820	1,650	1,820	+0,250
Crosof o	16650	1,950	1,850	1,850	-0,100
CLife I A	1149	27,000	26,550	26,550	-0,050
Cryocath	71710	5,000	4,700	4,950	+0,300
Cryptolog	6230	17,500	17,020	17,300	+0,300
Cyberplx o	6930	2,750	2,550	2,700	+0,100
Cygnal o	14775	3,000	2,800	2,800	-0,200
Cypress A	306276	10,750	10,300	10,600	+0,200
DC Diagn o	21200	0,170	0,170	0,170	0,000
Dalsa	700	7,500	7,320	7,500	0,000
Danbel I p	500	0,650	0,650	0,650	+0,050
Danier L f	2700	10,250	10,000	10,250	+0,450
Danoil	43265	4,150	4,100	4,100	-0,050
Datamark	2000	2,000	2,000	2,000	+0,200
Datamiro	35935	13,850	13,250	13,250	-0,540
Datawest o	273649	2,800	2,650	2,800	+0,100
Dayton o	982	0,285	0,285	0,285	-0,015
Decoma A f	200	9,500	9,500	9,500	+0,090
Dejour o	69100	0,110	0,100	0,100	0,000
Delrina ex	11661	82,000	79,250	80,000	+6,180
Denbury	6927	15,500	15,380	15,380	-0,620
Denison	15242384	0,100	0,075	0,100	+0,015
Derlan	90300	1,400	1,350	1,360	+0,010
Descarte o	557710	34,210	33,350	33,750	+1,500
Desjrdn A p	1970	25,300	25,200	25,200	0,000
Desjard T p	1000	19,550	19,550	19,550	+0,010
Evlan o	83475	2,950	2,800	2,850	-0,100
Dia met af	62900	22,700	21,700	22,500	+1,250
Dua net b	11075	22,850	21,800	22,750	+0,800
Diagnocur o	63400	1,720	1,660	1,700	0,000
Diamond F o	7375	0,850	0,820	0,850	+0,010
Dimethd o	98355	8,650	8,250	8,300	-0,150
Dion Ent o	161150	0,490	0,400	0,425	-0,005
Dofasco	236509	23,200	22,800	22,900	-0,100
Doman B f	146950	0,700	0,680	0,690	-0,010
Domco Inc	1300	3,250	3,250	3,250	+0,150
Domtar	176298	12,800	12,400	12,400	-0,350
Domtar B	600	23,250	23,250	23,250	0,000
Dorel A	750	23,000	23,000	23,000	-0,250
Dorel B f	48258	24,000	23,100	23,500	-0,250
Dover Ind	1400	13,750	13,250	13,250	-0,750
Draxis	9520	3,980	3,620	3,620	-0,360
Drillers	7300	1,600	1,500	1,500	-0,100
Drillers wt	7000	0,300	0,300	0,300	0,000
Drug Royal	31675	2,250	2,160	2,200	+0,040
Dundee A f	5200	18,250	17,500	18,150	+0,600
Dundee P A	3295	6,450	6,410	6,450	-0,050
Dundee Re	20030	1,320	1,310	1,310	0,000
Dundee We	300	8,000	8,000	8,000	+0,050
Dupont A	15296	50,250	50,000	50,250	+0,250
Dylex Ltd	246451	0,910	0,880	0,900	-0,010
Dynamic g o	11000	2,700	2,580	2,580	-0,170
Dynasty C o	6400	4,500	4,000	4,500	+0,500
Dynatec	95400	0,180	0,145	0,145	-0,005
Dynetek o	3430	4,750	4,600	4,750	+0,250

E F

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
E-L Fin	1000	220,000	209,000	209,000	-6,000
Egi can o	8208	19,790	19,340	19,600	+0,590
EMJ Sys	600	4,130	4,130	4,130	-0,070
Eastmain o	13000	0,290	0,240	0,240	0,000
Echo Bay	19968	1,070	1,000	1,010	-0,040
Econ Inv	1221	83,000	81,000	82,750	-24,750
Ecopia b o	20664	4,490	4,350	4,440	+0,100
Ecuadorn o	21230	1,190	1,150	1,190	-0,010
Eden Roc o	450	0,000	0,000	0,000	0,000
Edsiptch o	57760	1,400	1,360	1,400	+0,050
Eiger Tec o	107900	1,160	1,000	1,090	+0,090
Eldorado	28400	0,420	0,390	0,390	-0,025
Elctrfi	45994	7,850	7,750	7,750	+0,200
Elcthom Y f	7200	2,750	2,500	2,700	+0,050
Electrnic o	86385	5,230	4,940	5,000	-0,100
Eli Eco o	14000	0,650	0,640	0,650	-0,030
Elk Point	138900	4,950	4,710	4,750	-0,200
Emco	4025	5,250	4,750	5,250	+0,250
Emera inc	257004	16,750	16,460	16,500	0,000
Empire A f	34627	29,750	29,250	29,750	0,000
Enbridge	87488	38,490	38,000	38,000	-0,300
Enbridge p	1400	24,740	24,250	24,740	+0,490
Enbrid 780	10860	25,500	25,230	25,500	+0,150
Enbridge 8	4590	25,600	25,500	25,500	-0,250
Encal Eng	4281081	11,740	11,730	11,740	+0,010
Encounter	14000	0,940	0,910	0,920	-0,020
Enerflex	5630	30,400	29,400	29,400	-0,600
Energy Nt	13500	0,580	0,580	0,580	-0,020
Enermrk w	33110	0,355	0,345	0,345	-0,025
Enghouse	9305	12,000	11,650	12,000	+0,250
Ensign res	28219	53,900	50,310	52,020	-1,730
Envoy o	16653	5,800	5,550	5,550	-0,180
Epic Data	14900	0,700	0,620	0,640	-0,020
Equato E o	381941	3,140	2,860	3,000	+0,200
Essex o	47500	0,190	0,180	0,190	+0,010
Etruscan o	89100	0,620	0,540	0,620	+0,070
Eurogas o	39500	0,470	0,450	0,450	0,000
Exall o	91000	0,370	0,360	0,360	-0,010
Exco Tec	172100	5,250	5,000	5,000	-0,500
Exfo elec	129605	66,200	62,100	62,270	+0,970
Extendi	2100	3,900	3,760	3,900	-0,040
Extend A f	96945	3,800	3,550	3,710	+0,060
Ezenet o	1840	2,900	2,850	2,900	0,000
FPI Ltd	15102	9,000	8,850	8,850	-0,150
Fahnstk A f	700	39,750	39,650	39,750	+0,250
Fairfax f	38437	248,000	242,100	243,000	+3,000
Fairfield	5000	0,230	0,230	0,230	0,000
Fairstar o	250	0,000	0,000	0,000	0,000
Falcnbrg	1112653	19,300	18,110	18,700	+0,600
Fantom	1800	8,100	8,000	8,000	+0,400
Farallon o	1000	0,840	0,840	0,840	-0,010
Finan Mod	400	9,690	9,690	9,690	+0,190
Finan ser	800	26,400	26,300	26,300	-0,200
Finan ser e	1600	25,000	24,500	25,000	+0,600
Finning	309832	13,740	13,500	13,550	+0,100
F Austria	23687	8,450	8,300	8,450	+0,060
F Austrl w	10508	0,050	0,040	0,040	-0,010
F Calgary o	41000	0,600	0,510	0,600	+0,030
F Quant o	11600	3,700	3,640	3,700	+0,080
F Silver o	1000	0,600	0,600	0,600	0,000
Ftservice f	10950	23,000	22,500	22,500	-0,630
Forbes o	15885	4,950	4,800	4,950	+0,150
Formatn o	63000	0,380	0,360	0,370	-0,005
F Knox o	5000	0,400	0,400	0,400	+0,025
Fortis Inc	36816	36,500	35,900	36,200	+0,200
Fortun Mo	1900	0,420	0,420	0,420	0,000
Forzani A	84600	4,300	4,120	4,300	+0,050
Founders	108093	4,000	3,830	3,940	+0,130
F Season	16143	93,380	88,950	92,940	+3,320
Franco	194395	15,850	15,650	15,710	+0,030
Future	201600	6,550	6,350	6,400	0,000

G H

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
GDI Glb o	5500	0,550	0,520	0,530	-0,020
GSI Lum	217692	17,100	15,850	17,100	+1,210
Gt Broup Bf	129940	17,000	16,410	17,000	+0,200
GTC Tr Af	27280	17,500	17,400	17,440	+0,140
GTC Tr B	250	18,000	18,000	18,000	+0,750
GTR Gr o	19787	1,250	1,130	1,240	+0,090
Gabriel o	1365450	2,550	2,450	2,550	0,000
Gammon o	18165	5,150	5,000	5,100	+0,040
Gauntlet o	61083	3,800	3,530	3,800	+0,250
Geac Comp	298984	3,150	3,000	3,010	+0,010
Gearuni o	5000	0,150	0,150	0,150	+0,030
Gemcom o	3000	0,320	0,300	0,300	0,000
Gendis	2400	4,750	4,550	4,750	+0,150
Gen Mnrl o	11600	0,250	0,240	0,240	-0,010
GMC	228	0,000	0,000	0,000	0,000
Genesis E	121257	13,260	12,750	12,750	-0,550
Genesis I o	5269	0,400	0,400	0,400	+0,010
Genetron o	31250	1,950	1,780	1,900	-0,100
Gennum	55629	15,700	15,350	15,350	+0,050
GenSci o	37150	1,100	0,900	0,900	-0,120
Gentra Inc	6075	14,750	14,500	14,750	+0,250
Gentra G	300	17,000	17,000	17,000	-0,100
Gentra M	2000	17,000	16,850	16,850	-0,250
Gentry o	163883	0,850	0,820	0,820	-0,020
Geomaqu u	1003507	0,500	0,450	0,450	-0,005
Geoma w o	26999	0,055	0,050	0,050	+0,030
Gildan A o	25628	66,000	63,950	66,000	+2,500
Gimbel o	8000	0,200	0,200	0,200	0,000
Gitennes o	31500	0,370	0,350	0,350	-0,020
Glacier Vn	223	1,000	1,000	1,000	0,000
Glamis	1900	2,180	2,150	2,180	-0,110
Glendale I	2850	0,850	0,780	0,850	+0,100
Glentel	100	1,980	1,980	1,980	0,000
Globl elect	10719	3,790	3,600	3,750	+0,250
Global Pac o	14000	0,180	0,180	0,180	0,000
Global T A	3400	15,400	15,050	15,250	+0,200
Global T p	4000	14,600	14,450	14,450	-0,250
Global thr	63346	20,500	19,910	20,050	-0,050
Glyko bio o	3200	5,200	5,000	5,200	+0,200
G Resrv Ao	4000	0,750	0,750	0,750	+0,020
Goldcorp	220570	9,000	8,700	8,910	-0,090
Gl Queen o	600	0,250	0,250	0,250	+0,075
Gldn Rul o	5000	0,060	0,060	0,060	-0,005
G Star	8920	0,430	0,420	0,430	-0,060
Goldstak o	10000	0,170	0,170	0,170	+0,010
Goodfello	400	8,750	8,750	8,750	0,000
Goran Cap	600	1,650	1,650	1,650	-0,150
Gt WLife p	250	24,350	24,350	24,350	0,000
Gt wlife o	1000	25,600	25,400	25,400	0,000
Gt W Lifeco	92476	37,000	35,750	36,000	0,000
Gw lifeco b	2250	26,850	26,850	26,850	-0,150
Gw lifeco c	4700	27,760	27,760	27,760	+0,010
Gw lifeco 1	3333	25,400	25,200	25,200	-0,200
Gw lifeco d	3333	24,000	24,000	24,000	0,000
Gtr Lenor o	12000	0,330	0,300	0,300	-0,010
Grey Wolf	25100	2,950	2,900	2,950	+0,100
Group Ws o	500	0,180	0,180	0,180	0,000
Gulf Can	8623223	9,050	8,180	9,050	+0,870
Gulf C 1p	144539	4,000	3,790	3,950	+0,170
Gulfstrm	20800	1,250	1,220	1,250	+0,030
Hip intrac	17700	1,170	1,150	1,150	+0,010
Hsbc p a	1300	26,150	26,100	26,150	+0,100
Haemcur o	21215	1,970	1,860	1,950	+0,050
Hamond A f	4500	0,560	0,560	0,560	+0,010
Hamond p a	21500	0,600	0,550	0,550	+0,050
Harrows A	4400	4,700	4,650	4,650	0,000
Hartco crp	2400	0,800	0,750	0,800	0,000
Hawker	1500	0,500	0,500	0,500	-0,050
Headline m	10800	3,050	3,000	3,000	-0,100
Helix Bio o	16400	6,100	5,510	6,100	+0,010
Helix hc o	15400	1,500	1,470	1,500	+0,200
Hmeosol	132133	18,480	18,000	18,160	+0,060
Heritage o	2004033	0,395	0,365	0,370	-0,010
Heritg OA o	800	0,800	0,800	0,800	-0,050
Hercux	9412	7,550	7,250	7,550	+0,300
Hi Alta o	5796	2,440	2,440	2,440	+0,040
High Liner	7122	5,000	4,500	4,500	+0,100
High Rivr o	250	0,000	0,000	0,000	0,000
Highwod o	1500	0,320	0,320	0,320	0,000
Hillsboro	104500	0,680	0,610	0,670	+0,010
Hollingr I	1700	14,650	14,510	14,650	+0,140
Holing I IIf	5185	11,200	11,000	11,200	+0,440
Holmer o	61200	0,090	0,080	0,080	0,000
Homburg	1000	1,050	1,050	1,050	+0,100
Home B f	59650	7,100	6,850	6,950	+0,050
Homestak	2258	7,300	7,000	7,000	-0,180
Hope bay o	81700	0,375	0,310	0,360	+0,005
Hornet E o	15137	1,200	1,100	1,120	-0,030
H Bay Co	66414	18,000	17,300	17,440	-0,410
Humbird	67555	55,200	51,500	55,200	+3,200
Hurican a	18325	8,470	8,350	8,350	-0,040
Husky e	591059	14,600	14,450	14,550	+0,100
Husky Inj	3050	3,300	3,250	3,250	-0,110
Hydrogen	2200	11,000	10,400	10,400	-0,100

I J

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
IBEX T	17000	0,550	0,530	0,540	+0,030
ID Biomd o	36750	8,490	8,310	8,310	-0,140
IDS Intel	6700	0,300	0,300	0,300	-0,010
Imi intl o	23050	3,950	3,700	3,700	-0,200
IPL mv	3800	10,500	10,150	10,500	+0,350
ITI Ed o	23666	3,900	3,670	3,850	+0,200
IVI Chk Cor	2000	3,100	3,100	3,100	-0,150
IVI CkLt of	3800	3,500	3,200	3,200	-0,050
Iamgold	2500	2,170	2,170	2,170	-0,020
Imagictv	25165	4,900	4,500	4,900	+0,400
Imark o	29842	2,250	2,000	2,000	-0,100
Imax	34390	8,000	7,250	7,500	-0,450
Impact En o	349782	0,650	0,620	0,640	0,000
Imp Metal	66867	0,250	0,225	0,225	+0,005
Imperial Oil	378554	38,000	36,520	37,410	+0,310
Imp plas o	20810	1,740	1,650	1,700	+0,050
Inbusines o	1605	1,200	1,050	1,200	0,000
Inco	4535630	28,450	26,200	28,250	+2,300
Inco wt	1126716	10,000	9,000	9,600	+0,940
Ind Allianc	169852	37,250	36,500	37,250	+0,400
Inex Ph o	16365	5,000	4,700	4,800	-0,200
Inflazym o	35195	3,750	3,610	3,610	-0,090
Infocorp o	5000	1,430	1,390	1,390	0,000
Infointer o	64700	2,080	2,000	2,050	+0,030
Infowave o	53527	5,280	5,210	5,230	+0,050
Inmet mg	8200	2,000	2,000	2,000	0,000
Inscape B f	14	0,000	0,000	0,000	0,000
Integrat oil	300	27,750	27,750	27,750	+0,450
Integrt oil p	1858	10,000	10,000	10,000	-0,050
Integrat o	2750	0,460	0,460	0,460	0,000
Integrat p s	2674	2,600	2,600	2,600	-0,020
I Curator o	67000	0,135	0,125	0,125	-0,010
I Datacas	24885	1,350	1,260	1,330	+0,070
I Datash	54000	0,160	0,150	0,150	-0,005
IForest A f	10908	4,200	4,150	4,200	+0,090
I Freegld o	76500	0,135	0,130	0,130	-0,005
Intl Ppty o	16500	0,600	0,580	0,580	0,000
I Pursuit	23000	0,130	0,120	0,120	0,000
IRoad d	11500	1,180	1,100	1,100	-0,070
I Thunder	91783	1,180	0,800	1,050	+0,200
I Uranim o	10500	0,265	0,255	0,265	+0,005
Intertape	6665	15,530	15,000	15,500	+0,500
Intrawest	105094	30,600	29,800	30,360	+0,360
Intrinsyc o	74600	2,650	2,400	2,550	+0,050
Inventmic	15000	2,910	2,750	2,900	+0,100
Invesprint	500	3,450	3,450	3,450	+0,200
Inv Grp	569296	24,200	23,500	23,950	-0,300
Ionic En	40600	4,500	4,300	4,300	-0,170
Ipec	32400	2,300	2,210	2,250	-0,350
Ipsco	472000	17,500	17,250	17,250	-0,050
Ipsco 1 p	4950	24,500	23,700	24,500	+0,700
Iriana o	1	0,000	0,000	0,000	0,000
Irwin Toy	8000	3,200	3,200	3,200	+0,170
Isotechni o	90580	3,700	3,550	3,600	-0,100
Itech Cap o	41730	0,295	0,270	0,290	+0,010
Itemus o	845010	0,660	0,610	0,630	-0,020
IUnits 60	1434017	53,500	52,450	52,750	+0,200
Ig5s	26031	27,390	27,300	27,310	-0,120
Ig10s	15850	26,300	26,200	26,200	-0,190
Ivaco A f	117000	3,300	3,200	3,200	0,000
Ivaco 2nd 1	500	22,750	22,750	22,750	-0,100
Ivaco 2nd 2	2200	23,400	23,000	23,400	0,000
Ivaco ser 4	50	0,000	0,000	0,000	0,000
Ivaco 2nd 5	524	24,500	24,250	24,350	-0,150
Ivanhoe o	44600	7,650	7,400	7,500	0,000
Ivanho M o	233540	1,360	1,260	1,320	-0,030
Ivernia o	30000	0,540	0,540	0,540	+0,020
JDS Uniph f	1228157	74,600	68,000	71,750	+6,250
Jean Couf f	42782	24,600	24,000	24,000	-0,500
Jetform	59000	3,880	3,650	3,660	-0,140
Jewett cam	100	7,550	7,550	7,550	+0,050

K L

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
K2 eng o	161152	0,490	0,440	0,450	+0,100
Kasten Ch o	181245	5,050	4,820	4,820	0,000
Kelman Tc	8500	0,420	0,400	0,400	-0,040
Ketch e	154946	5,000	4,900	4,900	-0,100
KeyWest o	44502	1,440	1,420	1,430	+0,030
Kingsway	2939	8,950	8,690	8,950	+0,150
Kinross gld	398173	0,700	0,660	0,670	-0,030
Knowle H o	13260	5,800	5,600	5,750	-0,050
Kookabur o	139785	1,750	1,670	1,700	-0,010
Kyrgoil o	35000	0,055	0,055	0,055	+0,005
Labophar	16550	3,080	2,900	3,000	-0,100
Lafrg Can p	1023	46,650	45,900	46,650	+1,650
Lafrg Corp	470	47,000	46,050	47,000	+1,250
Laidlaw	655104	0,300	0,290	0,290	0,000
GL & V f	3300	7,700	7,500	7,700	+0,230
GL & V m	300	8,250	8,250	8,250	-0,250
Lateral o	70000	0,030	0,025	0,030	0,000
Laur Bk	84652	29,700	29,300	29,700	+0,150
Laur Bk 6	1000	25,750	25,700	25,700	-0,050
Laur Bk 8	2500	28,250	27,800	28,250	+0,250
Leed nt cap	950	49,500	49,000	49,010	-0,250
Leed nt Eq	500	28,500	28,500	28,500	+0,150
Legg Mas	16	0,000	0,000	0,000	0,000
Leitch tech	85525	24,490	23,560	24,170	+0,370
Leroux B f	4815	4,400	4,350	4,400	0,000
Lifeco	21820	16,110	15,250	15,600	-0,650
Lifeco a	3200	25,400	25,400	25,400	0,000
Linamar	555645	14,800	14,350	14,500	-0,200
Linmor o	105933	0,650	0,610	0,630	-0,010
LionOre o	2000	1,400	1,400	1,400	0,000
Lions Gat	1200	3,450	3,350	3,450	+0,400
Liquidatn	17500	8,200	8,100	8,200	0,000
Loblaw Co	195809	48,500	47,850	48,350	+0,150
London D p	400	26,730	26,730	26,730	0,000
London E	5200	26,730	26,730	26,730	0,000
Lorus T	806291	2,200	1,980	2,110	+0,110

M N

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
MCAP Inc	5745	7,500	7,250	7,250	-0,250
MCM A	1500	14,700	14,600	14,700	+0,100
MCM p	8000	14,600	14,500	14,600	+0,300
MDC A f	2000	14,000	14,000	14,000	0,000
Mdp w b	30000	0,030	0,025	0,025	-0,005
MDS Inc	72431	26,100	25,900	26,000	+0,150
MDSI	23130	12,000	11,500	11,750	0,000
MEC Hldg	2626	8,000	7,250	7,250	-0,250
MFP Fin	2600	10,000	10,000	10,000	0,000
MGI Sft o	271843	7,080	6,600	6,740	+0,090
MSV Res o	105900	0,110	0,080	0,100	0,000
Maax	136906	10,500	9,900	10,000	+0,350
Mcdonald	6317	22,000	21,750	21,800	+0,050
Mackenzie	1811012	29,770	29,500	29,740	+0,130
Macknz I	6900	9,000	8,500	9,000	+0,100
Mcmiln G o	32000	0,105	0,100	0,100	-0,005
Macyro Gr o	400	1,300	1,300	1,300	+0,150
Madison O o	117870	1,270	1,150	1,200	+0,100
Madison P	125	0,000	0,000	0,000	0,000
Magellan	36040	6,000	5,910	5,950	0,000
Magin En	89500	3,900	3,750	3,800	0,000
Magna E Af	2720	7,550	7,400	7,510	+0,010
Magna A f	216325	72,220	70,550	71,680	-0,200
Magna A p	9061	24,750	24,600	24,600	+0,100
Magnifom o	33800	3,050	2,950	2,950	-0,150
Magnotta	1000	0,970	0,970	0,970	-0,030
Mainfrme	1900	1,380	1,380	1,380	+0,130
M Drilling	43465	3,800	3,550	3,610	+0,060
Manhatan	35909	1,530	1,510	1,520	-0,010
Manitoba T	181598	41,550	40,500	40,500	-0,950
Manulife	835113	40,200	39,100	39,400	-0,780
M L Food	43825	8,500	7,950	7,950	-0,550
Mark Wrk	14900	2,250	2,200	2,200	-0,050
Marsulex	3000	2,450	2,450	2,450	0,000
Matco B	2000	1,400	1,400	1,400	0,000
Maverick	15472	33,000	32,330	33,000	+0,500
Max Pete	10669	4,750	4,620	4,750	+0,140
Maxxcom I	1220	9,250	9,200	9,210	+0,210
Mazarin o	60460	0,600	0,570	0,580	+0,020
McCarvil o	8250	0,540	0,530	0,540	+0,040
McCoy Br	14950	2,050	2,000	2,050	+0,050
McWatr o	231345	0,100	0,080	0,080	-0,110
Medcoms o	5200	3,750	3,600	3,600	-0,200
Mediagrif	9200	9,300	9,000	9,250	+0,250
Medisolu	30060	2,340	2,260	2,290	-0,010
Memotec	22250	2,750	2,700	2,730	+0,010
Meota r	17005	4,100	3,900	4,000	-0,100
Meridian G	25466	9,380	9,100	9,110	-0,040
Merrill L	3794	106,300	102,000	106,000	+4,970
Metal Res o	5500	0,190	0,190	0,190	0,000
Methanex	541782	9,530	9,360	9,450	-0,050
Metro A f	70892	21,500	21,050	21,250	+0,060
Microbx o	18000	0,780	0,730	0,740	+0,010
Microcl B f	47990	36,620	34,500	34,500	-2,990
Microfor	124235	1,200	1,120	1,140	+0,020
Microlgx o	23024	5,400	5,150	5,400	+0,010
Microtec f	5300	1,500	1,500	1,500	0,000
Minacs W o	22000	0,650	0,590	0,590	+0,020
Minco o	3500	0,440	0,360	0,360	-0,050
Mindrdy	3770	17,000	16,300	16,950	-0,550
Minefind o	17300	0,960	0,900	0,960	+0,060
Miramar	40850	1,210	1,150	1,180	-0,070
Mirtronics I	4400	0,200	0,200	0,200	0,000
Mirtron b	250	0,000	0,000	0,000	0,000
Mist Inc	15500	3,100	3,000	3,100	+0,100
Mitec Tele	2400	4,150	4,150	4,150	+0,150
Mitel Corp	803693	14,700	13,950	14,580	+0,770
Mitel 200 p	500	25,250	25,250	25,250	+0,200
Mobile Cl o	6500	0,330	0,310	0,330	-0,010
Mobile C	73963	0,730	0,680	0,700	+0,020
Molson A f	201630	40,500	39,650	40,500	+0,500
Molson B	101720	40,000	39,500	40,000	0,000
Moneta o	86000	0,100	0,080	0,080	-0,020
Moore	56686	6,950	6,760	6,830	+0,070
Mortice K	179355	2,100	1,840	2,100	+0,280
Mosaic Gr	639795	7,250	6,550	6,600	-0,250
Mosaid tec	19860	40,990	39,400	40,500	-0,500
Mount Rea	4000	1,740	1,680	1,740	+0,090
Mtn Prov o	24100	0,850	0,800	0,800	-0,050
Moydow o	6400	0,850	0,800	0,850	-0,050
Mullen Tr	6565	27,050	27,000	27,050	+0,050
Multiactiv o	46430	0,650	0,620	0,630	+0,010
Mytec T	25655	3,650	3,500	3,500	0,000
NCE D w	664800	0,310	0,240	0,280	+0,040
NCE En w	9200	1,420	1,390	1,390	-0,040
NHC comm	40625	8,300	8,000	8,000	+0,100
Nps allelix	584	58,000	56,000	56,000	+2,280
NQL drill a	27300	8,350	8,100	8,100	-0,350
NRG Gr	171000	0,330	0,250	0,300	-0,020
NTS Com	6300	0,390	0,390	0,390	+0,010
Name	61150	0,240	0,225	0,235	+0,005
Namibian o	5600	2,180	2,030	2,030	-0,150
Napier env j	33500	1,040	1,010	1,010	-0,040
Nat Bk Can	1185061	31,400	29,850	31,000	+1,150
Nat Bk 10	523	25,750	25,750	25,750	0,000
Nat Bk 11	1440	26,000	25,700	26,000	+0,100
Nat Bk 12	400	25,950	25,950	25,950	0,000
Nat Bk 13	4555	26,260	26,250	26,250	0,000
Nat Chalng	7000	0,670	0,620	0,620	-0,050
Nelson Gld o	51500	0,350	0,310	0,350	+0,060
NetDriv o	319339	0,580	0,500	0,510	-0,040
NETgrap o	22785	1,720	1,620	1,630	-0,050
Neuroch o	1700	7,500	7,500	7,500	0,000
Nevada B o	31000	0,040	0,035	0,040	-0,005
Nevsun o	95000	0,140	0,130	0,130	-0,010
Newalta	10700	3,200	3,020	3,020	-0,180
Nfl CapA f	11150	9,000	9,000	9,000	+0,100
Newgrow A	12782	17,250	16,000	17,110	+0,310
Newgro A	3052	14,210	14,210	14,210	0,000
Newkidc o	1080	0,640	0,640	0,640	0,000
Nexen	214098	36,950	35,990	36,150	-0,800
Nexfor inc	146638	7,090	6,950	6,960	-0,040
Nexia b o	10550	8,100	7,950	8,100	+0,100
Nexolink o	7500	3,900	3,600	3,600	-0,150
Niko o	18866	7,500	7,210	7,500	-0,200
Niocan o	1500	0,850	0,850	0,850	0,000
Nbl china	600	1,400	1,310	1,350	-0,020
Noranda I	1881220	17,740	17,000	17,650	+0,600
Nornda I F	950	24,000	24,000	24,000	-0,050
Normandy	2304	7,600	7,400	7,400	-0,300
Norsat I	7140	3,390	3,250	3,300	+0,040
Norske s	22402	19,000	18,250	18,760	+0,460
Nortel Net	13910150	48,610	44,000	46,150	+1,140
Nortel 5 p	7000	24,850	24,600	24,850	+0,150
Nortel 7p	1200	24,500	24,300	24,300	-0,200
NA Palldm	54639	15,750	15,400	15,600	+0,150
Nor Finan o	341100	0,110	0,100	0,110	+0,005
Northfld o	20074	0,110	0,110	0,110	-0,010
Northgat	44032	0,810	0,750	0,800	-0,010
Northsid o	4000	2,800	2,800	2,800	-0,150
Nthstr D A	1700	0,950	0,950	0,950	0,000
Northstr E	715	88,370	87,030	87,030	-2,170
Northway o	500	0,400	0,400	0,400	0,000
Nortran o	24000	0,840	0,800	0,840	-0,010
Nova Chem	211260	28,930	28,500	28,750	+0,050
NS Pwr cp	300	24,900	24,900	24,900	+0,150
Novaglid o	27500	0,180	0,170	0,175	-0,050
Novicourt	26000	2,000	1,960	1,990	-0,010
Nu Gro	3000	5,820	5,750	5,750	-0,250
Nu-Life o	10100	0,170	0,170	0,170	-0,030
Nuinsco o	53100	0,540	0,460	0,490	-0,010
Nurun Inc	10690	6,890	6,690	6,700	-0,060
Nycan En o	10000	1,240	1,240	1,240	-0,010

O P

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
O Y Ppty	16862	5,400	5,300	5,350	0,000
OGY Pete o	60100	2,550	2,440	2,440	-0,060
Offshore o	1400	0,430	0,430	0,430	+0,020
Oiltec res	4925	1,350	1,350	1,350	+0,150
Olympia a o	49550	2,800	2,650	2,750	-0,050
Oncolytic o	37240	15,100	14,300	14,600	-0,550
Onex C f	265501	25,400	24,200	25,300	+1,400
Ontex Rs o	23200	0,380	0,360	0,360	-0,090
OnX inc	5000	1,300	1,220	1,220	+0,110
Open Tex o	101840	51,340	50,020	50,150	-1,750
Orvana o	18700	0,100	0,100	0,100	+0,005
Oxbow Eq	10000	0,750	0,750	0,750	+0,050
Oxf Prop	16250	16,650	16,650	16,650	+0,050
PFB Corp	4000	3,340	3,340	3,340	-0,060
PRI Auto	7800	45,300	43,700	44,200	+3,620
Pac wst	8700	1,350	1,340	1,350	+0,050
Pac NthA f	7951	7,450	7,100	7,400	0,000
Pac Rim o	10000	0,320	0,300	0,300	+0,010
Pacifica	55051	10,500	9,500	10,400	+0,900
Paladin o	500	5,500	5,500	5,500	+0,500
Pan Amr o	12000	4,350	4,050	4,210	-0,090
PanCan P	2652317	47,200	45,900	46,300	-0,700
Parmnt R	82885	16,500	16,100	16,200	+0,100
Parkland	296	8,300	8,300	8,300	-0,200
Pason Sys	900	7,500	7,500	7,500	-0,100
Patheon	54960	13,900	13,250	13,260	-0,040
Paulin A	500	16,000	16,000	16,000	0,000
Pe Ben O	600	3,520	3,520	3,520	0,000
Peace A Ao	100	3,900	3,900	3,900	-0,100
Peace A Bof	1400	4,080	4,080	4,080	-0,020
Peak En	4950	3,200	3,150	3,200	-0,050
Penn Wst	150619	40,100	39,000	39,950	-0,050
Pentland o	4000	0,075	0,075	0,075	0,000
Perle sys	6929	2,080	1,900	2,000	+0,200
Petro C CV	396371	37,500	36,750	36,950	0,000
Petrobk o	52800	1,750	1,700	1,740	+0,090
Petrolx o	20000	0,260	0,260	0,260	-0,070
Petromet	495510	7,900	7,750	7,800	+0,050
Philip ser	242	4,750	4,750	4,750	+0,100
Pioner M o	7014	0,090	0,085	0,085	-0,005
Pioner nrc	123	27,000	27,000	27,000	-2,000
Pipe NT	7128	9,490	9,160	9,250	0,000
Pipe NT p	1400	24,650	24,550	24,550	-0,150
Pivotal	11152	38,990	37,000	38,990	+2,490
Placer Dm	737899	12,600	12,000	12,600	+0,320
Plaintree	432124	1,050	0,820	0,910	-0,020
Platnva As o	3000	0,090	0,090	0,090	-0,010
Player P	6600	11,750	11,600	11,750	+0,250
Polyair	500	4,000	4,000	4,000	0,000
Post Ener	161740	8,200	8,000	8,200	+0,050
Ptash Cor	139389	98,420	95,000	97,760	+1,660
Powr Cor f	260523	37,250	36,600	37,000	0,000
Powr C Ap	3725	24,490	24,020	24,020	-0,230
Powr Fin	302665	34,750	34,000	34,400	+0,150
Pwr Fin A	4000	22,000	22,000	22,000	0,000
Pwr Fin B	1000	26,450	26,450	26,450	-0,100
Pwr Fin C	1000	24,650	24,650	24,650	-0,120
Pwf Fin D	2250	23,800	23,500	23,800	0,000
Precisn D	322045	64,500	62,500	62,700	-1,540
Precisn w	100	8,000	8,000	8,000	+2,000
Premdor	18765	7,490	7,300	7,450	+0,050
Prem T Aof	1130	2,050	2,050	2,050	-0,300
Prem I A	4500	12,450	12,190	12,190	-0,110
Primetech	1050	15,500	15,500	15,500	0,000
Primex F	2000	3,810	3,810	3,810	-0,140
Printera	12500	0,380	0,360	0,380	-0,040
Procyn o	15800	1,270	1,250	1,250	-0,010
Promatek o	10500	2,740	2,620	2,740	0,000
Promet L of	13300	1,080	1,050	1,060	-0,020
Propriet o	2060	4,900	4,850	4,850	-0,050
Psion	1310	5,000	4,500	5,000	0,000
Purcell o	26200	3,750	3,590	3,650	0,000
Pure Gld o	31300	0,120	0,115	0,115	-0,005

Q R

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
QLT o	200334	47,600	45,530	45,600	-1,400
QMedia o	2650	1,690	1,510	1,520	+0,020
Quebecor A	5265	29,100	27,750	27,750	-1,250
Quebcor B f	354397	28,900	27,550	28,250	-0,550
Quebecr w f	1406334	34,060	33,900	34,000	0,000
Quebecr W p	2000	22,850	22,500	22,500	0,000
Queenstak	2015	0,075	0,075	0,075	0,000
Quenstn M	64000	0,310	0,305	0,310	+0,005
Quensway	31200	0,180	0,160	0,160	-0,030
R Split A	20270	30,000	28,000	28,500	-1,050
R Split Ap	2933	38,500	38,500	38,500	+0,090
RTO Ent	250	0,000	0,000	0,000	0,000
Rainmkr	5400	1,880	1,870	1,880	0,000
Ranchero A	16000	1,560	1,540	1,560	+0,040
Rand a tech	24600	8,400	8,400	8,400	0,000
Real Res	22520	3,600	3,520	3,600	+0,080
Regional	12630	11,550	11,400	11,400	-0,100
Redman A f	1200	16,250	16,250	16,250	+0,150
Reko Intl	6000	2,100	2,100	2,100	+0,100
Repadre	38900	2,180	2,150	2,150	-0,050
Request Se	201800	2,690	2,490	2,490	-0,060
Research	598340	88,900	84,450	87,950	+5,950
Revenue P	11276	2,450	2,300	2,350	+0,050
Rex Dia o	389740	2,280	2,110	2,220	+0,040
Richelieu	49	0,000	0,000	0,000	0,000
Richland	17266	4,500	4,300	4,300	-0,100
Richmont	10700	1,350	1,330	1,330	+0,030
Richtr B of	54972	0,600	0,500	0,600	+0,100
Rider	2900	0,880	0,860	0,860	-0,060
Ridley I	14000	8,150	7,950	8,000	+0,450
Rio Alto	255628	28,500	27,500	27,600	-0,900
R narcea o	13900	0,540	0,460	0,540	+0,040
River Gld	10200	1,010	1,010	1,010	-0,040
Riverside	7900	10,000	10,000	10,000	+0,500
Roctest L	4435	7,500	7,000	7,350	+0,350
Rogrs wrts	21930	26,750	25,700	26,590	+0,590
Rogers A	1015	26,000	26,000	26,000	-0,700
Rogers B f	1129289	26,500	25,650	25,750	-0,150
Roman	5300	1,400	1,350	1,400	+0,050
Romarco o	105000	0,250	0,220	0,230	-0,010
Rothman	10265	22,390	21,990	22,010	+0,240
Ry aviation	31025	3,230	3,050	3,230	+0,130
Royal Bnk	1080045	50,000	48,600	48,900	-0,850
Ry Bk E	400	99,800	99,800	99,800	+0,800
Ry Bk H	1900	25,700	25,450	25,700	+0,300
Ry Bk J	1000	26,750	26,500	26,500	-0,250
Ry Bk N	7260	25,000	24,850	24,900	-0,050
Ry Bk O	1004	25,000	25,000	25,000	0,000
Ryl Group f	212680	26,500	25,260	25,750	-0,350
Royal Lasr	12760	2,800	2,750	2,750	-0,050
Russel M	188580	3,100	2,960	3,100	+0,100
Russel C	1925	21,750	21,710	21,710	-0,240
Ryan En	34600	2,400	2,300	2,400	0,000

S T

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
SACO Sm	4420	0,870	0,850	0,850	-0,010
SKG Inter o	542900	0,065	0,055	0,060	0,000
Smtc m	26095	22,500	21,500	21,850	-0,150
SNC Lavin f	64237	15,100	15,000	15,000	-0,050
SR Telcom	84270	2,350	2,200	2,220	-0,080
SSgA Dow	2761	58,800	57,950	57,950	+1,800
StL CemA f	6626	16,000	15,650	15,700	-0,300
Salter St f	408235	8,500	8,300	8,320	-0,080
Samuel M T	435	5,550	5,550	5,550	+0,050
San Fran Bf	500	5,000	5,000	5,000	+0,150
Saputo Gr	19517	36,000	35,000	35,650	+0,650
Sask Wht be	65178	2,600	2,400	2,600	+0,200
Saturn	30800	1,490	1,400	1,400	-0,060
Scaffold	4502	0,340	0,330	0,330	-0,010
Sce Inv Af	2000	18,000	17,500	18,000	0,000
Scorpiono	31500	0,650	0,600	0,650	-0,040
Scotia Mt	55000	102,500	101,500	101,500	-1,000
Scotia Splt	400	72,250	72,250	72,250	+0,250
Scotia Spl p	910	21,500	21,000	21,000	-1,250
Search En o	93560	2,600	2,500	2,500	-0,100
Sears Can	888399	26,550	26,000	26,200	-0,050
Second Cp	1230	7,500	7,500	7,500	0,000
Seitel	100	28,000	28,000	28,000	+1,500
Semafo o	43500	0,380	0,360	0,360	0,000
Senvest	1050	18,500	18,500	18,500	0,000
724 Olutn o	121404	31,340	30,200	30,350	+1,150
Shaw C Bf	191027	31,500	31,010	31,320	+0,070
Shaw c pr	3180	24,650	24,300	24,650	+0,250
Shaw I A	6385	16,900	16,500	16,600	-0,150
Shaw I B	2100	16,850	16,500	16,850	-0,150
Shell Can	37513	39,250	38,500	39,250	+0,210
Shermag	6230	7,900	7,600	7,900	+0,550
Sherritt I f	1475170	4,550	4,350	4,470	-0,010
Siebal jana	10946	103,700	99,000	99,000	+5,000
Sierra S	2233	6,250	6,100	6,250	+0,250
Sierra o	74750	64,450	62,500	62,500	+0,150
SiGem o	76401	1,800	1,700	1,750	+0,050
Signalgen o	68200	0,970	0,910	0,910	-0,040
Silent Wit o	595	10,750	10,600	10,600	-0,150
Simmond	55500	0,140	0,120	0,140	+0,015
Sino For Af	26600	1,280	1,250	1,280	-0,020
Skyjack	9400	5,750	5,450	5,750	+0,350
Slater Stl	17100	18,250	16,250	16,250	-0,250
Sleeman B	35774	6,850	6,850	6,700	+0,050
Simsft vmv	62	0,000	0,000	0,000	0,000
Simsft lv	2562	1,700	1,600	1,600	-0,150
Slocan F	11325	9,100	9,050	9,100	0,000
Snow Le A	7600	0,650	0,630	0,630	-0,020
Sobeys	92019	23,450	22,500	23,000	+0,400
Sodisco	7947	2,500	2,310	2,310	-0,090
Solitario o	21816	1,040	1,010	1,020	-0,080
Sth Amer o	26000	0,070	0,060	0,070	+0,010
Sth africa o	28770	0,200	0,200	0,200	0,000
Southern o	905870	3,400	2,920	3,200	+0,200
Southwrd	139450	6,050	5,900	5,900	-0,100
Southwst o	3900	3,990	3,950	3,950	+0,050
Spar Aero	35865	10,400	10,250	10,350	+0,100
Spectra P f	490	3,400	3,250	3,250	0,000
Spectral	5200	2,000	1,950	2,000	+0,150
Spectrum	5924	4,200	4,000	4,000	-0,150
Spire En o	2200	1,800	1,800	1,800	-0,100
Split Yld I	1100	19,750	19,750	19,750	+0,100
Stackpole	7144	8,000	7,500	8,000	+0,250
Std Mng o	500	0,000	0,000	0,000	0,000
Stantec	12400	15,200	14,800	14,800	-0,400
Star R o	54000	0,500	0,450	0,450	-0,015
Stelco A	126790	3,700	3,640	3,660	+0,020
Sterling f	2000	0,800	0,800	0,800	-0,100
Strm e o	17375	8,400	8,100	8,200	0,000
Stratos Gl	76055	9,500	9,300	9,500	-0,250
Stressgn o	951222	5,750	5,410	5,550	+0,210
Strongco	5150	1,800	1,700	1,750	0,000
Stuart	55125	9,300	9,000	9,100	+0,550
Sud Cont o	1000	0,800	0,800	0,800	+0,050
Sulliden o	25500	0,540	0,450	0,540	+0,020
Summit R	7150	5,230	4,950	4,950	-0,240
Sun life	4512399	33,450	32,000	32,300	-2,450
Suncor	357818	36,700	35,250	35,340	-1,260
Suncor p	7150	27,750	27,500	27,750	+0,100
Sun Rype	145	4,000	4,000	4,000	-0,050
Superior s	96	1030,000	1025,000	1030,000	+12,500
SureFire o	118370	3,650	3,600	3,600	0,000
Surrey mt f	846	14,750	14,500	14,750	0,000
Suzy Shier f	2600	5,650	5,600	5,600	+0,100
Synsorb	75830	2,250	2,080	2,080	-0,050
Systech R	8900	1,340	1,270	1,340	+0,040
Systems	16200	0,800	0,750	0,750	-0,020
T.g.s. Pro	33732	1,400	1,350	1,390	-0,010
TH Res o	467500	0,200	0,180	0,200	-0,020
T h res w	265333	0,100	0,085	0,100	-0,320
TD Mtg hy	37000	100,500	100,000	100,000	0,000
TD split	9133	28,000	26,600	26,750	-0,050
TD split a	4175	15,100	14,950	15,100	+0,100
TD Water	132227	21,850	20,650	21,740	+0,600
TCT Log o	20880	0,180	0,170	0,180	+0,010
TLC Laser o	212667	9,600	9,200	9,450	+0,500
TRP NT	7850	2,900	2,670	2,710	-0,200
TRP NT p	1200	14,300	14,250	14,250	-0,100
TVA Gr Bf	19350	14,450	14,250	14,400	+0,090
TVI Pac o	76100	0,045	0,040	0,045	0,000
TVX Gold	12965	2,280	2,250	2,280	-0,020
Tahera o	182950	0,140	0,130	0,135	0,000
Talisman	867931	56,850	54,570	56,700	-0,180
Tappit r	43000	1,150	1,040	1,150	+0,030
Teck Cor A	1250	14,030	13,100	13,750	-0,750
Teck B f	923725	14,000	13,600	13,750	+0,050
Teck B wt	1500	2,020	1,850	1,850	-0,050
Tecsys o	1000	3,500	3,500	3,500	+0,060
Teknion f	717841	18,300	18,010	18,300	-1,200
Telco split	11003	43,750	41,510	42,060	+1,060
Telco spl p	1533	26,000	25,900	26,000	+0,100
Telglb 5,40	900	25,100	25,050	25,050	-0,150
Telesys I f	389120	7,360	7,000	7,200	-0,050
Telus corp	261392	41,450	40,900	41,350	+0,350
Telus C Af	213300	38,750	38,460	38,550	+0,050
Telus 1956	1900	78,000	78,000	78,000	0,000
Tembec	129273	12,600	12,250	12,490	+0,090
Tenke Mng	1040	0,560	0,560	0,560	0,000
Tesco	107745	17,950	17,300	17,950	+0,200
Tesma A f	5370	26,250	26,000	26,250	+0,150
Tethys En	48900	2,100	2,050	2,050	-0,050
Tex Cap p	4175	34,850	34,650	34,800	-0,050
Theratec o	10165	11,350	10,650	11,000	0,000
Thirty Five	27725	29,500	28,510	29,200	+0,660
Thirty F p	67607	24,830	24,750	24,830	+0,030
ThomCor	343842	55,250	54,250	54,500	-0,700
ThomCor 2	2000	21,550	21,550	21,550	-0,450
Thom Cor V	2100	24,950	24,950	24,950	+0,100
360netwk f	281799	19,000	18,550	18,670	+0,370
Thundr E o	28342	3,500	3,250	3,300	-0,190
Tigr S i	1000	0,350	0,350	0,350	-0,010
Tikal R o	29838	1,410	1,380	1,380	-0,030
Timbr stp u	41870	10,850	10,700	10,800	+0,050
Timinco	7	0,000	0,000	0,000	0,000
Tiomin o	44700	0,900	0,810	0,850	+0,050
Tiverton o	129740	0,255	0,240	0,250	+0,030
Tstone o	6000	0,100	0,100	0,100	0,000
Tonko D o	543	3,000	3,000	3,000	0,000
Toromont	13220	16,800	16,400	16,400	+0,100
Tor Dm Bk	2256603	43,300	41,620	41,780	-0,330
TD Bk H	1100	27,000	26,750	26,760	-0,240
TD Bk j	10866	25,500	25,050	25,150	-0,100
TD Bk K	4300	26,700	26,650	26,700	+0,050
Torstar B f	39678	22,500	21,800	22,440	+0,930
Total Ener	20500	1,740	1,700	1,720	-0,060
Total en w	11800	0,500	0,500	0,500	+0,050
Trailmobil	8000	0,160	0,150	0,160	-0,040
TrAlt corp	246076	21,250	20,810	21,010	+0,010
TrAlt c 74	4450	25,300	25,160	25,250	0,000
TrAlt c 815	2225	26,450	26,200	26,200	+0,090
Transat at	7155	9,500	9,350	9,400	-0,050
TrCan PL	2129803	17,350	16,940	17,080	-0,270
TrP 1st U	3330	45,000	44,000	44,500	-0,010
TrP 1st Y	6200	44,500	43,750	44,400	-0,100
Transforc	600	2,060	2,060	2,060	0,000
TrGlob o	50672	0,650	0,610	0,650	0,000
Travelby of	102815	0,420	0,380	0,400	0,000
Tri Vison o	28500	0,480	0,450	0,460	-0,020
Trican Well	14163	14,150	14,000	14,000	-0,050
Trilon A	206793	14,050	13,650	14,000	+0,050
Trilon Fin I	10400	18,250	17,600	18,150	+0,550
Trilon Fin II	2300	17,750	17,500	17,750	+0,450
Trilon Fin w	56265	3,130	3,000	3,100	+0,300
Trimin Cap	34560	3,130	3,100	3,100	-0,090
Trinidad	4000	1,650	1,650	1,650	-0,030
Trinid w	6000	0,100	0,100	0,100	-0,040
Trinorth f	1000	0,220	0,220	0,220	-0,030
Triumph	7300	2,500	2,500	2,500	0,000
Trizec Ha f	67540	25,350	25,000	25,000	-0,080
Trojan tech	32850	6,950	6,400	6,900	+0,400
True engy o	1000	1,600	1,600	1,600	0,000
Tundra S	58913	43,500	42,010	43,390	+1,390
Turbo g	61324	10,850	10,000	10,700	-0,800
Tusk Enrgy	37340	0,750	0,710	0,740	+0,040
Twin Mng j	17000	0,440	0,425	0,430	+0,010

U Z

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Uts Energy	125820	1,370	1,260	1,300	-0,050
Ultra Pet O	26417	4,890	4,760	4,850	0,000
UNI selct	7545	10,750	10,650	10,750	0,000
Unican A	1230	35,200	35,150	35,200	+0,040
Unican B f	105650	35,220	35,200	35,200	0,000
Unicorp A f	566	10,750	10,500	10,500	-0,750
Unifort A f	12350	0,800	0,750	0,790	+0,030
Un Corp	8134	46,000	45,750	45,750	-0,250
Un Domin	127280	24,500	22,500	24,450	+0,460
United Gr	10935	9,000	8,800	8,800	-0,200
United g a	51	0,000	0,000	0,000	0,000
United Inc	7000	1,010	1,010	1,010	-0,040
U Keno	50000	0,040	0,040	0,040	0,000
Upton res	16756	3,300	3,200	3,260	+0,060
Utility C	2000	48,010	48,010	48,010	+0,510
Van Houtt f	9055	27,190	26,750	26,750	-0,500
Vangrd o o	200133	0,130	0,105	0,115	-0,010
Vasogen o	348630	7,500	7,000	7,250	-0,140
Vector	2400	4,550	4,500	4,500	-0,010
Velan f	1084	14,440	13,900	14,440	+0,440
Velvet o	406994	4,600	4,300	4,350	-0,150
Ventra Gr	758300	1,020	0,900	1,000	+0,040
Ventus engy	64420	8,500	8,250	8,300	-0,100
Veritas A	638	45,000	45,000	45,000	-0,500
Vermilion	221602	8,200	8,100	8,150	+0,050
Versacold	400	5,500	5,500	5,500	+0,150
VHom A f	288700	4,340	4,100	4,330	+0,280
Vicery R	21500	0,230	0,220	0,220	-0,010
Vincor I	6900	12,150	12,100	12,150	+0,050
Virginia o	4500	0,670	0,670	0,670	-0,030
Virtek vis o	26635	5,400	5,250	5,300	-0,090
Virtual Pro	2000	3,000	3,000	3,000	0,000
Vivendi u	8955	106,000	104,570	104,630	-1,900
Vivent b o	6000	0,460	0,450	0,450	+0,030
Wajax	800	4,750	4,510	4,510	-0,290
Wall Fin	6000	3,050	3,050	3,050	0,000
Walbrdg o	6000	1,300	1,300	1,300	-0,050
Weda bay o	5000	0,300	0,300	0,300	-0,070
Wenzel Dw	4800	1,500	1,450	1,450	-0,050
Wescam	16450	6,450	6,250	6,300	-0,190
Wescst A f	1594	41,250	41,000	41,000	0,000
Wst Frasr	9205	30,000	29,600	29,600	-0,230
Westaim	78997	11,300	10,460	10,950	-0,250
Wcoast E	141547	33,750	33,100	33,250	-0,550
Wcoast 2 p	12425	26,750	26,400	26,400	-0,850
Wcoast 7 p	3100	24,000	23,500	23,650	-0,100
Wcoast 8 p	1600	24,200	23,760	23,760	-0,440
Wcoast 9 p	100	25,100	25,100	25,100	-0,350
W Copper o	4700	1,230	1,170	1,170	-0,180
W Garnet	5500	0,510	0,510	0,510	-0,020
Wstrn oil	4400	14,550	14,500	14,500	+0,100
Westfort o	139065	0,900	0,830	0,880	-0,020
Westjet air	12867	19,400	19,000	19,050	-0,100
Westmins	169330	4,490	4,300	4,400	+0,080
Weston	67168	78,000	77,250	77,950	+0,050
Westport o	117104	10,180	9,710	9,850	-0,160
Weyerhae	12927	82,250	77,800	82,150	+4,150
Wheaton o	23604	0,410	0,395	0,395	-0,015
William o	1166524	0,030	0,025	0,025	0,000
Wi-Lan o	93348	8,300	8,050	8,180	+0,130
Windarra o	3000	0,060	0,060	0,060	0,000
Winpak	25	0,000	0,000	0,000	0,000
Wireless o	524900	7,600	7,470	7,500	+0,150
World Ht o	3525	11,050	11,000	11,000	-0,500
Worl Pt c	1000	2,000	1,850	1,850	0,000
X Cal o	114400	0,260	0,210	0,210	-0,070
Xenos Gr o	10100	3,820	3,800	3,820	-0,230
Xerox A p	1775	12,100	11,100	11,100	+0,100
Xillix	12100	0,530	0,530	0,530	-0,020
Xplore tec o	26450	3,350	3,200	3,250	0,000
Yamana o	4760	0,280	0,240	0,255	+0,015
Years tr u	25206	24,950	24,700	24,950	+0,200
Yorbeu A o	45000	0,225	0,225	0,225	0,000
ZCL Comp	500	0,760	0,760	0,760	-0,060
Zi Corp p	13645	12,750	12,100	12,700	+0,450
Zargon	19665	5,300	5,200	5,200	-0,140
Zenon o	1547	8,600	8,130	8,130	-0,120
01 Comun o	16350	3,200	2,950	3,150	0,000

DÉBENTURES

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Bell Canl d	201	114,000	112,760	112,760	-1,240
Boralex d	5	104,000	103,500	104,000	+1,500
CPL 05 d	3	104,000	104,000	104,000	0,000
CWB A d	25	103,000	102,000	102,000	-1,000
Cntrfd B d	13	81,000	80,500	80,500	+0,500
Cntrfd 7,25	15	74,000	74,000	74,000	+2,000
Emco Db	20	63,500	63,500	63,500	+0,500
HBay C d	179	107,000	106,250	106,250	-0,260
Kinross d	128	46,500	46,000	46,000	-0,500
Luscar d	58	93,000	93,000	93,000	0,000
OY Ppty d	10	73,000	73,000	73,000	0,000
PanCan P d	224	100,000	99,750	99,750	-0,250
Petromt D	26	98,500	98,500	98,500	-1,500
Revenue d 7	12	79,500	79,000	79,000	+1,500
Rio Alg db	40	101,100	101,100	101,100	+0,100
Sherrit D	162	81,000	80,000	81,000	+0,900
Teck deb	282	66,500	64,000	66,500	+4,500
Telesys I d	121	78,000	76,000	78,000	+3,000
Telus db	48	111,000	109,000	111,000	+2,000
Weston G D	10	122,000	122,000	122,000	+7,750

DÉBENTURES EN FONDS AMÉRICAINS

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Descarte u	10	93,000	93,000	93,000	-2,000

UNITÉS PARTAGÉES

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
AGF Mstr u	249	5,700	5,700	5,700	0,000
BioCap u	4320	16,000	15,800	16,000	+0,050
Fidelity 93 u	600	5,950	5,950	5,950	+0,150
Fidelity 96 u	1000	11,000	11,000	11,000	-0,400
F Chicago u	108850	9,280	9,100	9,150	-0,150
Gaz Mtro u	19985	15,990	15,650	15,910	-0,020
Holing Cn u	2000	4,550	4,550	4,550	0,000
Kpch P u	106540	6,400	6,160	6,330	+0,030
Mcknz M u	600	7,100	7,060	7,060	+0,010
Public St u	650	14,000	13,990	14,000	+0,200
TrAlta P u	38900	7,550	7,350	7,500	+0,030
TrCan pw u	11120	28,250	28,050	28,200	-0,050
Triax R u	7000	8,160	8,100	8,150	+0,050

UNITÉS EN FIDUCIES

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Acs fr u	1100	9,250	9,250	9,250	-0,050
APF En u	26752	10,460	10,400	10,420	+0,040
ARC En u	454041	11,890	11,680	11,680	-0,210
ARC Str u	7400	12,850	12,700	12,750	0,000
Algonq P u	21875	10,000	9,900	9,950	-0,050
Amalga u	3450	3,750	3,600	3,600	-0,150
Am incom u	3700	22,450	22,010	22,010	-0,380
Amerstr u	200	22,250	22,250	22,250	-0,200
Athab O u	56843	34,750	34,300	34,450	-0,250
BPI Glo u	13003	9,000	8,770	9,000	+0,080
CPL u	12856	14,600	14,360	14,450	-0,050
CRS III u	1700	26,800	26,800	26,800	-0,150
C Trust un	1070	7,830	7,830	7,830	+0,130
C Aptmnt u	8780	13,000	12,750	12,850	0,000
Cdn Hotel u	22650	9,220	9,150	9,150	-0,010
Cdn Oil Su	16584	34,250	34,000	34,050	+0,050
CR estate u	13555	12,110	12,050	12,050	-0,050
Cdn Res u	38701	8,740	8,520	8,700	0,000
CRes ii u	26000	10,110	10,060	10,060	-0,080
Citadel u	15730	8,890	8,700	8,700	-0,050
Citadel tr u	300	26,300	26,300	26,300	+0,100
Cominar u	15550	10,100	10,050	10,100	-0,050
DDJ Cdn u	7170	21,150	20,650	20,650	+0,050
Digital W u	6473	13,650	13,200	13,450	-0,260
Diverst U u	100	23,850	23,850	23,850	-0,400
Drayton u	26162	4,700	4,670	4,700	+0,020
Enermrk u	750392	4,850	4,760	4,800	-0,040
Enrpls FG u	25532	23,120	22,930	23,010	-0,070
Enervst u	21527	6,590	6,470	6,500	-0,050
F Premi u	11494	26,500	26,410	26,450	-0,300
FPrem us u	14840	25,200	24,510	24,510	-0,590
FPrm o u	1300	9,620	9,580	9,620	-0,090
Freehold u	14860	9,890	9,550	9,850	+0,340
Global Pls u	750	23,400	23,300	23,300	-0,200
GL Hydro u	10550	12,050	12,000	12,050	-0,020
H&R u	30239	12,250	12,200	12,250	0,000
Halterm u	7300	8,050	8,020	8,050	+0,050
HCare bio u	3000	6,800	6,750	6,750	-0,100
IAT Air u	7200	11,500	11,250	11,250	+0,250
Income Fn u	11502	26,000	25,600	25,610	-0,050
Infinity I u	2700	3,450	3,410	3,410	-0,090
KMS pwr u	12100	8,700	8,700	8,700	0,000
Labrador u	59867	14,650	14,550	14,600	0,000
Legacy H u	240280	8,650	8,450	8,600	0,000
Luscar u	377593	2,990	2,600	2,850	-0,190
Maxim u o	34900	4,960	4,910	4,920	-0,060
Midlefld h u	10000	6,300	6,300	6,300	0,000
Morgrd u	12400	8,650	8,600	8,650	0,000
Multi Fnd u	5500	8,950	8,800	8,950	+0,150
NAL Oil u	121634	10,050	9,870	9,900	-0,190
NCE D u	440135	3,820	3,760	3,800	+0,020
NCE En u	64972	4,830	4,750	4,780	-0,060
NCE Ptr u	128208	6,500	6,400	6,480	-0,070
N altamir u	11329	11,050	10,930	11,000	+0,050
New Mill u	500	21,010	21,010	21,010	+0,210
Newcstl u	3896	16,750	16,500	16,500	-0,250
North Wst u	5300	13,050	12,800	13,050	0,000
Northland u	31014	9,600	9,400	9,500	+0,050
Oceanex u	6800	9,700	9,600	9,700	0,000
PRT For u	5700	8,900	8,900	8,900	-0,050
Pembina u	85599	9,100	8,910	9,080	-0,020
Pngrwth u	135974	20,390	20,050	20,200	-0,080
Primwst u	188075	9,830	9,700	9,730	-0,150
Pro-ams	10349	24,990	24,850	24,950	0,000
Residentl u	17750	12,850	12,650	12,850	+0,140
RioCan u	220200	9,800	9,750	9,780	-0,020
Rogers S u	37798	5,150	5,000	5,100	+0,050
Ryl Host u	63305	6,440	6,280	6,400	-0,030
SCI u	400	11,450	11,450	11,450	0,000
Shininbk u	99044	17,600	17,440	17,560	+0,120
Sixty Pls u	3140	26,450	26,200	26,200	-0,100
Summit u	33194	11,990	11,900	11,940	-0,060
Superior u	54913	16,100	15,900	16,100	+0,100
Taylor ngl	3877	4,500	4,450	4,450	-0,020
Telesys u	9392	10,000	9,000	9,450	-0,550
Templetn u	7987	9,800	9,500	9,780	+0,230
Triax car u	4850	24,500	24,100	24,500	+0,450
Triax tec u	6595	24,950	24,600	24,750	+0,150
Triax u	11170	11,600	11,360	11,360	+0,040
Viking u	85610	9,440	9,250	9,320	+0,010
Wstrn fund	88700	0,900	0,870	0,880	-0,010
Westshor u	94400	5,150	4,860	5,100	+0,150
World st u	2951	14,930	14,930	14,930	0,000
Yield M u	1125	17,640	16,970	16,970	-0,430

TRANSIGÉS EN FONDS AMÉRICAINS

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Bk Mtl 2	250	25,250	25,250	25,250	0,000
Bus Dev n	2000	6,600	6,500	6,500	-0,100
CIT Exch	6332	23,610	23,500	23,610	-0,390
Cit gr a	2	0,000	0,000	0,000	0,000
CIBC 20	4150	25,600	25,400	25,600	+0,200
CIBC 22	2500	27,600	27,350	27,600	0,000
CIBC 16p	400	26,200	26,200	26,200	-0,200
CN Rail p	25700	53,700	53,000	53,700	+1,200
Cariben U	6075	11,950	11,750	11,750	0,000
Inco E p	207085	44,500	43,750	44,250	+0,400
Kazakhst o	1500	0,115	0,115	0,115	0,000
Ry Bk I	150	25,500	25,500	25,500	0,000
Ry Bk K	1000	26,250	26,250	26,250	0,000
Ry Bk P	1255	25,500	25,250	25,250	-0,250
Seven Sea o	4100	3,300	3,130	3,300	+0,400
Sideware o	16500	0,950	0,910	0,910	-0,010
TrAltant o	35100	0,140	0,130	0,130	0,000
Weathr ou	390	54,000	54,000	54,000	-1,000

AUTRES DÉBENTURES

Titres	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Cibc nk nt	5500	8,400	8,350	8,350	0,000
NCE En nt	5000	141,000	141,000	141,000	0,000

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote. f= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

LES COTES

TORONTO

TSE 300

8967,27 +55,79

NEW YORK

Dow Jones

10 891,02 +95,61

DOLLAR

1$ canadien

65,38 ¢ US -0,04

OR

à New York

255,10 $ US -4,30

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2038	Hongrie (forint)	0,00539
Allemagne (mark)	0,7323	Inde (roupie)	0,0347
Arabie saoudite (riyal)	0,4238	Indonésie (roupie)	0,000172
Australie (dollar)	0,8328	Irlande (livre)	1,8221
Bahamas (dollar)	1,5479	Israël (shekel)	0,3843
Barbade (dollar)	0,7992	Italie (lire)	0,000744
Belgique (franc)	0,03531	Jamaïque (dollar)	0,0391
Bermudes (dollar)	1,5479	Japon (yen)	0,013252
Brésil (réal)	0,7951	Liban (livre)	0,001041
Bulgarie (lev)	0,7323	Mexique (peso)	0,1684
Caraïbes (dollar)	0,5981	Pays-Bas (florin)	0,6510
Chili (peso)	0,00281	Philippines (peso)	0,0334
Chine (renminbi)	0,1913	Pologne (zloty)	0,3830
Corée (won)	0,001267	Portugal (escudo)	0,007232
Égypte (livre)	0,4070	Rép. dominicaine (peso)	0,0972
Espagne (peseta)	0,00867	Rép. tchèque (couronne)	0,0415
États-Unis (dollar)	1,5296	Royaume-Uni (livre)	2,2179
Europe (euro)	1,3840	Russie (rouble)	0,0549
Finlande (mark)	0,2417	Singapour (dollar)	0,8990
France (franc)	0,2192	Suisse (franc)	0,9332
Grèce (drachme)	0,004312	Taïwan (dollar)	0,0487
Hong-Kong (dollar)	0,2023	Venezuela (bolivar)	0,00224

COUP D'ŒIL

BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)

La Bourse de Toronto

TSE 35	52492	586.09	+6.13	1.1
TSE 100	86212	552.75	+3.88	0.7
TSE 200	30839	501.47	+0.06	0.0
TSE 300	117052	8967.27	+55.79	0.6
Institutions financières	15873	10810.69	-107.18	-1.0
Mines et métaux	12218	4280.06	+205.75	5.0
Pétrolières	24224	8544.18	-56.70	-0.7
Industrielles	31239	7718.57	+190.19	2.5
Aurifères	3407	3909.37	+27.42	0.7
Pâtes et papiers	4541	4535.43	+23.68	0.5
Consommation	4473	17230.80	-17.47	-0.1
Immobilières	761	2320.54	-7.83	-0.3
Transport	2620	5535.07	-93.80	-1.7
Pipelines	2358	5747.48	-76.48	-1.3
Services publics	3600	15328.72	+19.86	0.1
Communications	4418	17976.15	-104.39	-0.6
Ventes au détail	2866	5558.75	+24.39	0.4
Sociétés de gestion	4448	13635.78	-42.93	-0.3

Canadian Venture

Indice Composé	57108	3221.08	+7.10	0.2

Le Marché Américain

30 Industrielles	219667	10891.02	+95.61	0.9
20 Transports	12360	3042.47	+42.98	1.4
15 Services publics	18387	386.02	-2.97	-0.8
65 Dow Jones Composé	250415	3306.49	+21.08	0.6
Composite NYSE	*	654.45	+2.42	0.4
Indice AMEX	*	933.97	-2.04	-0.2
S&P 500	*	1326.61	+10.69	0.8
NASDAQ	*	2552.91	+61.51	2.5

Les plus actifs de Toronto

Compagnies	Volume (000)	Haut ($)	Bas ($)	Ferm. ($)	Var. ($)	Var. (%)
DENISON MINES LTD	15242	0.10	0.08	0.10	+0.02	25.0
NORTEL NETWORKS	13910	48.61	44.00	46.15	+1.14	2.5
GULF CDA RES LTD	8623	9.05	8.18	9.05	+0.87	10.6
INCO LTD	4535	28.45	26.20	28.25	+2.30	8.9
SUN LIFE FIN	4512	33.45	32.00	32.30	-2.45	-7.1
ENCAL ENERGY LTD	4281	11.74	11.73	11.74	+0.01	0.1
BOMBARDIER INC B	3871	22.82	22.51	22.65	+0.35	1.6
CDN PACIFIC LTD	3380	58.35	56.85	57.67	-0.83	-1.4
ABITIBI-CONSL INC	3172	11.90	11.75	11.90	+0.10	0.8
PANCDN PETROL LTD	2652	47.20	45.90	46.30	-0.70	-1.5

Les plus actifs du Canadian Venture

Compagnies	Volume (000)	Haut ($)	Bas ($)	Ferm. ($)	Var. ($)	Var. (%)
GENOIL INC	14540	0.23	0.13	0.15	-0.03	-16.7
MASUPARIA GOLD CP	4449	0.12	0.06	0.10	+0.03	42.9
VENTURE PACIFIC	1642	0.27	0.25	0.27	+0.01	3.8
PANGEO PHARMA INC	1197	1.93	1.75	1.87	+0.12	6.9
JUPITER POWER	874	1.04	0.96	1.00	-0.02	-2.0
IBI CP	836	0.05	0.04	0.04	-0.01	-20.0
CDK SERVICES LTD	821	0.31	0.30	0.30	-0.01	-3.2
POPLAR RES LTD	579	0.20	0.14	0.15	-	-
STORAGE @CCESS	542	1.34	1.16	1.34	+0.14	11.7
ENBLAST PROD INC	527	0.25	0.21	0.21	-0.02	-8.7

Decision+

Un défi boursier des plus payants: $ 1 500 en prix

Téléphone: (514) 392-1366 · Sans frais: 1-877-392-1366

www.decisionplus.com

MONTRÉAL

Titre	52 dern. sem. Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Abcourt cl B	0,19	0,06	28000	0,08	0,07	0,07	-0,01
Afri-Can	0,34	0,15	51236	0,26	0,19	0,20	-0,05
Allican	1,10	0,23	35730	0,44	0,38	0,38	-0,02
Anglo Swiss	0,50	0,11	5000	0,20	0,20	0,20	-0,03
Arenagol	3,00	0,25	57700	0,37	0,34	0,35	+0,01
Artqst,b	6,50	0,50	2500	0,90	0,50	0,90	
Auriginor	0,30	0,02	30500	0,08	0,07	0,08	
BrCon,Oil	0,25	0,12	5000	0,25	0,25	0,25	
Cenosis	12,50	0,45	5680	2,50	2,35	2,50	
Coleraine Mn	0,19	0,03	65000	0,06	0,06	0,06	
Con Oas	0,17	0,02	z333				
Cvalley,a	1,60	0,21	18000	0,90	0,90	0,90	
Dia Bras	1,75	0,29	40000	0,34	0,32	0,34	+0,05
Diadm	0,61	0,12	43050	0,13	0,12	0,12	-0,03
Dianor	0,73	0,10	91000	0,27	0,24	0,27	+0,01
Ditem	0,65	0,17	1000	0,20	0,20	0,20	+0,02
Dynacor Inc.	0,34	0,06	6000	0,09	0,09	0,09	+0,02
Ecu Slvr	0,29	0,04	7000	0,06	0,06	0,06	+0,01
Fbeach	2,70	1,85	1000	1,85	1,85	1,85	-0,10
FreeWest	1,20	0,15	167500	0,32	0,30	0,30	-0,02
G.Briar	0,54	0,04	1000	0,07	0,07	0,07	
Genomic	45,00	0,95	23337	2,40	2,19	2,40	+0,08
GldHawk	0,65	0,03	8500	0,21	0,21	0,21	-0,01
Global	1,00	0,10	15000	0,20	0,20	0,20	
Grilli A	1,20	0,23	7500	0,89	0,82	0,89	-0,01
Grilli B	1,37	0,25	500	1,05	1,05	1,05	
Innovium	3,00	0,22	40900	0,28	0,25	0,25	-0,01
Jitec	11,65	0,68	3300	0,75	0,73	0,73	+0,05
LYRtech	1,25	0,57	16854	0,66	0,66	0,66	-0,04
Limtech	2,04	0,43	40450	0,51	0,48	0,51	+0,03

Titre	52 dern. sem. Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Loubel	0,44	0,06	40000	0,14	0,14	0,14	-0,01
Majescor	0,65	0,30	38570	0,35	0,34	0,34	-0,01
Malartic	1,67	0,10	8950	0,28	0,26	0,28	-0,01
Maude	0,44	0,02	16962	0,10	0,09	0,09	-0,01
Mirabel Res	0,63	0,25	946	0,25	0,25	0,25	
Murgor	0,25	0,05	1500	0,12	0,12	0,12	
NAR Res	3,75	0,72	20700	2,74	2,50	2,50	-0,20
NStein	4,50	0,38	18100	0,53	0,47	0,50	-0,02
Normab	0,25	0,05	3000	0,13	0,13	0,13	+0,03
Olco,A	0,55	0,22	10400	0,43	0,43	0,43	-0,02
Orleans Res	0,24	0,01	4000	0,03	0,03	0,03	
Pac.Tiger	0,50	0,08	20000	0,32	0,28	0,32	+0,07
Pan Amr	0,24	0,03	10000	0,04	0,03	0,03	-0,01
Photonet	3,80	0,30	58150	0,53	0,50	0,51	
Prolab	1,50	0,70	2300	0,85	0,85	0,85	
Robex	0,79	0,15	8000	0,39	0,39	0,39	
RoyalStd	0,39	0,03	9500	0,15	0,14	0,14	-0,02
SAMSys	8,10	0,48	32650	3,75	3,55	3,58	-0,02
Schgold	0,40	0,05	2000	0,30	0,30	0,30	+0,01
Sirios	0,27	0,12	6000	0,13	0,13	0,13	-0,02
Sundust	0,32	0,04	5000	0,11	0,10	0,11	+0,01
TGW Corp	0,50	0,20	3752	0,25	0,24	0,25	-0,03
Tandem	0,40	0,05	14000	0,15	0,14	0,15	-0,01
Tolgeco	1,50	1,01	600	1,25	1,25	1,25	
Vior	0,24	0,04	23000	0,05	0,05	0,05	
Xemac	0,25	0,05	40000	0,09	0,07	0,07	-0,01
Zaq	6,30	0,82	15728	0,90	0,90	0,90	+0,02

Total des ventes : 1232378

La Banque TD voit ses profits baisser

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La vague des profits records pour les grandes banques canadiennes tire-t-elle à sa fin? Le Groupe financier Banque TD a fait part, hier, d'un léger recul de 3,6 % de son bénéfice net au premier trimestre. À l'exception du poste extraordinaire, l'institution a cependant inscrit un nouveau profit record au cours de cette période.

La TD, première des grandes banques canadiennes à présenter ses résultats trimestriels, a réalisé un bénéfice net de 417 millions, ou 67 ¢ par action, en baisse par rapport aux 434 millions, ou 70 ¢ par action, du premier trimestre de l'année dernière.

En excluant les coûts de restructuration de Newcrest Capital et son intégration à Valeurs mobilières TD, qui se sont traduits par une charge exceptionnelle de 55 millions, la Banque TD a réalisé un revenu net d'exploitation record de 569 millions, ou 88 ¢ par action, en comparaison de 458 millions, ou 72 ¢ par action, un an plus tôt.

Le rendement de l'avoir des actionnaires est passé de 16,4 % à 19,5 % entre les deux trimestres de comparaison.

De ces 569 millions, 267 millions proviennent du Canada Trust, acquis au cours de la dernière année, 231 millions de Valeurs mobilières TD, 47 millions de TD Waterhouse et 25 millions de Gestion de patrimoine TD.

Pour le groupe

Les revenus de l'ensemble du groupe ont atteint 2,77 milliards (en excluant des gains de 150 millions de placements immobiliers), en hausse de 32 %.

«Nous avons continué sur notre lancée au cours du trimestre et enregistré une augmentation d'un exercice à l'autre des revenus et du revenu d'exploitation, de même qu'une forte croissance de TD Canada Trust, ainsi que des résultats solides de Valeurs Mobilières TD», a déclaré par voie de communiqué Charles Baillie, président du conseil et chef de la direction de la TD.

Mercredi, TD Waterhouse annonçait une chute de 35 % de ses profits, qui se sont établis à 37,1 millions $US. La Banque TD détient une participation de 88,6 % dans TD Waterhouse.

Médicament contre le cancer

Æterna s'allie à deux distributeurs européens

REUTERS

Québec — La firme biopharmaceutique québécoise Laboratoires Æterna a annoncé hier la signature d'ententes exclusives de distribution avec deux firmes pharmaceutiques européennes pour son médicament contre le cancer Neovastat. Ces ententes prévoient également des paiements de 35 millions pour le groupe québécois.

La firme espagnole Grupo Ferrer Internacional a accepté de commercialiser et de distribuer Neovastat en Espagne, en Grèce, au Portugal et en Italie alors que le groupe allemand Medac GmbH, filiale en oncologie de la multinationale Schering, fera de même en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Scandinavie, en Suisse, en Autriche et en Europe de l'Est. À elles seules, ces ententes couvrent plus de 30 % du marché pharmaceutique mondial, a estimé Æterna.

Æterna assurera la production du Neovastat et touchera des redevances d'au moins 10 % sur les ventes nettes totales du médicament. Les deux partenaires européens partageront les frais des nouvelles recherches anticipées, a précisé Æterna. *«Ces ententes s'inscrivent parfaitement dans notre stratégie d'alliances continentales visant à nous associer avec des partenaires qui s'engagent à accorder la priorité au Neovastat en oncologie, dans leurs marchés respectifs»*, a expliqué dans un communiqué le président et chef de la direction d'Æterna, Éric Dupont. Selon lui, les ententes signées hier matin sont une première étape de la stratégie de croissance d'Æterna. *«D'ailleurs, d'autres partenariats seront conclus afin de poursuivre notre positionnement à l'échelle internationale.»*

Neovastat est actuellement dans les dernières étapes d'études cliniques pour le traitement du cancer du rein et du poumon, et des récents tests ont démontré un effet initial positif lorsque utilisé dans le traitement du cancer du sang.

Grupo Ferrer a expliqué avoir ciblé le Neovastat depuis un certain temps. *«Nous nous devions d'inclure le Neovastat dans notre portefeuille le plus tôt possible afin de nous positionner parmi les chefs de file dans cette nouvelle classe de médicaments en oncologie»*, a dit le chef de la direction chez Grupo Ferrer, Rafael Foguet.

«Cette entente avec Æterna nous permet de miser sur un produit innovateur qui a atteint le stade final de son développement clinique et qui détient un immense potentiel de vente», a également affirmé le président du groupe Medac, Wilfried Mohr.

EN BREF

Les profits de Telus sont en hausse

(PC) — La compagnie de téléphonie Telus a réalisé, en 2000, un bénéfice net de 461 millions, en hausse sur le profit de 350 millions dégagé l'année précédente. Le chiffre d'affaires annuel a atteint 6,43 milliards, en progression sur les 5,87 milliards amassés en 1999. Au quatrième trimestre, Telus a subi une perte de 27,4 millions, par contraste avec un bénéfice net de 200,7 millions un an plus tôt. La perte trimestrielle tient à des coûts financiers additionnels à la suite de l'acquisition, l'automne dernier, de Clearnet Communications. Cet achat a fait de Telus le plus gros concurrent de BCE à l'échelle nationale. En juin 2000, Telus avait pris le contrôle de QuébecTel, de Rimouski, en rachetant les 70 % que détenait le groupe General Telephone & Electronics, du Connecticut.

Goldman Sachs laisse tomber les obligations canadiennes

(Reuters) — Goldman Sachs a annoncé hier qu'elle se retirait immédiatement du marché des obligations canadiennes, une décision qui affectera une trentaine d'employés. *«Une équipe de transition est en place pour fermer nos positions en créant le moins de perturbations possible»*, a indiqué la maison de courtage américaine dans un communiqué. Goldman Sachs entend poursuivre normalement ses autres activités en sol canadien, qui incluent les services de banque d'affaires, la recherche et le courtage. Le marché obligataire a perdu de l'intérêt récemment car il n'offre plus des rendements aussi élevés depuis que les gouvernements affichent des excédents budgétaires.

Avec les **crédits d'impôt supplémentaires de 30 %** que vous procure une contribution au Fonds de solidarité FTQ, vous économisez beaucoup plus d'impôt qu'avec un REER conventionnel. Vous pouvez même maximiser votre rendement en réinvestissant ces économies! C'est un excellent véhicule de placement pour votre retraite.

Région de Montréal

Siège social Édifice FTQ - **Fonds de solidarité FTQ**
8717, rue Berri
Montréal
Crémazie

NOUVEAUX EMPLACEMENTS

Centre-Ville
999, boul. De Maisonneuve Ouest
(Coin Metcalfe)
7e étage
Peel

Brossard
6300, avenue Auteuil
Bureau 108
(Au sud du boul. Taschereau)

Laval
1800, boul. Le Corbusier
Bureau 117

Pointe-aux-Trembles
3000, boul. De La Rousselière
(Coin Sherbrooke - autoroute 40, sortie rue Sherbrooke)

Kirkland
17085, chemin Sainte-Marie
(Autoroute 40, sortie Saint-Charles)

(514) 383-FONDS

1 800 567-FONDS www.fondsftq.com

La valeur de l'action fluctue. Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus offert à nos bureaux.

Interac

FONDS de solidarité FTQ

La force du travail

ÉDITORIAL

Le dépeçage du Congo

Étrange sommet que celui de Lusaka. Seuls les alliés de Joseph Kabila ont participé à cette énième rencontre organisée avec l'espoir d'introduire la paix au Congo. C'est à se demander si le dépeçage de ce pays extrêmement riche n'est pas à l'ordre du jour de tous les acteurs impliqués dans la Première Guerre africaine.

Propulsé au poste de président de la République démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila ainsi que les alliés de son père, Laurent-Désiré, les présidents du Zimbabwe, de la Namibie, le ministre angolais de la Défense ainsi que les dirigeants de trois mouvements rebelles ont discuté sous la direction du chef d'État de la Zambie, Frederick Chiluba, invité à camper le rôle de médiateur d'un conflit d'autant plus complexe qu'il est la superposition d'une guerre civile et d'un conflit international.

Dans le camp opposé à celui de Kabila, on retrouve Yoweri Museveni, président de l'Ouganda, Paul Kagamé, président de l'Ouganda, et Jean-Pierre Bemba, chef du Mouvement de libération du Congo (MLC) et fils du patron des patrons de l'ère Mobutu. Soutenu par l'Ouganda, Bemba contrôle un espace si vaste, 800 000 km² ou le tiers de l'ex-Zaïre, qu'il est le plus influent des chefs de bande. À cette rencontre, Museveni, Kagamé et Bemba ont fait faux bond.

Serge Truffaut
◇ ◇ ◇

En leur absence, Kabila et ceux qui le soutiennent, comme ils soutenaient hier leur père, semblent avoir signé un *remake* du sommet tenu à Lusaka en 1999. Au terme d'une réunion longue de douze heures, tous ces messieurs ont signé une entente assurant qu'un cessez-le-feu serait prochainement imposé et que le déploiement des observateurs de l'ONU s'amorcerait au terme du présent mois. Il n'en fallait pas plus pour que l'écho à la formule entendue il y a deux ans résonne encore: *«La paix est à l'horizon»*.

Comment peut-on prétendre à la paix alors que deux des principaux belligérants ont fait un pied de nez à cette négociation? Depuis le début de ce conflit, tout un chacun sait que les implications de l'Ouganda et du Rwanda, comme celles d'ailleurs du Zimbabwe, de l'Angola et de la Namibie, découlent essentiellement d'intérêts économiques. Tous ces pays rêvent de redessiner la carte du Congo suivant les lignes des territoires miniers sur lesquels ils ont fait main basse. À ce que l'on sache, les butins de la guerre, les rançons du sang, n'étaient pas à l'ordre du jour de cette énième pantomine sur la paix.

Intérêt financier oblige, il faut rappeler que le sous-sol congolais renferme les deux tiers des réserves mondiales de cobalt, le dixième du cuivre, le tiers du diamant, des tonnes et des tonnes d'or, d'uranium et d'autres métaux dont ceux très convoités appartenant au groupe du platine. Pour la plupart, ces richesses sont exploitées en «association». Depuis la chute de Mobutu, un protocole non écrit, non négocié, s'est peu à peu imposé. Le mécanisme est très simple: au fur et à mesure qu'un groupe rebelle ou un bataillon rwandais ou ougandais impose sa loi sur un territoire, il met de facto la main sur les mines qu'il «privatise» avec la collaboration de compagnies généralement américaines et parfois canadiennes, comme la Barrick Gold Corporation, qui compte George Bush, le père, Brian Mulroney et Paul Desmarais de Power Corporation parmi ses conseillers.

Toujours est-il qu'au fur et à mesure que le conflit s'est développé, tous ces pays et les groupes rebelles qu'ils manipulent au gré de leurs intérêts financiers sont parvenus à dominer des territoires qu'ils entendent exploiter avec d'autant plus d'avidité qu'ils rapportent énormément sur bien des fronts. C'est le Rwanda et l'Ouganda qui règnent sur l'est du pays, c'est le Zimbabwe qui... En un mot, le Congo est l'otage économique de six pays.

Il est d'autant plus difficile de croire en l'imposition prochaine d'un traité de paix que le torchon brûle avec de plus en plus de vivacité entre alliés. Ainsi, militaires rwandais et ougandais s'affrontent fréquemment et ouvertement en raison de vues divergentes concernant l'est du pays.

Si paix il y a, elle n'en sera pas une de braves, mais de malfrats.

Antigangs: un test

Pour la première fois, hier, des criminels ont été reconnus coupables, au terme d'un procès, de participation aux activités d'un gang. Cette décision, rendue par Robert Sansfaçon, juge à la Cour du Québec, constitue le premier test positif de l'application de cette loi dite antigangs, adoptée en 1997 par le Parlement fédéral pour lutter contre le crime organisé.

Plus tôt cette année, Jean-Claude Beaulieu, juge à la Cour supérieure, a réaffirmé la validité constitutionnelle de la loi (l'article 467.1 du Code criminel), en rejetant les prétentions contraires des Hells Angels.

Michel Venne
◇ ◇ ◇

Les avocats, les policiers, certains politiciens affirment depuis quelques mois que le fardeau de la preuve exigé par la loi est trop lourd pour que celle-ci soit efficace. Le jugement rendu hier montre au contraire qu'il est possible de faire condamner un malfaiteur pour gangstérisme. Bien entendu, il s'agit d'une première victoire. Il en faudra d'autres pour conclure.

Cependant, le jugement propose une interprétation de la loi qui en définit mieux les balises. Par exemple, la loi stipule que le crime commis par l'accusé doit l'avoir été *«au profit»* du gang. Le juge précise que ce profit ne doit pas être nécessairement d'ordre économique. De même, un gang, pour être considéré comme tel, ne doit pas forcément être structuré. Il peut s'agir d'un groupe ponctuel et informel.

Il reste que la preuve à faire est lourde. Dans ce cas-ci, il aura fallu 30 000 heures d'écoute électronique et le témoignage d'un délateur. Cela indique que, pour coffrer les membres d'une organisation criminelle, policiers et procureurs doivent disposer de moyens considérables.

Si la loi était changée, par exemple pour rendre criminelle en soi l'appartenance à un gang, comme l'a proposé le Bloc québécois (une suggestion que nous rejetons), des moyens considérables seraient également nécessaires. Comme l'écrit le juge Sansfaçon, l'une des principales difficultés repose justement sur la détermination préalable à l'appartenance ou non à ce gang.

Pour lutter contre les gangsters, il faudra toujours compter sur une combinaison de moyens, dont une meilleure coordination entre les corps policiers et le raffermissement de la législation sur le blanchiment de l'argent, par exemple, de manière à punir non seulement les petits malfrats comme ceux qui ont été condamnés hier, mais aussi les gros bonnets qui se remplissent les poches en tirant les ficelles sans se salir les mains.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LETTRES

Économie et politiques gouvernementales

Le Devoir a publié la semaine dernière un article intitulé «Santé et éducation: Québec n'a pas à craindre une décote». Cet article faisait état d'une conversation que j'aie eue avec le journaliste Robert Dutrisac. Certains pourraient conclure de cet article que Standard & Poor's s'est prononcé en faveur d'une augmentation des dépenses du Québec en santé et en éducation. Cela n'est pas le cas et j'aimerais apporter certaines informations additionnelles à ce sujet.

Ce qui détermine la cote de crédit d'un gouvernement, c'est la vigueur de son économie et le résultat de l'ensemble des politiques gouvernementales, par exemple, la situation budgétaire du gouvernement, le fardeau de la dette, le fardeau fiscal ou le poids des dépenses du secteur public dans l'économie.

Dans le cas du Québec, la cote attribuée par Standard & Poor's est A+ alors que celle de l'Alberta est AAA et celle de l'Ontario, AA. La cote du Québec reflète notamment le fait que le fardeau de la dette est lourd comparativement aux autres provinces canadiennes et en fonction des standards internationaux, que le fardeau fiscal et le niveau de dépenses sont élevés et que la flexibilité financière du gouvernement est limitée par le fait que les taux de taxation sont déjà élevés.

Étant donné que la croissance de l'économie et donc des revenus budgétaires risque de diminuer au cours de la prochaine année, il est clair que le gouvernement du Québec devra continuer à gérer ses dépenses de façon très prudente pour maintenir son équilibre budgétaire, étant donné qu'une augmentation des impôts et taxes n'est pas une option envisageable. Tout dérapage dans la performance du gouvernement en matière de déficit découlant d'un déséquilibre entre ses dépenses et sa capacité de prélever des revenus aurait un impact négatif sur la qualité de son crédit et donc, sur la cote de crédit que lui attribue Standard & Poor's.

Valerie Blair
Direction, Public Finance Ratings
Toronto, 12 février 2001

En réponse à Éric Sabourin

À la suite de ma lecture dans *Le Devoir* des 6 et 7 janvier derniers d'un article d'Éric Sabourin intitulé «Jérémiades», dans lequel il était question du roman *Un soir de juin* de Claire Pontbriand paru à la Pleine Lune, je m'inquiète et me demande comment et au nom de quoi un critique peut-il reprocher à une auteure de ne pas avoir écrit le livre qu'il s'attendait, lui, à lire?

Comment expliquer, en effet, qu'Éric Sabourin réprouve d'emblée le choix de l'auteure qui n'a pas, selon lui, suffisamment parlé du personnage Yann? D'où sort-il cette règle simpliste à partir de laquelle un roman peut être considéré comme bon ou mauvais? Monsieur Sabourin s'attendait à un roman d'amour, peut-être? Ou à une intrigue policière? De toute évidence, il est déçu que l'auteure n'ait pas écrit le roman d'aventures qu'il considère qu'elle aurait dû écrire. Mais tel n'était pas le projet de Claire Pontbriand: elle a écrit un roman intimiste axé sur un personnage central.

Cependant, M. Sabourin n'en reste pas à ces considérations fort instructives sur l'âme humaine et la souffrance, mais va plus loin encore, déplorant que l'héroïne de Claire Pontbriand ne soit pas suffisamment «exemplaire». Incroyable, cet insidieux *«politically correct»* dans une critique littéraire!

Je pourrais poursuivre encore longtemps mes réflexions, mais je me limiterai à ces deux questions: est-ce qu'un tel texte peut être considéré comme une critique littéraire? Qu'est-ce qu'un tel texte apporte à la littérature?

Marie-Madeleine Raoult
Directrice littéraire
Éditions de la Pleine Lune
Lachine, 22 janvier 2001

Visibilité politique

Pour une question de visibilité politique, le gouvernement de Jean Chrétien veut imposer au gouvernement du Québec la présence de drapeaux canadiens aux sites de l'Aquarium et du Zoo de la ville de Québec, sans quoi, le fédéral ne contribuera pas au projet.

Si monsieur Chrétien est si soucieux de la présence des drapeaux canadiens dans le ciel du Québec, pourquoi a-t-il laissé s'installer tous les laboratoires (45) de recherche et de développement du Canada à Ottawa et n'a rien fait pour qu'il y en ait à Hull? La carrière de monsieur Chrétien, c'est 37 ans de vie politique à Ottawa, ne l'oublions pas!

Si Jean Chrétien veut s'imposer un sérieux examen de conscience, il fera en sorte que le Québec reçoive sa juste part d'investissements structurants, sans faire de politique sur le sujet. Je demeure convaincu que le Gouvernement de Queen's Park n'a pas eu à faire toutes sortes d'actes d'humilité pour se voir confirmer de la présence de tous les laboratoires de R & D fédéraux sur son territoire.

André Mainguy
Longueuil, Québec

LIBRE OPINION

La religion et la morale à l'école réduites au statut de «micro-matières»

En mai dernier, avec la publication de son document intitulé *«Une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses»*, le ministre de l'Éducation François Legault a fait connaître ses intentions quant à la place de l'enseignement religieux (culturel ou confessionnel) et de l'enseignement moral à l'école. Au primaire, la formule du régime d'option reste la même. Au premier cycle du secondaire, il propose aux écoles une formule souple à adapter suivant la demande et les besoins de chaque milieu. Les commissions scolaires pourront désormais soit maintenir le régime d'option actuel ou encore mettre en place un programme local d'éthique et de culture religieuse ou à caractère œcuménique sur les traditions chrétiennes, en option avec l'enseignement moral. Au deuxième cycle du secondaire, un cours unique d'éthique et de culture religieuse sera obligatoire pour tous les élèves.

Dans son document d'orientations, le ministre réaffirme clairement l'importance des cours de religion et de morale à l'école en s'appuyant, à juste titre, sur les travaux de la commission parlementaire de l'automne 1999 portant sur cette question et à l'intérieur desquels 254 mémoires ont été déposés et où, pendant 13 jours, des audiences publiques ont été tenues. Il précise que ces travaux *«ont permis de clarifier certains points qu'il est utile de rappeler à l'attention de tous: les parents attendent de l'école qu'elle donne à leurs enfants une solide formation morale et les initie aux valeurs qui fondent notre société* (p. 10); *comme pour toutes les autres réalités humaines, ces cours* [enseignements religieux scolaires] *aident les jeunes à se situer devant les traditions morales et religieuses, celle de leur famille et celles des autres personnes avec lesquelles ils et elles doivent apprendre à vivre en solidarité; il y a là une part d'initiation culturelle et de solidarité qui n'est pas du tout étrangère à la mission de l'école* (p. 10-11); *nul ne peut nier l'importance du fait religieux dans notre société, l'importance philosophique, culturelle et politique. Pour déchiffrer certaines caractéristiques de notre civilisation, il faut savoir y reconnaître la composante religieuse* (p. 11)».

M. Legault reconnaît donc l'importance d'une éducation morale et d'une éducation au fait religieux à l'école, il s'est engagé en ce sens, et nous nous en réjouissons.

Malheureusement, les moyens qu'il prévoit mettre en place sous peu rendent impossible l'atteinte de tels objectifs. En effet, dans ses orientations, il a également annoncé une diminution drastique du temps accordé à ces enseignements au secondaire. Dès l'automne 2002, il compte retirer tout près de la moitié des heures d'enseignement alors que le nombre total d'heures actuellement alloué dans ce domaine est déjà au minimum requis. Du statut de *«petites matières»*, les cours de religion et d'enseignement moral passent donc à celui de *«micromatières»*.

Dans de telles conditions, il nous paraît impossible d'assurer un enseignement de qualité; bien plus, tout projet d'enseignement dans ce domaine perd sa pertinence, et, par ricochet, toute formation adéquate des enseignants dans ces disciplines devient impossible. Depuis quelques semaines, plusieurs enseignants, souvent à l'invitation de leur commission scolaire, d'ailleurs, font des démarches pour quitter ce domaine d'enseignement. Leur expérience directe leur apprend qu'il ne leur sera plus possible de travailler professionnellement dans les nouvelles conditions envisagées.

Tout comme monsieur le ministre, et tout comme les parents du Québec, nous sommes convaincus de l'importance de ces cours qui prennent en compte le développement de la personne de l'élève. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire qu'il reconsidère sa décision quant au temps accordé en ce domaine pour être fidèle à ses propres orientations et répondre aux besoins des jeunes du Québec en cette matière. Tout comme lui, nous estimons qu'*«un seul objectif devrait inspirer la mise en œuvre de ces changements: faire en sorte que l'école, dans une société pluraliste et mouvante, aide les jeunes à se donner des raisons de vivre»*. Oui, les élèves ont besoin d'un temps propice à la réflexion sur le sens de la vie, la recherche éthique, la compréhension de différentes visions du monde, la recherche de la vie bonne et de leur action dans le monde. La réduction envisagée du temps d'enseignement rend cela impossible.

Nancy Bouchard, *Université du Québec à Montréal;* **Gaëtan Baillargeon**, *Université du Québec à Trois-Rivières;* **Mgr Bertrand Blanchet**, *évêque de Rimouski, membre du comité épiscopal de l'éducation;* **Nicole Bouchard**, *Université du Québec à Chicoutimi;* **René Desrosiers**, *Université du Québec à Rimouski;* **Monique Dumais**, *Université du Québec à Rimouski;* **Anne Fortin**, *Université Laval;* **Jean-Guy Girard**, *Université du Québec à Chicoutimi;* **Raymond Lemieux**, *Université Laval;* **Jean-François Racine**, *Université du Québec à Chicoutimi;* **Jacques Racine**, *Université Laval;* **Louis Rousseau**, *président de la Société québécoise pour l'étude de la religion;* **Marie-Andrée Roy**, *Université du Québec à Montréal.*

IDÉES

La langue de travail à l'heure de la mondialisation

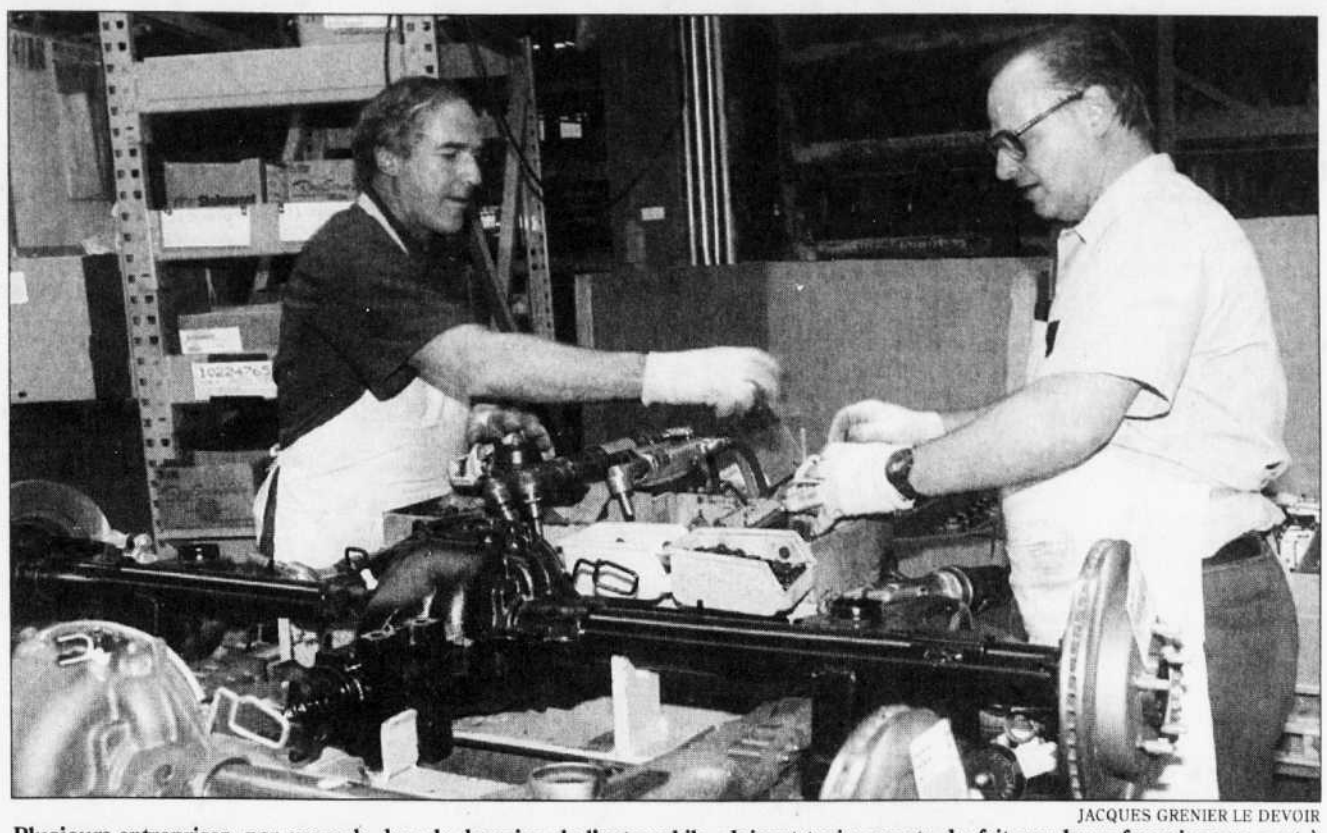

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Plusieurs entreprises, par exemple dans le domaine de l'automobile, doivent tenir compte du fait que leurs fournisseurs sont à l'étranger (États-Unis et Japon).

Le taux de francisation des entreprises a régressé

Le plan de francisation des milieux de travail n'a pas été revu depuis 1977

Le texte qui suit est tiré d'une allocution prononcée dans le cadre d'un colloque sur la langue de travail organisé par la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. L'événement se poursuit aujourd'hui à l'Université de Montréal.

PIERRE BOUCHARD
Chef du service de la recherche à l'Office de la langue française

Les personnes ou les associations qui ont abordé la question du français, langue du travail, à la Commission des états généraux sur la situation de la langue française au Québec ont unanimement déploré la précarité du français, langue de travail. Cette évaluation n'est pas nouvelle: elle était déjà présente dans le rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française publié en 1996. En effet, si ce rapport faisait état de gains importants en matière d'usage du français dans les milieux francophones, tant chez les travailleurs que dans la vie des entreprises, il déplorait aussi que le français ne soit pas encore devenu la *«langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires»*, surtout dans la région de Montréal.

Quelques années plus tard, les technologies de l'information et des communications constituent un autre élément important du contexte économique québécois. L'informatisation a maintenant gagné l'ensemble des entreprises: selon une étude du CEFRIO, 90 % des entreprises québécoises étaient informatisées en 1999. En plus, il est possible d'affirmer que la circulation de l'information a pu, grâce à Internet, faire fi des frontières connues et respectées jusqu'à tout récemment. Grâce à ces progrès technologiques et à l'explosion des communications, de grands réseaux de communication pourront à plus ou moins long terme voir le jour et d'importantes stratégies de partenariat et d'alliance être mises en place. L'entreprise d'aujourd'hui sera ainsi sûrement appelée à se transformer considérablement, à devenir une sorte de *«territoire virtuel»*.

La disponibilité de l'information constitue un autre enjeu important pour l'entreprise québécoise. En effet, il faut être conscient du fait que l'avènement des TIC occasionne de nouvelles configurations du travail: des équipes (par exemple dans le cas du télétravail ou d'entreprises-réseaux) peuvent fonctionner à distance, les tâches sont de plus en plus atomisées et même les lieux de travail ont tendance à connaître une certaine désagrégation. Il en résulte évidemment des enjeux importants pour l'utilisation du langage et des langues, surtout si on n'est pas vigilant. En effet, il ne faut pas remonter très loin dans le temps pour voir que la plupart des produits informatiques étaient en anglais. La situation actuelle a grandement évolué: la très grande majorité des produits de masse existe en français. Il reste maintenant à convaincre les entreprises à acheter des produits informatiques en français et les travailleurs à les utiliser.

La certification des entreprises est un élément important du plan d'aménagement linguistique que le Québec s'est donné. Par ailleurs, il faut aussi dire que cet élément n'a pas vraiment été revu depuis 1977, et ce, malgré tous les changements qu'il nous a été possible d'observer depuis au sein du tissu industriel et des différents milieux de travail. Une certaine réflexion a bien été amorcée au moment du bilan, mais elle n'a pas conduit à des solutions tangibles, à l'exception d'un resserrement administratif important dans le suivi du processus.

Il faudrait examiner la manière dont les entreprises gèrent leur recours à l'anglais à un moment où les communications avec l'extérieur du Québec s'intensifient

Qu'en est-il du processus de certification sur lequel on a fondé tant d'espoirs et avec lequel on continue encore à franciser? Le rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française a déjà fait état des limites du processus de certification que l'on connaît. Il a aussi montré que ce processus avait tendance à plafonner. Et il semble que la situation n'ait pas changé depuis et même que, dans une certaine mesure, elle se soit globalement détériorée. En effet, les rapports annuels de l'Office de la langue française le montrent clairement: de 78,2 % qu'il était au 31 mars 1995, le taux général de certification des entreprises de 50 personnes et plus a régressé au fil des ans pour atteindre 69,9 % le 31 mars 2000 et remonter à 71,7 % le 31 janvier dernier. Cette situation s'explique de différentes façons, mais elle repose pour une part sur une transformation profonde du tissu industriel (faillites, fusions, etc.) et sur une conjoncture économique favorable qui, au fil des ans, affecte à la hausse le pourcentage d'entreprises inscrites dans le processus de francisation et, conséquemment, fait baisser le pourcentage d'entreprises déjà certifiées. Quant aux autres éléments d'explication, ils sont nombreux et complexes: les lignes qui suivent en feront brièvement état.

Parmi ces éléments d'explication, il nous importe de rappeler qu'un nombre non négligeable de grandes entreprises n'ont toujours pas leur certificat de francisation après plus de 10 ans d'application d'un programme de francisation approuvé. La situation tient à plusieurs facteurs, mais le phénomène de la mondialisation des échanges n'y est sûrement pas étranger. À titre d'exemple, il y a plusieurs entreprises qui doivent tenir compte du fait que leurs fournisseurs sont à l'étranger (États-Unis et Japon). Ainsi, il n'y a pas de constructeurs d'automobiles québécois et les distributeurs de pièces d'automobiles s'approvisionnent en très grande partie à l'extérieur du Québec (jusqu'à 550 fournisseurs différents). Ces entreprises n'ont aucun contrôle sur les constructeurs et les fournisseurs de pièces situés aux États-Unis ou ailleurs. Il y en a d'autres qui doivent composer avec la dimension internationale de leur production: leur produit est fabriqué au Québec, mais il est destiné à l'extérieur du Québec (le secteur de l'aérospatiale). Plusieurs de ces entreprises sont aussi aux prises avec les relations qu'elles doivent entretenir avec l'extérieur, que ce soit avec des établissements ou des sous-traitants situés à l'extérieur du Québec, ce qui a un impact évident sur la place réservée au français.

Il faut par ailleurs qu'il y ait un certain consensus autour d'expressions comme *«la généralisation de l'utilisation du français»* et *«travailler en français »*. Que doit-on entendre par ces expressions, si on prend acte de ce contexte en constante mutation qui est modulé par le phénomène de la mondialisation des échanges, par la démocratisation de l'informatisation, qui passe de plus en plus dans le vécu des entreprises et des travailleurs, et, enfin, par une quantité non négligeable de personnes qui ne maîtrisent pas le français.

Il serait important de chercher à situer le français au travail par rapport à l'anglais, qui a actuellement une certaine importance au sein des entreprises québécoises et qui, selon certains travailleurs, aurait même une importance croissante. S'il est difficile d'intervenir sur la langue utilisée dans les échanges avec les clientèles et les fournisseurs de l'extérieur du Québec, il faudrait sûrement se donner les moyens de limiter l'impact que l'utilisation de cette langue a sur les autres travailleurs. Il serait aussi important de situer le français par rapport à d'autres langues qui risquent de jouer un rôle non négligeable avec la signature des prochains accords de libre-échange. Dans une telle perspective, il faudrait se pencher sur cette tendance actuelle bien connue d'accepter d'emblée de travailler en anglais (le recours à une autre langue que le français et l'anglais est encore négligeable) au point, dans plusieurs cas, de ne pas se prévaloir du droit fondamental que la Charte de la langue française accorde aux Québécois de travailler en français. Il faudrait se pencher sur l'attrait suscité par l'anglais au détriment du français et tenter de distinguer le plus clairement possible «bilinguisme individuel» et «bilinguisme institutionnel». Il faudrait enfin déterminer les meilleurs moyens de donner au français une valeur et une légitimité qu'il est encore loin d'avoir, du moins dans certains secteurs d'activité économique et dans certaines fonctions où la communication occupe une place importante.

La Charte de la langue française comporte une provision importante pour le travailleur québécois: *«les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français»* (art. 4). Il s'agit d'un droit fondamental qui, malgré tous les efforts de francisation consentis depuis bientôt vingt-cinq ans, ne semble pas toujours respecté. Ainsi, il arrive souvent que des travailleurs ne puissent travailler en français comme ils le souhaiteraient, quand ils sont dans un environnement plus ou moins favorable au travail en français, comme c'est le cas avec des personnes qui ne connaissent pas le français (supérieurs, collègues ou subordonnés), ou lorsque des documents et des outils sont en anglais, etc. Il arrive aussi que l'on exige la connaissance de l'anglais pour des postes qui ne nécessiteraient pas vraiment une telle langue, ou que l'exigence de la connaissance du français soit souvent ignorée (dans les journaux anglophones par exemple). Par contre, il n'est pas rare d'entendre des travailleurs, même francophones, favorables à une plus grande utilisation de l'anglais au travail, car, pour eux, l'anglais est la langue des affaires.

Il faudrait examiner la manière dont les entreprises gèrent leur recours à l'anglais à un moment où les communications avec l'extérieur du Québec s'intensifient et modifient profondément l'efficacité de la francisation des entreprises. En d'autres termes, il faut en arriver à rajeunir le discours qui a cours depuis longtemps relativement à la généralisation du français, un concept qui n'a jamais été clairement défini et qui, semble-t-il, aurait vieilli avec les années. Il faudrait peut-être plutôt se pencher sur une autre question, à savoir ce que l'on entend par l'expression *«travailler en français»*.

Immigration

L'Espagne n'est plus «olé»

MIREIA ESTRADA GELABERT
Montréal

Troublée par les événements qui se déroulent depuis presque deux semaines dans mon pays, j'espère briser le moule réducteur des stéréotypes et arriver à surmonter les mythes du soleil, des saveurs des tapas et de la paella, le bruit de la *fiesta* et la lenteur de la *siesta* qui, avec l'expression *«una cerveza por favor»*, constituent l'image préétablie de l'Espagne. Voici quelques événements que je voudrais dévoiler aux Québécois tout en essayant d'enrichir les informations qui paraissent se limiter aux chiffons rouges et aux procès sensationnels (voir le procès de Dave Hilton).

La nouvelle loi de l'*extranjería* espagnole donne carte blanche aux nouvelles formes d'esclavage

En 1999, le gouvernement espagnol a pris la décision d'instituer une nouvelle loi sur l'étrangeté (c'est par cette curieuse appellation qu'on nomme la loi sur l'immigration en Espagne). C'était une volonté unanime de dépasser l'anachronisme de l'ancienne loi de 1985 qui, entre autres choses, exigeait des nouveaux arrivants qu'ils possèdent un permis de résidence pour pouvoir obtenir un permis de travail et exigeait un permis de travail pour l'acquisition d'un permis de résidence. Pendant plusieurs mois, les commissions des différents partis ont discuté des nouveaux enjeux et besoins de l'immigration en Espagne. Le résultat a été une nouvelle loi approuvée par toutes les forces politiques espagnoles, sauf par le PP (Partido Popular, parti de droite, centraliste, qui gouvernait au moment de l'élaboration de la loi en coalition).

Cette nouvelle loi reconnaissait les mêmes droits à tous les étrangers résidant en Espagne, peu importe leur situation légale (en Espagne, on appelle les clandestins illégaux les sans-papiers). Ainsi, tous les résidents en Espagne avaient droit au réseau de santé publique, à la scolarité, à l'assistance juridique gratuite, à la liberté de réunion, d'association, de manifestation, etc. Cette loi était, à notre égard, une réponse juste et noble aux nouveaux flots migratoires qui arrivent quotidiennement en Espagne en quête d'une meilleure vie.

En mars 2000, le PP gagne les élections générales avec une majorité absolue. Comme il l'avait déjà annoncé pendant la campagne électorale, il commence tout de suite à rédiger une reforme de la nouvelle loi, qui modifie 80 % du texte.

Le 23 janvier 2001, seulement quelques mois après la mise en pratique de la récente loi 4/2000, le gouvernement espagnol impose sa reforme. Résultat: la négation des droits de travail, de réunion, d'association, de manifestation, de grève, de syndicalisation et l'institution d'une nouvelle formule d'expulsion immédiate, sans aucun jugement, de tout illégal-sans-papiers-clandestin en seulement 48 heures. Les cris d'alerte, le désaccord de beaucoup d'Espagnols, le débat qui a précédé cette application n'ont servi à rien. La réaction la plus dramatique a été celle de 700 personnes, pour la plupart des immigrants en situation irrégulière qui, pendant 15 jours et 15 nuits, ont fait la grève de la faim enfermés dans huit églises de Barcelone. Les derniers jours, dans d'autres régions de l'Espagne, d'autres immigrants ont aussi utilisé ce moyen de pression.. La réponse de la population catalane a été unanime: associations de voisins, syndicats, partis politiques (sauf le PP), ONG, Église, conseils municipaux, intellectuels et artistes ont appuyé la cause des enfermés et ont attaqué de front la position intransigeante du gouvernement espagnol. Plusieurs institutions (syndicats, ONG, quelques partis politiques et plusieurs conseils municipaux) ont même fait un appel à la désobéissance civile.

Cela signifie que ces institutions ignorent délibérément la nouvelle loi: elles offriront exactement les mêmes services à tous les étrangers, peu importe leur situation légale, et ils seront considérés de la même façon que les citoyens espagnols. La réponse du gouvernement de M. Aznar est la dénonciation d'un chantage (la grève de la faim) qu'il juge *«inhumain»*. Pourtant, après 15 jours d'enfermement et de grève, le gouvernement a cédé devant les protestations et a décidé de reconsidérer les 34 000 dossiers qui avaient été refusés dans la province de Barcelone pendant le mois de juillet 2000 (le taux de dénégation dans cette province a été de 71 %). Le gouvernement espagnol, bien appuyé par les médias, donne une vision apocalyptique de l'entrée constante et «massive» de personnes immigrantes dans ce pays.

Ces jours-ci, à Montréal, la pièce d'Ahmed Ghazali jouée au théâtre de Quat'Sous a fait connaître au public montréalais le drame quotidien des clandestins noyés dans les eaux méditerranéennes du détroit de Gibraltar, où chaque année meurent plusieurs centaines de personnes. La nouvelle loi de l'*extranjería* espagnole légalise l'humiliation des survivants de l'aventure la plus dramatique de notre époque et donne carte blanche aux nouvelles formes d'esclavage en niant la voix des *«illégaux»*. Selon les statistiques du CEAR (Comisión española de Ayuda al Refugiado), l'Espagne a besoin de 300 000 personnes par année pour équilibrer la population active avec celle vieillissante. La réponse gouvernementale est d'en accepter entre 25 000 et 30 000. Pourtant, l'Espagne est le pays ayant le plus bas taux de natalité au monde (1,07) et la population la plus vieille de l'Europe. Avec cette nouvelle loi anti-personnes, mesdames et messieurs, l'Espagne n'est plus «olé»!

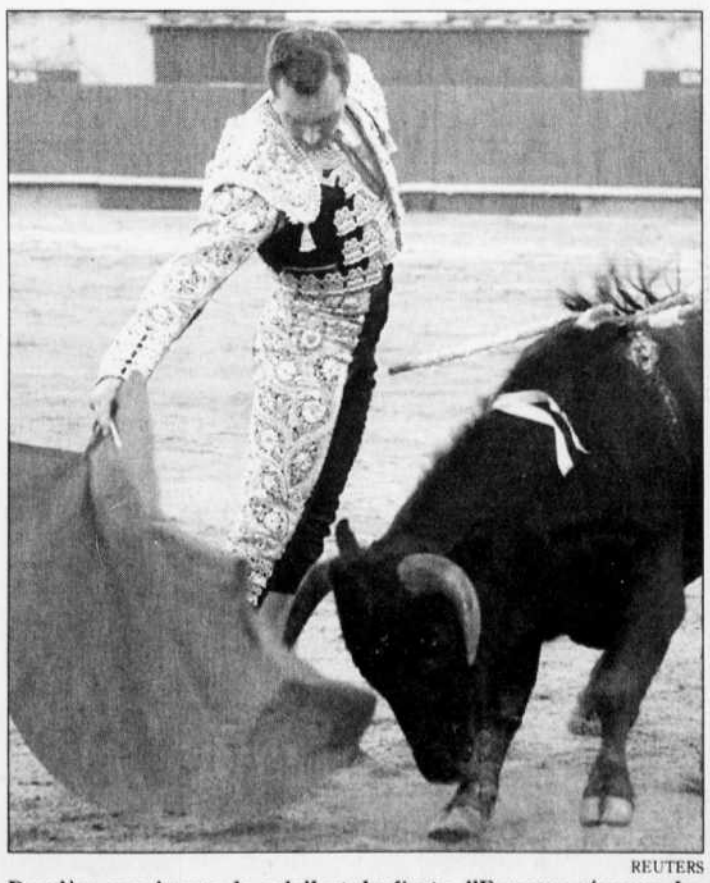

REUTERS

Derrière son image de soleil et de *fiesta*, l'Espagne réserve des zones d'ombre aux étrangers qui cherchent à s'y établir.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes **à l'information générale et métropolitaine** : Gérald Dallaire (*adjoint au directeur de l'information*), Marie-Andrée Chouinard (*éducation*) Yves d'Avignon (*sports*); Paule des Rivières (*éditorialiste*), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Judith Lachapelle (*science*), Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (*justice et faits divers*), Isabelle Paré (*santé*); Michel Garneau (*caricaturiste*) ; Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable des pages thématiques*); Martin Duclos et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*) ; **à l'information culturelle** : Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon (*théâtre*), Paul Cauchon (*médias*), Caroline Montpetit (*livres*), Odile Tremblay (cinéma); **à l'information économique** : Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; **à l'information internationale** : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); **à l'information politique** : Hélène Buzzetti, Manon Cornellier (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutrisac (*correspondants parlementaires à Québec*), Kathleen Lévesque ; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*) ; Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (*commis*). **La documentation** : Gilles Paré (*directeur*) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*),Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING**, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (*publicitaires*), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (*secrétaire*). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (*responsable de la production*), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. **PROMOTION ET TIRAGE**, Johanne Brien (*responsable à la clientèle*), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (*responsable à la promotion des abonnements*), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Céline Furoy, Olivier Lachambre (*contrôleur*), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (*secrétaire administrative*), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Roger Boisvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MORT

SUITE DE LA PAGE 1

ment». Elle relève aussi la controverse grandissante aux États-Unis autour de la peine de mort et qui s'appuie *«sur des considérations logiques et pragmatiques à l'égard des déclarations de culpabilité erronées»*. *«Aucun de ces facteurs n'est à lui seul concluant, mais considérés ensemble* [...] *ils font pencher la balance en faveur du rejet de l'extradition sans les assurances prévues.»* Refuser de les demander, ajoutent les juges, *«viole les droits garantis aux intimés par l'article 7 de la Charte»* canadienne des droits et libertés.

Cet article garantit à chacun *«le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne»* et dit qu'il ne peut être porté atteinte à ce droit *«qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale»*.

Le fait que le Canada ait aboli la peine de mort en 1976, n'ait plus exécuté personne depuis 1962 et qu'il se soit fait l'avocat de son abolition sur la scène internationale doit aussi être pris en compte. *«Le fait que les gouvernements et les Parlements qui se sont succédé au cours d'une période de presque 40 ans aient refusé d'infliger la peine de mort reflète, selon nous, un principe canadien fondamental quant aux limites appropriées du système de justice criminelle»*, dit le tribunal, avant de souligner la même tendance à travers le monde, en particulier dans les démocraties.

À la lumière des prises de position du Canada sur la scène internationale, ajoute la cour, *«il est difficile de faire autrement que de conclure que, selon la vision canadienne de la justice fondamentale, la peine capitale est injuste et devrait être abolie»*.

Ce ne sont donc pas les faits propres à cette affaire qui déterminent l'obligation de demander une assurance mais le fait que la peine de mort puisse éventuellement être imposée et exécutée. Et contrairement à ce qu'invoquait le gouvernement, les assurances ne doivent pas être exigées seulement en cas de circonstances exceptionnelles mais l'inverse. *«Sauf circonstances exceptionnelles, que nous nous abstiendrons d'essayer de prévoir, la Constitution exige les assurances prévues et ce dans tous les cas où la peine de mort risque d'être infligée»*, déclare la cour, et ce, peu importe la citoyenneté de l'accusé.

La cour ne fait aucune distinction entre les pays ayant des ententes avec le Canada en ce sens et ceux qui n'en ont pas. Les États-Unis et le Canada ont un traité d'extradition qui prévoit depuis 1976 la possibilité d'exiger l'assurance que la peine de mort ne sera pas appliquée.

La cour ne conteste pas le pouvoir discrétionnaire du ministre et ne veut pas se mêler de la politique étrangère canadienne, mais elle ajoute qu'elle *«est le gardien de la Constitution et* [que] *les affaires de peine de mort sont liées à des valeurs constitutionnelles fondamentales de façon exceptionnelle»*.

La cour a aussi rejeté les arguments du gouvernement voulant qu'exiger des garanties sur une base régulière risquait de transformer le Canada en refuge pour les criminels craignant la peine de mort.

La ministre de la Justice, Anne McLellan, a promis hier de ne jamais laisser cela se produire. Elle n'a pas manqué de souligner que son pouvoir discrétionnaire était maintenu, qu'elle pouvait toujours étudier chaque cas afin de déterminer s'il existe des circonstances exceptionnelles et que la cour ne s'était pas prononcée sur la constitutionnalité de la peine de mort. Elle a toutefois précisé qu'elle avait déjà ordonné à ses fonctionnaires d'exiger les assurances requises par la cour dans le cas tranché hier.

C'est une affaire assez sordide qui a conduit à ce jugement déterminant, et la cour dit que l'extradition, avec les assurances demandées, se justifie amplement.

Atif Rafay et Glen Sebastian Burns, âgés de 18 ans au moment du crime mais maintenant dans la vingtaine, ont été accusés du meurtre des père, mère et sœur de M. Rafay commis en juillet 1994. Les trois victimes ont été retrouvées dans leur résidence de Bellevue, dans l'État de Washington, après avoir été battues avec violence à coups de bâton de baseball.

Les deux jeunes hommes, de nationalité canadienne, sont retournés à Vancouver où ils ont été arrêtés un an plus tard après s'être confiés à un agent double se faisant passer pour un patron d'organisation criminelle qui, après avoir gagné leur confiance, disait douter de leur capacité de commettre des actes violents. Les deux hommes lui auraient alors dit avoir commis le crime et avoir agi ainsi pour obtenir l'assurance-vie et les biens des Rafay. Les deux hommes, toujours en prison à Vancouver, prétendent depuis avoir joué la comédie et être innocents.

L'État de Washington a demandé leur extradition, ce que le ministre de la Justice de l'époque, Allan Rock, avait accepté sans exiger d'assurance. La Cour d'appel de Colombie-Britannique avait renversé cette décision.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: **www.ledevoir.com**

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone	(514) 985-3333
Par télécopieur	(514) 985-3360
Par courriel	redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone	(514) 985-3346
Par télécopieur	(514) 985-3390

La publicité

Au téléphone	(514) 985-3399
Par télécopieur	(514) 985-3390
Extérieur de Montréal	1-800-363-0305 (sans frais)

Les abonnements

Au téléphone	(514) 985-3355
du lundi au vendredi de	7h30 à 16h30
Par télécopieur	(514) 985-3390
Par courriel	abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal	1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TEST

SUITE DE LA PAGE 1

mieux, le chef Paradis tirait de la vente de drogue des profits hebdomadaires de 6000 à 7000 $ en 1996. Les sous-fifres comme Éric Leclerc et Simon Lambert touchaient entre 300 et 400 $.

Mario Filion détenait un titre de *hang around* au sein des Rock Machine. Son rôle principal était de prendre livraison de cocaïne, de haschisch ou de marijuana chez un fournisseur pour approvisionner Peter Paradis. Il collectait aussi les profits de la drogue auprès des petits revendeurs. Avec Simon Lambert et Peter Paradis, il a participé à l'attentat à la bombe contre le bar Bain Douche.

Philippe Côté agissait comme principal revendeur de cocaïne au sein du réseau de M. Paradis même s'il n'avait aucun statut au sein des Rock Machine.

Eric Leclerc et Simon Lambert vendaient occasionnellement de la drogue, mais leur rôle consistait surtout à assurer protection et surveillance. Ils ont souvent participé à des raids contre les concurrents pour les battre, défoncer leurs locaux et voler leur drogue. Sur ordre de Peter Paradis, Simon Lambert a même assassiné Raymond Vincent, un petit revendeur qui faisait de l'ombre aux Rock Machine, selon la version des faits fournie en cour par le délateur.

Le juge Sansfaçon estime que les Rock Machine formaient un gang au sens de la loi antigangs bien qu'ils étaient affaiblis par l'effet combiné des attaques d'un gang rival et des policiers. Il a par ailleurs fourni les balises légales pour interpréter le fameux article 467.1 du Code criminel.

Des huit accusés, Daniel Leclerc s'en tire le mieux en échappant à une condamnation pour gangstérisme faute de preuves. Il est trouvé coupable de possession et trafic de marijuana. Son mutisme l'a bien servi: il ne participe qu'à cinq conversations avec Peter Paradis. Il emploie également des termes codés nouveaux et uniques comme *«rond, triangle et carré»* qui ont même confondu l'expert de police. Le juge précise toutefois que si les accusations de gangstérisme avaient été portées sur la base du trafic de marijuana au lieu du trafic de cocaïne, Daniel Leclerc n'aurait pas pu s'en tirer à si bon compte.

Trois individus qui n'avaient manifesté aucun désir de grimper dans la hiérarchie des Rock Machine échappent aussi au pire. François Laporte est coupable de possession en vue de trafic de marijuana. Alain Dubuc et Sylvie Landry sont coupables de complot et trafic de cocaïne. Mme Landry s'est dite *«soulagée»* et *«satisfaite»* de la tournure des événements. Elle s'est dite *«harcelée»* par les Rock Machine. *«Je n'avais rien à voir avec ces gars-là.»*

Satisfaction, revendications

La Couronne est également soulagée de la tournure des événements, même si le tandem Boyer-Morin ne peut s'empêcher d'exprimer son insatisfaction à l'égard de la loi. *«Elle est applicable, mais c'est énorme comme fardeau. Il y a sûrement des aménagements à faire»*, a dit Me Morin. Même le juge Sansfaçon reconnaît dans sa décision que la preuve présentée par la Couronne est *«longue et exhaustive»*.

À Québec, le juge Jean-Claude Beaulieu a aussi reconnu le *«lourd fardeau de preuve pour la poursuite»* lorsqu'il a débouté les avocats des Hells Angels dans une cause impliquant des motards de la Mauricie. Deux membres des Hells et onze membres de leur filiale des Blatnois ont contesté sans succès la validité constitutionnelle de la loi antigangs avant même le début de leur procès.

Mme Morin a par ailleurs souhaité des assouplissements aux règles de preuve de la loi antigangs. *«Ça nécessite une preuve qui va au-delà de l'accusation. C'est ce qui fait que l'on en vient à faire plusieurs procès dans un seul: procès des activités du gang, procès pour les gestes commis par les individus mêmes. C'est très long.»*

Les motards s'adaptent par ailleurs très rapidement aux nouvelles techniques d'enquête, a dit le procureur Jean-Claude Boyer. *«Les méthodes d'écoute électronique sont très peu productives présentement. On sait que les infiltrations ne fonctionnent plus et sont très dangereuses. Nous venons de faire une première ici, mais ce n'est pas certain que l'on puisse le refaire avec des gangs criminels ultrasophistiqués.»*

L'avocat de la défense, Me Jacques Bouchard, n'a pas voulu commenter le jugement avant de l'avoir lu attentivement. Il a cependant souligné que la loi antigangs ne l'impressionnait pas tellement. *«Je ne crois pas que ce soit important puisque cette loi sera modifiée dans quelques mois»*, a-t-il déclaré.

À Québec, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a aussi mis en doute l'efficacité de la loi. *«Ces condamnations montrent que nous faisons un effort honnête d'appliquer cette loi, mais elle ne nous donne pas l'outil pour lutter efficacement contre le genre de groupes criminels que nous avons maintenant.»*

Le ministre Ménard estime qu'il faut transformer l'appartenance à un groupe criminel en une infraction. *«C'est la seule façon de rejoindre les dirigeants des organisations criminelles, sauf le recours très, très rare à une délation qui vient de l'intérieur»*, dit-il.

Autre son de cloche à Ottawa. Le verdict *«montre que les dispositions* [de la loi] *contre le crime organisé peuvent être utilisées efficacement par les forces policières, les procureurs et les tribunaux»*, s'est réjouie la ministre de la Justice, Anne McLellan.

Mme McLellan se montre par ailleurs ouverte à une amélioration de la loi. Le gouvernement fédéral a repris les négociations avec le Québec et les autres provinces pour y parvenir.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a suggéré à la ministre de renverser le fardeau de la preuve pour l'acquisition des richesses, reprenant une suggestion des organisations policières du pays. Le renversement permettrait aux policiers de saisir les biens et l'argent de personnes soupçonnées d'activités criminelles sans aucune preuve. Les personnes ainsi détroussées devraient alors venir faire la preuve en cour qu'elles ont accumulé leur fortune par des moyens légitimes.

Avec la Presse canadienne

ISRAËL

SUITE DE LA PAGE 1

convenu que les portefeuilles de la Défense et des Affaires étrangères seraient attribués au Parti travailliste dans le cadre de ce gouvernement d'union nationale», a-t-il précisé. Le bureau du premier ministre n'a pas précisé si Barak avait personnellement accepté le portefeuille de la Défense qu'il gérait en même temps que la direction du cabinet sortant. Les médias israéliens ont unanimement indiqué en citant des proches de Barak que ce dernier a accepté de conserver le ministère de la Défense.

Le Parti travailliste est cependant déchiré, car Barak avait annoncé sa démission de la tête du parti et de la Knesset le soir même de sa déroute électorale, le 6 février. *«M. Barak n'a pas reçu le mandat pour décider* [...], *Barak doit partir»*, a ainsi déclaré le ministre de l'Intérieur sortant, Haim Ramon, un des principaux prétendants à la succession de Barak à la tête du parti. *«Pendant un an et demi, il a réglé de cette manière les problèmes au sein du parti, et on a vu ce que ç'a donné»*, a déclaré Ramon à la télévision israélienne, dans une allusion à la méthode de gouvernement de Barak, accusé par ses détracteurs de décider tout seul.

Dalia Yitzik, ministre de l'Environnement et proche du premier ministre sortant, a en revanche approuvé la décision de Barak. *«S'il accepte la Défense, c'est un vrai sacrifice, car ce qui l'attend n'est pas une partie de plaisir, et il pourra ainsi exercer son influence à la fois sur la politique intérieure et extérieure d'Israël»*, a-t-elle affirmé à la télévision publique israélienne.

Sharon, qui a jusqu'à la fin mars pour former son cabinet, souhaite constituer un gouvernement d'union nationale pour éviter notamment de dépendre des formations d'extrême droite et ultra-orthodoxes. Il a offert aux travaillistes de choisir deux des trois «grands» ministères: la Défense, les Affaires étrangères et les Finances. En outre, les travaillistes devraient obtenir le même nombre de ministères que le Likoud, selon la radio. Les travaillistes et le Likoud seront aussi représentés paritairement au cabinet de sécurité, a ajouté la radio.

Les contacts entre le Likoud et les travaillistes se sont intensifiés après l'attentat perpétré mercredi par un Palestinien au sud de Tel-Aviv, qui a fait huit morts et 21 blessés israéliens. Quatre des huit victimes ont été enterrées hier à Ashkélon, dans le sud d'Israël, et une cinquième à Rishon Le Tzion, près de Tel-Aviv. Deux soldats avaient été inhumés mercredi et une soldate d'origine française le sera aujourd'hui à Jérusalem.

Dans les territoires, un policier palestinien a été tué hier par des tirs de soldats israéliens alors qu'il tentait de s'infiltrer dans la colonie de Kfar Darom, dans le sud de la bande de Gaza. Ce décès porte à 412 le nombre des victimes depuis le 28 septembre, date du début de l'intifada: 337 Palestiniens, 61 Israéliens, 13 Arabes israéliens et un Allemand. En outre, deux obus de mortiers ont explosé dans la colonie de Netzarim, dans la bande de Gaza, sans faire de blessé, a indiqué l'armée.

Par ailleurs, plusieurs incidents armés ont eu lieu en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, là encore sans faire de blessés. Une voiture de l'ambassade du Canada a ainsi été touchée par une balle près de Jérusalem-Est, selon un communiqué de l'armée qui a imputé cet incident à des tireurs palestiniens.

L'envoyé spécial d'Ariel Sharon, Ovadia Sofer, en déplacement en France, a appelé Yasser Arafat à *«prendre ses responsabilités»* et à *«coopérer avec les services de sécurité israéliens comme il l'avait fait avant l'intifada»*.

Si ce dernier a assuré au secrétaire d'État américain Colin Powell qu'il condamnait *«les assassinats, la violence et l'attaque du bus»* de mercredi, la moitié des Palestiniens (49,8 % contre 28 % avant la reprise des violences) s'opposent à la poursuite des négociations avec les Israéliens. Ils sont par ailleurs 58,9 % à se dire pessimistes pour l'avenir après l'élection de Sharon à la tête du gouvernement israélien, selon un sondage publié hier par un institut palestinien.

SOUCHON

SUITE DE LA PAGE 1

medi, à Paris]. *Moi, je resterais bien quinze jours. Pour me promener. Voir les lacs. Les forêts. C'est calme ici.»*

Par exemple, on lui a invariablement demandé pourquoi il n'était pas venu depuis si longtemps (depuis un autre blitz promo, de fait, à la sortie du *live Défoule sentimentale*, en 1996). Je ne le lui ai pas demandé, mais il me l'a dit quand même. *«C'est parce que j'ai mis longtemps à faire mon album.»* Ecriture, studio, promo, première parisienne, tournée, festivals, veau, vache, cochon, couvée: c'est long longtemps, la mise en marché, de nos jours. *«C'est de plus en plus long, mais j'ai l'impression que ça passe de plus en plus vite.»* De plus en plus *«difficile»*, il avoue jeter ébauche sur ébauche. *«Peut-être que je suis moins bon qu'avant. Ou alors c'est que je vieillis.»*

Tout l'album *Au ras des pâquerettes*, paru en France en 1999 (*«déjà deux ans, c'est pas croyable!»*), cause de ça. Du temps qui passe. *«Si l'amour est une montgolfière / La vie un voyage pas long à faire»*, écrit-il dans la chanson-titre. Vie faite d'événements plus ou moins fugaces à savourer pendant plutôt qu'à regretter après, comme dans *Le Baiser*. *«Si tout est moyen / Si la vie est un film de rien / Ce passage-là était vraiment bien»*. *L'Horrible bye bye*, en moins radicalement triste qu'*Avec le temps* de Ferré, enfonce le clou rouillé de l'usure: *«On arrive à terre un matin / Il y a le soleil les fleurs les chiens / Beaucoup d'amis et puis moins»*.

«C'est comme ça, commente Souchon. *On embrasse les filles, on est content, on vit avec elles, et puis elles s'en vont. On regarde un film de James Bond, on est James Bond, et après on sort du cinéma et on n'est plus James Bond. Les choses finissent. On en est plus conscient parce qu'on est plus vieux.»* D'autant plus quand on est artiste: il y a chez Souchon une sensibilité aiguë du moment qui est en train d'avoir lieu mais qui ne durera pas. *«La plupart du temps, je suis là et j'analyse le moment. Il y a des gens qui sont simplement dedans. Moi, j'arrive pas à être vraiment dans les choses. C'est probablement pourquoi je suis devenu chanteur. Je suis toujours un petit peu extérieur à tout. Comme en hélicoptère.»*

Précieuse distance, qui lui permet de voir autrement. Voir ce qui a été et qui n'est plus, par exemple. Dans *Rive gauche*, Souchon voit son quartier de Saint-Germain-des-Prés à toutes les époques en même temps: *«Oh ma Zelda c'est fini Montparnasse / Miles Davis qui sonne sa Gréco / Tous les morts y sonnent leur Nico»*. Notez le jeu de mots à la Souchon: évocation de Nico, égérie du Velvet Underground, amoureuse de Jim *«Morts-y-sonnent»*... *«Moi, je vois tout ça quand je me promène. Les peintres à Montparnasse dans les années 10, l'après-guerre avec les Zazous, Jean-Paul Sartre, les philosophes, Merleau-Ponty, ils sont tous là. C'est habité. C'est imprégné de l'histoire des gens. Des gens qui ont créé, se sont aimés, se sont quittés. J'aime bien m'imprégner.»*

Si pierres et pavés parlent d'amour à Souchon, il voit aussi la laideur tapissée partout. Avec la sourde colère du doux homme qu'il est. À travers l'album, il pourfend les *«marchands malappris»* qui ont réquisitionné Saint-Germain (*«on vire les braves gens pour faire de la place à ceux qui font du fric avec la pub»*, ajoute-t-il), mais aussi les promoteurs qui hérissent de maisons chaque bout de roc au bord de la Méditerranée: *«Pardon la côte d'Azur excusez-nous»*, implore-t-il sur le ton d'une prière dans *Pardon*. *«Il faut gueuler un peu. Résister. C'est pour ça qu'on a de l'admiration pour votre attitude, au Québec. Entourés de gens qui méprisent la culture francophone, vous êtes arc-boutés. On est touchés par ça.»* *Rive Gauche* se termine sur ces mots: *«Rive Gauche à Paris / Adieu mon pays* [...] *Traité par le mépris / Comme le Québec par les États-Unis / Comme nous aussi»*.

«La Cote d'Azur, continue-t-il, *c'est le plus beau pays du monde. Ces montagnes qui tombent dans l'eau pure. Ils ont mis des immeubles partout. Je ne comprends pas que personne ne gueule.»* Du même souffle, il évoque les deux sans-abri qu'il vient de voir *«assis à la sortie de l'hôtel»*. Lui ne peut pas s'empêcher de les voir comme dans sa chanson *Petit tas tombé*: *«Ancien bébé rose / Amoureux au bouquet de roses»*.

C'est son geste à lui. Il voit ce qu'il voit, ressent ce qu'il ressent, et puis écrit des chansons. *«C'est pour ça qu'il y a les chansons. Pour ne pas être seul à ressentir. La musique rassemble. C'est banal, mais c'est vrai.»* Ça ne règle pas tout, admet-il, mais ça réconforte. C'est ce qu'il chante dans *Une guitare un citoyen*: *«Ça peut faire du bien / Une guitare un citoyen»*. Vieil idéal babacool? Pas du tout. Simple constat de chanteur ayant trois décennies de spectacles dans la besace. *«Dans un concert, il y a quelque chose de très fraternel. Il se peut qu'après, les mêmes spectateurs fraternels redeviennent des automobilistes vindicatifs, mais peut-être pas tous.»* C'est l'espoir qu'il nourrit. Et qu'il nourrira en mai, quand il reviendra pour une série de spectacles à Montréal, Québec et Hull. *«C'est généreux et bon pour les hommes, la musique.»* Foi d'ébouriffé.

TROUBLES

SUITE DE LA PAGE 1

fants en difficulté de comportement, rappelle-t-on dans le document. *Le CSE est d'avis qu'il y a une urgence d'agir, en améliorant nos connaissances sur les troubles de comportement, en réfléchissant sur nos pratiques et en unissant nos efforts pour sortir les élèves en difficulté de comportement de leur marginalité scolaire.»*

Selon le Conseil, les élèves à risques présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- difficultés pouvant mener à l'échec;
- retards d'apprentissage;
- troubles émotifs;
- troubles de comportement;
- retard de développement ou déficience intellectuelle légère.

Le CSE affirme qu'il faut d'abord accorder une priorité aux programmes de prévention. Les professeurs doivent être à l'affût des comportements agressifs (harcèlement, hyperactivité, batailles, taxage, etc.), mais également des comportements plus subtils comme la passivité, la dépendance et la dépression.

À titre d'exemple, l'organisme souligne que la cour d'école est souvent un lieu privilégié de manifestation de la violence. *«Les brimades sont une forme de harcèlement entre élèves et constituent un phénomène sous-estimé par son ampleur, son intensité et ses conséquences; on commence seulement à prendre la mesure exacte de ces conséquences, entre autres la perte d'estime de soi et les souffrances morales qui mènent à l'absentéisme scolaire et même au suicide.»*

Contre la violence, l'organisme propose de *«privilégier l'éducation à la citoyenneté»*. On compte ainsi sur les écoles, les parents et les enseignants pour apprendre le respect et développer le sentiment d'appartenance à un groupe, voire à une société.

Préoccupé par le fort taux de troubles comportementaux chez les garçons, le CSE estime qu'il faudrait changer la façon d'aborder le problème avec eux. *«Il semble que l'école, avec ses approches pédagogiques, avec son organisation matérielle et son modèle d'encadrement, arrive difficilement à s'arrimer au style d'interaction des garçons.»*

Plusieurs recherches, ajoute le document, révèlent que les enseignants ont des attitudes différentes selon qu'ils s'adressent aux garçons ou aux filles. Par exemple, on rapporte que les garçons reçoivent plus d'éloges ou de critiques et que les professeurs attribuent souvent leurs erreurs à un manque d'efforts.

Mais encore, il est essentiel de cibler, non seulement les élèves qui gênent l'ordre scolaire, mais aussi certaines filles qui, même si elles dérangent moins la dynamique de classe et semblent contrôler davantage leurs émotions, peuvent manifester des comportements difficiles, ajoute l'avis du CSE. Ainsi, on s'inquiète des élèves qui *«n'attirent pas l'attention sur eux, ne sollicitent pas de services particuliers et semblent passer inaperçus tout au long du primaire»*.

La famille est aussi montrée du doigt. *«Les parents d'un enfant "difficile" manifestent souvent un sentiment d'impuissance vis-à-vis de l'école.* [...] *Le CSE estime que les compétences parentales exigées pour jouer un rôle d'accompagnateur de leur enfant sur la route du succès ne vont pas nécessairement de soi.»* En conséquence, on demande aux membres du réseau de multiplier les liens entre l'école, les services sociaux et les parents des enfants en difficulté.

Pour parvenir à endiguer le problème, le CSE recommande au ministre de l'Education, François Legault, d'obliger les écoles à inclure dans leur plan de réussite un *«programme de prévention, assorti de modalités de suivi et d'évaluation de l'efficacité de ce programme»*.

On souligne également au ministre qu'il doit prévoir le financement nécessaire pour que le réseau scolaire puisse offrir des services plus appropriés. Par services appropriés, on entend une formation plus spécifique donnée aux enseignants et l'accès à des travailleurs sociaux, à des psychologues et à des orthopédagogues.

Huit Hells sous arrêt

(PC) — Au moins huit motards membres des Hells Angels ont été arrêtés, hier, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.
C'est l'escouade régionale mixte, composée de divers corps policiers, qui a réalisé l'opération.
Les individus appréhendés devront faire face à toute une série d'accusations. Ces arrestations surviennent alors que se dessine une reprise de la guerre entre les gangs de motards criminels.